

## Public Hearing

## Audience publique

### Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

### VOLUME 55

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

#### Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel  
1919 Upper Water Street  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 3J5

Tuesday, July 26, 2022

#### Tenue à :

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax  
1919, rue Upper Water  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
B3J 3J5

Mardi, le 26 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

|                     |                                                      |
|---------------------|------------------------------------------------------|
| Me Rachel Young     | Commission Counsel /<br>Conseillère de la commission |
| Me Robert Pineo     | Counsel / Conseiller                                 |
| Me Thomas Macdonald | Counsel / Conseiller                                 |
| Me Tara Miller      | Counsel / Conseillère                                |
| Me Nasha Nijhawan   | Counsel / Conseillère                                |
| Me Joshua Bryson    | Counsel / Conseiller                                 |
| Me James Lockyer    | Counsel / Conseiller                                 |
| Me Patricia MacPhee | Counsel / Conseillère                                |
| Me Lori Ward        | Counsel / Conseillère                                |

**III**  
**Table of Content / Table des matières**

|                                                      | <b>PAGE</b> |
|------------------------------------------------------|-------------|
| <b>SURINT. DARREN CAMPBELL, Sous le même serment</b> | 3           |
| Contre-interrogatoire par Me Robert Pineo            | 3           |
| Contre-interrogatoire par Me Tom Macdonald           | 47          |
| Contre-interrogatoire par Me Tara Miller             | 64          |
| Contre-interrogatoire par Me Nasha Nijhawan          | 89          |
| Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson           | 103         |
| Contre-interrogatoire par Me James Lockyer           | 124         |
| Contre-interrogatoire par Me Lori Ward               | 132         |
| Ré-interrogatoire par Me Rachel Young                | 144         |

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

| <b>No</b> | <b>DESCRIPTION</b> | <b>PAGE</b> |
|-----------|--------------------|-------------|
|           | Aucun              |             |

Halifax, Nova Scotia

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

--- L'audience débute le mardi 26 juillet 2022 à 9 h 05

**GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bonjour.

La Commission des pertes massives siège actuellement en présence du commissaire Mike MacDonald, la commissaire Leanne Fitch et la commissaire Kim Stanton.

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons de ceux et celles qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et toutes les personnes touchées par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

**(PAUSE COMMÉMORATIVE)**

**COMMISSAIRE FITCH:** Aujourd'hui, nous continuons... le surintendant Darren Campbell continuera de comparaître dans son rôle de dirigeant des services de soutien pour la division « H » lors des pertes massives, notamment ses perceptions des leçons à tirer et ce qu'on peut faire pour continuer de faire que nos collectivités soient plus sûres.

Me Rachel Young va continuer d'animer les questions, notamment des questions de la part des avocats des participants.

**Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les Commissaires, participants, participantes, et tout le monde.

Aujourd'hui, ce sera une pleine journée de contre-interrogatoire de la part des participants. On commencera par Me Pineo pendant environ deux heures, suivi par Me MacDonald pendant environ 20 minutes, Tara Miller pendant environ 20 minutes, Me Nijhawan pendant environ 20 minutes, Me Bryson pendant environ 1 heure et demie, potentiellement Me Lockyer, et ensuite Me Ward, et moi, j'aurai peut-être des questions pendant 20 minutes, et là, ce sera toutes questions de la part des

1 commissaires. Voilà, c'est ça ce qui est prévu aujourd'hui.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Un grand merci.

3 Et je vais prendre l'occasion de remercier les avocats de la  
4 Commission et des participants d'avoir travaillé ensemble hier afin de coordonner les  
5 questions de façon ordonnée et de s'entendre des échéanciers, des chronologies. Nous  
6 avons la bonne chance d'avoir des avocats bien expérimentés et nous... je m'attends à  
7 ce qu'on puisse respecter les durées prévues.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Avant que Me Pineo se présente, quelques  
9 points d'ordre administratif.

10 Dans nos pièces à la fin de la journée, il y a un document auquel  
11 on a donné deux numéros de pièce : COMM0035713, on lui a donné la pièce numéro  
12 P-003915, mais également, par mégarde, P-00393488.

13 La prochaine chose, il y avait un numéro COMM, une série de  
14 courriels entre le surintendant Campbell et le surintendant principal Leather, je pense  
15 que j'avais lu COMM00... j'ai manqué un 7, le numéro COMM, c'est 001762, je pense  
16 que j'ai dit 1762, alors finalement COMM005...

17 **INTERPRÈTE:** L'Interprète s'excuse.

18 **Me RACHEL YOUNG:** C'est une lettre du ministère de la Justice  
19 aux avocats de la Commission au sujet des plans d'urgence, j'ai la date comme le  
20 22 février 2022, la date aurait dû être le 27 février 2022.

21 Alors nous sommes prêts pour le témoin.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour, Surintendant principal  
23 Campbell. Je vous rappelle que vous êtes encore sous serment.

24 Comme j'ai mentionné hier, les avocats pour la Commission et des  
25 participants se sont rencontrés, ils se sont entendus sur le processus pour vous poser  
26 des questions dans l'ordre et d'une façon qui évite les doublons, mais qui ferait  
27 que vous répondiez à toutes les questions appropriées. Alors, chaque avocat va se  
28 présenter dans l'ordre, ils vous se présenter et leurs clients.

1 Maitre Pineo.

2 **--- DARREN CAMPBELL, SOUS LE MÊME SERMENT:**

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROBERT PINEO:**

4 **Me ROBERT PINEO:** Surintendant Campbell, je représente, ainsi  
5 que mes collègues à Patterson Law, la majorité des familles qui ont perdu des  
6 membres de famille lors des pertes massives, ainsi que, il me semble, presque toutes  
7 les victimes qui ont subi des torts directement et qui vivent encore avec ces torts-là.

8 Alors, Madame la greffière, pouvez-vous, s'il vous plait, mettre à  
9 l'écran COMM0059133.

10 Surintendant Campbell, est-ce que vous vous rappelez de ce  
11 document-là?

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je reconnais ce document-là.

13 **Me ROBERT PINEO:** Et c'est la chronologie que vous nous avez  
14 fournie, c'est correct?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'était une chronologie de  
16 certaines des choses qui se passaient au cours des 18 et 19 avril qui était basée sur  
17 d'autres documents sources.

18 **Me ROBERT PINEO:** Alors, c'est un document que vous avez  
19 produit vous-même?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

21 **Me ROBERT PINEO:** Alors, comme vous aviez mentionné, ce  
22 document-là a été produit après les faits?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, en ayant considéré différents  
24 documents sources, comme je viens de mentionner. Par exemple, les notes du  
25 commandant en cas d'incidents critiques, des textos, des courriels, et ainsi de suite.

26 **Me ROBERT PINEO:** Surintendant, je vais... je comprends que  
27 vous voulez donner une pleine réponse, on va être là assez longtemps, si vous pourriez  
28 juste répondre à la question que je pose véritablement, et là, vous aurez l'occasion en

1 contre-interrogatoire si vous avez besoin de fournir d'autres renseignements.

2 Ma question, c'est : vous avez fourni cette chronologie de façon  
3 rétrospective?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

5 **Me ROBERT PINEO:** Vous avez fait cela en considérant d'autres  
6 sources, notamment les courriels dans lesquels vous étiez impliqué, des textos que  
7 vous avez reçus ou envoyés? C'est correct?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

9 **Me ROBERT PINEO:** Et une autre source que vous avez  
10 considérée, c'était les notes du scribe du sergent d'état-major West, c'est correct, oui?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

12 **Me ROBERT PINEO:** Ayant produit cette chronologie, vous avez  
13 regardé les notes de scribe et vous avez trouvé qu'elles étaient justes, au mieux de  
14 votre souvenir?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

16 **Me ROBERT PINEO:** En fait, vous avez adopté des  
17 renseignements contenus dans les notes de scribe du sergent d'état-major West.

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

19 **Me ROBERT PINEO:** En vous préparant pour le témoignage  
20 devant cette enquête hier et aujourd'hui, avez-vous eu l'occasion de passer en  
21 chronologie... passer en revue votre chronologie et les sources sur lesquelles vous  
22 avez basé les renseignements?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pas précisément, non. J'ai regardé  
24 une bonne part de ces renseignements depuis assez longtemps.

25 **Me ROBERT PINEO:** Vous comprenez, en tant qu'ancien agent de  
26 police et actuellement comme membre de l'administration de la police, qu'il y a une  
27 importance au niveau de la contemporanéité des notes.

28 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.



1                   **Me ROBERT PINEO:** D'habitude, les notes prises au moment  
2 même sont perçues comme étant plus précises que celles qui sont produites plus tard.

3                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est correct.

4                   **Me ROBERT PINEO:** En fait, je pense que dans votre déclaration,  
5 vous avez dit que ç'aurait été... c'eut été préféré... vous auriez préféré de pouvoir faire  
6 ces notes-là au moment même, les 18 et 19 avril 2020.

7                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

8                   **Me ROBERT PINEO:** Alors, d'après ce que je comprends, malgré  
9 le fait d'être surintendant, vous n'aviez pas un scribe pendant la nuit des 18 et 19.

10                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je n'avais pas de scribe.

11                  **Me ROBERT PINEO:** Et je pense que vous avez décrit cela... la  
12 raison pour cela, c'était comme étant qu'il n'y avait pas un scribe disponible, il y avait un  
13 manque de ressources.

14                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne dirais pas qu'il y avait un  
15 manque de ressources, c'est pas normal... je n'aurais pas normalement eu accès à un  
16 scribe. Je n'ai pas un membre du personnel qui peut agir comme scribe pour moi.

17                  **Me ROBERT PINEO:** Alors, Madame la greffière, pouvez-vous  
18 mettre à l'écran COMM0059147, page 12, s'il vous plait.

19                  Surintendant Campbell, c'est la neuvième... la huitième et  
20 neuvième ligne. La huitième ligne, Me Young vous demande... pour revenir deux lignes  
21 – je vais lire :

22                                   « Votre notion d'un scribe, c'est intéressant parce que  
23                                   le commandant en cas d'incidents critiques a un  
24                                   scribe. »

25                  Vous avez répondu oui.

26                                   « Pensez-vous que ça serait utile pour les officiers  
27                                   principaux d'avoir des scribes aussi, comme le  
28                                   dirigeant des services de soutien d'avoir un scribe? »

1 Pour renseignement, c'est vous qui étiez le dirigeant des services  
2 de soutien.

3 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Mais oui, absolument, mais c'est  
4 une question de ressources.

5 **Me ROBERT PINEO:** Mais vous avez attribué l'absence d'un  
6 scribe à un manque de ressources.

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, j'ai dit qu'il n'y a personne qui  
8 m'est affecté pour agir comme scribe. Alors, oui, c'est une question de dotation de  
9 ressources.

10 **Me ROBERT PINEO:** Alors, comme surintendant, vous pourriez  
11 simplement demander ou ordonner à un membre, votre préposé aux registres et  
12 communications.

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, mais je pense que ça  
14 dépendrait de qui je demande et de la section à laquelle il relevait.

15 **Me ROBERT PINEO:** Vous avez l'autorité de le faire.

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, pas dans les circonstances,  
17 non. Il y avait plusieurs personnes qui étaient occupées à ce moment-là.

18 **Me ROBERT PINEO:** On va en parler plus tard. Alors, comme  
19 excuse... désolé, vous avez donné comme raison pour ne pas faire que vos notes  
20 soient contemporaines aux 18 et 19 avril, comme étant vous n'aviez pas le temps. Dans  
21 votre entretien, vous avez mis l'emphase sur vous avez eu le temps, « j'étais trop  
22 occupé, très occupé, j'ai jamais été tant occupé, et j'ai été dans des situations  
23 occupées ». C'est ça, votre souvenir?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est correct.

25 **Me ROBERT PINEO:** Vous n'aviez simplement pas le temps de  
26 prendre vos propres notes les 18 et 19 avril, n'est-ce pas?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** J'étais très occupé, oui.

28 **Me ROBERT PINEO:** Ce n'est pas clair selon votre entretien quand

1 vous avez commencé à produire cette chronologie.

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça aurait été bien plus tard. Je ne  
3 me rappelle pas précisément quand je l'ai fait, mais j'ai pensé que c'était important,  
4 comme moi, j'arrive à comprendre, ce que je savais quand je l'ai su, et la seule façon  
5 que j'ai pu le faire, c'est pour regarder aux autres documents sources afin d'y arriver.

6 **Me ROBERT PINEO:** Avez-vous un estimé de quand vous avez  
7 commencé de le faire?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je n'ai pas un estimé.

9 **Me ROBERT PINEO:** Mais c'était environ un an plus tard?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'était probablement avant cela,  
11 mais je ne me rappelle pas.

12 **Me ROBERT PINEO:** Près d'un an?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Encore une fois, je ne me rappelle  
14 pas. Pour vous donner précisément un moment précis dans le temps, je ne peux pas  
15 faire ça.

16 **Me ROBERT PINEO:** Vous avez complété cette chronologie, il me  
17 semble, dans l'été 2021. Est-ce que c'est correct?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est possible, mais... c'est  
19 possible, mais je ne me rappelle pas précisément quand je l'ai fait.

20 **Me ROBERT PINEO:** Madame la registraire, pourriez-vous mettre  
21 à l'écran COMM0051376.

22 Est-ce que ça, c'est... est-ce que c'est votre... c'est ça, votre main  
23 d'écriture sur ce document-là?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, ça semble que oui.

25 **Me ROBERT PINEO:** Ce document a été déposé comme preuve à  
26 la Commission comme vos notes manuscrites. Pouvez-vous revoir suffisamment de  
27 cette page-là pour indiquer que ça indique une partie de vos notes manuscrites?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je peux vous dire, oui, ça, c'est ma

1 main d'écriture.

2 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que ces notes-là ont été prises  
3 contemporaines aux 18 et 19, les sections qui ont trait aux 18 et 19 avril?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas que c'est en date  
5 du 19. Il faudrait montrer la date (inintelligible) de la page pour vous dire précisément la  
6 date.

7 **Me ROBERT PINEO:** Je vais reformuler la question. Quand vous  
8 avez pris cette question-là [sic], est-ce qu'elles ont été prises en même temps que  
9 l'événement que vous enregistrez?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui.

11 **Me ROBERT PINEO :** Alors, par exemple, si vous étiez là pendant  
12 un entretien avec un témoin, vous avez pris ces... dans ces notes-là, vous avez pris  
13 ces notes-là. Vous étiez jamais présent lors d'un entretien avec les témoins? Alors il y a  
14 plusieurs endroits où des renseignements sur les témoins est... est indiqué, est-ce que  
15 cela vous était communiqué par un autre membre?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui, c'est ça.

17 **Me ROBERT PINEO :** Madame la Greffière, pouvez-vous s'il vous  
18 plait mettre la chronologie sur le COMM0059147?

19 Nous voyons d'abord 2246, le 18 avril 2020. Est-ce que vous vous  
20 souvenez d'avoir pris cette note?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui.

22 **Me ROBERT PINEO :** On peut dire que, bon, vous étiez chez vous,  
23 vous avez reçu un coup de téléphone du sergent d'état-major West, il vous a donné les  
24 premières informations sur la fusillade de Portapique. Il a dit : Fusillade à Portapique,  
25 deux personnes mortes, dont une près d'une clôture et l'autre peut-être sur la route.  
26 Est-ce que vous vous souvenez de lui, qu'il vous a donné cette information?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui, c'est ça. Et ensuite, oui.

28 **Me ROBERT PINEO :** Et donc, vous... et donc, suite à cela, vous

1 avez... ou en fonction de cela vous avez activé le CIC. Je vais vous suggérer, dites-moi  
2 si je me trompe, que lorsque... lors de ce premier coup de téléphone, à 10 h 46, le  
3 sergent d'état-major West ne vous a pas dit que c'était possiblement un conflit au  
4 foyer?

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bien, il me semble qu'il me l'a dt.

6 **Me ROBERT PINEO** : Et vous avez compris que c'était entre le  
7 tireur et Lisa McCully, n'est-ce pas?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, ce n'était pas le... entre le  
9 tireur et Lisa McCully. Il n'y avait aucun nom m'a été donné, à ma connaissance.

10 **Me ROBERT PINEO** : Je vais vous suggérer que, est-ce que vous  
11 avez examiné et adopté les notes du sergent d'état-major West, que vous avez compris  
12 que le conflit était entre le tireur et Lisa McCully?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne me souviens pas de cela. Je  
14 ne me souviens de rien qui portait sur Lisa McCully.

15 **Me ROBERT PINEO** : Examinons les preuves de... qui sont devant  
16 cette Commission. Je n'ai pas trouvé une entrée qui portait sur l'identité de... des... du  
17 cadavre de... l'identification de madame McCully avant 22 h 59, le soir.

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Vous parlez de l'identification de  
19 Lisa McCully, n'est-ce pas? Je ne crois pas que Lisa McCully avait été identifiée à ce  
20 moment-là. Mais je crois qu'autour de cette... ce moment... cette heure, un cadavre  
21 d'une fe... d'une personne femelle avait été trouvé. Qui a été par la suite identifié  
22 comme Lisa McCully.

23 **Me ROBERT PINEO** : Je peux vous suggérer aussi que  
24 l'Information comme quoi que cela était un conflit au foyer qui impliquait peut-être Lisa  
25 McCully venait du sergent Leary a été communiqué à Holiday, ensuite à West et  
26 ensuite à vous. Est-ce que vous comprenez cette chaine de communication?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Eh bien, oui je comprends, mais je  
28 ne sais pas qui a présenté cela comme possible conflit entre monsieur McCully et

1 monsieur... pardon madame McCully et monsieur... et le... l'auteur.

2 **Me ROBERT PINEO** : Donc, à plusieurs reprises dans vos  
3 messages textos à Chris Leather, vos messages textes et aux autres, vous avez utilisé  
4 le conflit au foyer, conflit conjugal?

5 **Me ROBERT PINEO** : Oui, donc, je crois que je me souviens de  
6 cela, oui. Et ça, c'était basé sur le peu d'informations que je recevais à ce moment-là.

7 **Me ROBERT PINEO** : Et donc, si on avait... est-ce qu'on avait...  
8 est-ce que le fait qu'on l'a vu comme un conflit conjugal, a changé le cours des  
9 événements? Est-ce que... alors pourquoi est-ce que vous l'avez pas dit?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est... vous l'avez dit, c'est que...  
11 bon, vous l'avez dit, c'est que ça nous donne un peu plus de contexte sur ce qui est là,  
12 sur place, qu'elle est l'origine de cet incident.

13 **Me ROBERT PINEO** : Vous avez dit, il y a quelques instants,  
14 que... vous n'auriez pas chang... cela n'aurait pas changé la... l'intervention de la  
15 GRC, mais je peux vous suggérer que, conflit conjugal est généralement entre un petit  
16 groupe de personnes. Un groupe de personnes qui se connaissent. Et donc, est-ce que  
17 cela aurait influencé vos... la recherche en dehors de Portapique?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne crois pas, mais je n'ai pas  
19 participé à ce processus de décision, mais il faudrait donc le demander au  
20 commandant, au chef d'incidents critiques et quel effet cela aurait eu sur ses décisions.

21 **Me ROBERT PINEO** : Dans le groupe 3, troisième ligne de votre  
22 chronologie

23 « après avoir dit que j'ai approuvé le CIC avec... j'ai  
24 dit avec le GTI, des ressources minimales, on n'avait  
25 pas beaucoup de ressources disponibles ».Est-ce  
26 que les gens étaient en congé de maladie? Est-ce  
27 que... Pourquoi est-ce que vous avez dit que les  
28 ressources étaient très limitées?

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Et bien c'est que... c'est parce que  
2 l'unité des crimes majeurs de nord-est Nova était impliquée dans une enquête de type  
3 projet et il y avait beaucoup de ses gens qui étaient affectés à d'autres choses.

4                   **Me ROBERT PINEO** : Donc, vous avez... vous avez dit, donc,  
5 ensuite, qu'il fallait impliquer l'unité des crimes majeurs du sud-ouest du Nova. Est-ce  
6 qu'ils ont aidé?

7                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

8                   **Me ROBERT PINEO** : À quelle heure est-ce qu'ils sont arrivés sur  
9 la scène?

10                  **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne sais pas à quelle heure sud-  
11 ouest Nova est arrivé, mais je... il y avait beaucoup d'activités entre les deux équipes-  
12 là, de sud-ouest et nord-est Nova. Les deux s'offrent souvent des renforts  
13 mutuellement.

14                  **Me ROBERT PINEO** : Donc, on revient à la question du conflit  
15 conjugal. Je dois vous suggérer maintenant que les notes du sergent d'état-major West  
16 ne mentionnent pas un conflit conjugal.

17                  **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc, je pourrais peut-être les  
18 regarder, les notes, si il dit pas, il dit pas. Mais comme j'ai dit tout à l'heure, je me  
19 souviens d'un commentaire qui portait sur un conflit conjugal et je ne croyais même pas  
20 que... que... que le mot « ex » était utilisé, plutôt le mot « copine ».

21                  **Me ROBERT PINEO** : Si vous regardez le premier groupe, de votre  
22 chronologie, à 3 h 35 du matin, basé sur une prise d'écr... une capture d'écran, vous  
23 dites que c'était peut-être un conflit conjugal avec un ex, avec une ex-copine. vous ne  
24 pouvez pas nous dire d'où est provenu... d'où provenait cette Information? Qu'elle était  
25 la source de cette Information?

26                  **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bon, je venais d'avoir une  
27 conversation avec Jeff West, et ça c'est... c'était donc tout de suite après cette  
28 conversation, après... avec West, parce que vous voyez, donc, les appels de 3 h 25, et

1 ensuite mon texte... mon texto à Chris Leather est à 3 h 35. Donc, c'était suite à la  
2 conversation avec Jeff West.

3 **Me ROBERT PINEO** : Donc, si reviens à mes questions, sur ce  
4 document, vous n'aviez pas cette Information à 22 h 46, le 18 avril.

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il est possible que je ne l'avais pas  
6 à cette heure-là.

7 **Me ROBERT PINEO** : C'était peut-être une heure, quand vous  
8 avez... quand vous avez reconstruit votre chronologie?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Possiblement.

10 **Me ROBERT PINEO** : On retourne au dernier groupe, à la  
11 première page de votre chronologie :

12 « Il va falloir parler avec le GTI de la division G ».

13 Est-ce que c'était autour de cette date...de ce moment-là que vous  
14 avez décidé qu'il fallait faire venir les chars du Nouveau-Brunswick?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mais je pense que le chef de  
16 l'incident l'avait déjà considéré, mais en sachant que le programme avait déjà été mis  
17 en route, vers 11 heures le soir, ils étaient déjà là depuis... sur le terrain, depuis  
18 quelques heures et si cet incident allait se poursuivre, il faudrait se prévaloir des  
19 ressources adéquates nécessaires.

20 **Me ROBERT PINEO** : Est-ce que vous avez pris la décision  
21 d'appeler de... le GTI de la division J?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bon, comment ça fonctionne dans  
23 la division H, quand on fait une demande à une autre division, ça s'appelle une  
24 demande entre deux opéra... deux unités d'opérations criminelles. Donc, quelqu'un...  
25 normalement il y aurait un appel de téléphone et ce serait l'officier des opérations  
26 criminelles qui ferait cette demande.

27 **Me ROBERT PINEO** : Donc, est-ce que vous avez donné la  
28 directive d'initier ce processus?



1                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'était quelqu'un dans mon  
2 domaine, c'était déjà le CIC qui l'avait mis en branle, parce que... il fallait le faire. Mais  
3 les approbations et le... les documents administratifs auraient été gérés par mon  
4 bureau. Et par le surintendant-chef, en chef, Leather.

5                   **Me ROBERT PINEO** : Vous avez témoigné hier que le... l'unité de  
6 GTI est sous ressources, n'a pas assez de ressources en Nouvelle-Écosse. Et l'une  
7 des choses que vous avez faites après l'incident de Portapique, était d'augmenter le  
8 nombre de... de... de... le nombre d'effectifs, les effectifs à temps plein. Si on... vous  
9 aviez eu les effectifs nécessaires, à ce moment-là, est-ce que vous... il y aurait eu des  
10 quarts, plusieurs quarts et on n'aurait pas eu à faire venir la division J.

11                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, parce que le premier quart  
12 aurait dû avoir au moins 12 personnes. Et la première chose que j'ai faite, c'était pas  
13 d'augmenter les effectifs mais de déplacer des... des effectifs dans l'équipe GTI. Et  
14 suite à cela, il y avait quelques argumentaires qui ont été écrits pour la province pour  
15 augmenter le nombre de ces... pour établir ces postes et pour augmenter les effectifs.  
16 Ce qui a été approuvé, heureusement, par la province.

17                   **Me ROBERT PINEO** : Donc, premier acte, déplacer les gens. Le  
18 résultat de cela était d'augmenter la... les... la taille du GTI?

19                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, le résultat de cela, c'était de  
20 donner plus... davantage de contrôle administratif sur ces ressources.

21                   **Me ROBERT PINEO** : Mais combien de membres du GTI devait-il y  
22 avoir afin d'avoir deux quarts de GTI?

23                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il aurait fallu que j'aie 36 membres.  
24 Deux fois 18. J'ai besoin d'un tampon d'au moins trois ressources, afin d'assurer que  
25 les gens qui ne sont pas de service, qu'ils aient le temps de battement nécessaire. Et  
26 aussi la formation.

27                   **Me ROBERT PINEO** : Donc, ce serait l'idéal d'avoir deux quarts?

28                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, ce serait l'idéal.

1                   **Me ROBERT PINEO** : Madame la Registrataire, on se rend  
2 maintenant à la page 3. Pardon, la dernière page de la chronologie. Je regarde un  
3 texte... un texto de Chris Leather. Êtes-vous prêt pour un appel de suivi sur l'incident de  
4 tir fratricide. Le surintendant d'incident Downslow, n'est-ce pas?

5                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'était cela.

6                   **Me ROBERT PINEO** : Et c'était le seul incident de ce type, n'est-ce  
7 pas?

8                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. c'est ça.

9                   **Me ROBERT PINEO** : Et puis, qu'est-ce ...de quoi était-il question  
10 dans ce..., lors de cette conversation?

11                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne crois pas qu'il y ait eu une  
12 conversation. Il était difficile de rejoindre le surintendant en chef à ce moment-là.

13                   **Me ROBERT PINEO** : Donc, vous n'avez jamais discuté de  
14 l'incident Downslow?

15                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Beaucoup plus tard. Mais pas à ce  
16 moment-là.

17                   **Me ROBERT PINEO** : Et de quoi était-il question, lors de cette  
18 convers... de cette discussion?

19                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je me souviens de la discussion,  
20 pour voir si Chris Leather avait eu vent de l'incident. D'abord parce que si... si une arme  
21 à feu avait été déchargée à...lors de... à ce moment-là, cela aurait obligé un appel,  
22 qu'un appel soit placé à (Inaudible) pour une enquête indépendante.

23                   **Me ROBERT PINEO** : Y a-t-il eu une enquête indépendante?

24                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, moi, je n'ai pas participé à  
25 une telle enquête.

26                   **Me ROBERT PINEO** Mais la GRC, est-ce que la GRC a fait un  
27 examen à l'interne de cet incident?

28                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc, est-ce... la réponse serait

1 oui, si vous croyez qu'une enquête sur la conduite est une enquête indépendante. Ou  
2 une enquête ou, pardon, une enquête à l'interne.

3 **Me ROBERT PINEO** : Et quelles étaient les conclusions de cet  
4 examen, de cette enquête?

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Eh bien, je ne connais pas  
6 tellement cela, mais je crois que l'enquête n'a pas donné lieu à des accusations en  
7 matière de conduite en matière de conduite contre les deux agents impliqués.

8 **Me ROBERT PINEO** : Donc, c'était l'équipe d'intervention en cas  
9 d'incidents graves. Vous avez participé à des conférences de presse à la fin d'avril et  
10 aussi le 4 juin de 2020, lors des deux premières conférences de presse, le 24 et le 28  
11 avril. Vous étiez le membre qui donnait les... qui communiquait avec les médias.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est ça, moi-même avec la  
13 Caporal Jenn Clark.

14 **Me ROBERT PINEO** : Elle était présente aussi, n'est-ce pas? Elle  
15 traduisait vos mots en français, n'est-ce pas?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est exact.

17 **Me ROBERT PINEO** : Et le 4 juin, Brenda Lockie était présente,  
18 avec aussi Chris Leather, n'est-ce pas?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, c'était Lee Bergeman, Chris  
20 Leather et moi-même.

21 **Me ROBERT PINEO** : Pourquoi êtes-vous devenu la personne qui  
22 communiquait avec le public?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Comme j'ai témoigné hier, c'était...  
24 ça se faisait un peu... ça allait de soi. Parce que j'étais plus impliqué dans certaines des  
25 activités d'enquête et donc, j'essayais de rester à l'affût de ce qui s'apprenait à ce  
26 moment-là. Et donc, ç'avait... c'était logique.

27 **Me ROBERT PINEO** : En vous préparant pour chacune de ces  
28 conférences de presse, vous avez produit plusieurs ébauches de vos notes, n'est-ce

1 pas?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je dirais pas des ébauches, mais  
3 le processus était que, bon, normalement, je consultais le triangle de commandement,  
4 et ensuite je m'asseyais avec les personnes, les communications stratégiques, Il y avait  
5 Sunny Baird qui prenait des notes, et elle, rédigeait un scénario en fonction de ces  
6 discussions.

7 **Me ROBERT PINEO** : Donc, vos notes de communication étaient...  
8 est-ce que vos notes étaient vos mots, composés de vos mots ou de ses mots?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Eh bien, le scénario était produit  
10 par nos personnes, notre personnel de communication stratégique, basé sur des  
11 commentaires de ma part et de...

12 **Me ROBERT PINEO** : Et vous avez donc vous avez donc relu ce  
13 document pour vous assurer que les faits avaient été vérifiés.

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Pas seulement moi.

15 **Me ROBERT PINEO** : Et donc, le processus était qu'on envoyait  
16 les ébauches aussi à l'équipe d'enquête du triangle de commandement, et eux aussi, ils  
17 le regardaient.

18 **Me ROBERT PINEO** : Aviez-vous le dernier mot sur ce qui allait  
19 être communiqué?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, Je n'avais pas le dernier mot.  
21 Le dernier mot résidait avec le commandant de l'équipe d'enquête, S'il y avait quelque  
22 chose qui ne marchait pas pour lui, c'est lui qui avait l'autorité pour dire que cela n'était  
23 pas permis.

24 **Me ROBERT PINEO** : Est-ce que vous auriez dit quelque chose  
25 que vous... qui était... qui n'était pas vrai, selon... selon vous?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, je ne dirais jamais quelque  
27 chose qui ne serait pas vrai. Et les mots que vous avez utilisés dans vos notes ont été  
28 choisis très soigneusement par les rédacteurs.

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, bien je dirais qu'il faut choisir  
2 les mots soigneusement, il ne faut pas présenter les mots que... présenter des  
3 informations qui sont inexactes ou qui pourraient offusquer les gens.

4                   **Me ROBERT PINEO:** Donc vous dites que oui...

5                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je trouve que c'est raisonnable de  
6 dire qu'il faut choisir bien les mots.

7                   **Me ROBERT PINEO:** Vous serez d'accord, lorsqu'on donne des  
8 renseignements sensibles au public, comme dans ce cas-ci, qu'on choisit  
9 soigneusement ses paroles pour donner le bon sens et ne pas occasionner davantage  
10 de traumatismes.

11                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je suis d'accord.

12                   **Me ROBERT PINEO:** Vous avez témoigné dans votre déclaration à  
13 cette Commission que vous n'alliez jamais retenir des renseignements qui mettraient  
14 une lumière négative au niveau de la GRC.

15                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je pense que oui, je pense que j'ai  
16 démontré cela.

17                   **Me ROBERT PINEO:** Ma question c'est que vous ne feriez pas  
18 cela.

19                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne ferais pas cela. Non.

20                   **Me ROBERT PINEO:** Madame la registraire, pourriez-vous mettre  
21 à l'écran COMM005772 ? Désolé, 00577762.

22                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce  
23 identifiée 3532.

24                   **Me ROBERT PINEO:** Pourriez-vous passer à la page 37 s'il vous  
25 plait ? C'est la page 37 du document et non pas du PDF. Et au paragraphe 23.  
26 Surintendant Campbell, voici une transcription de la conférence de presse du 24 avril  
27 2020 au troisième paragraphe de la section 23, vous établissez le contexte pour les  
28 mesures prises par la GRC pendant la nuitée et l'une des choses que vous dites c'est :

1 « Ces maisons sont en retrait des chemins. » Et je vous suggère que c'était une  
2 généralisation n'est-ce pas ?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'était une généralisation, parce  
4 que je parle de plusieurs choses. Ça, c'est basé sur comment la scène m'a été décrite.

5 **Me ROBERT PINEO:** Laissons cela de côté, ce sont vos paroles.  
6 Ce que l'on présente comme renseignements, c'est que les maisons à Portapique sur  
7 Orchard Beach Drive et le Chemin Portapique Beach, n'étaient pas proches du chemin  
8 sur lequel elles étaient situées.

9 **Surint. DARREN CAMPBELL:** J'essaie... ce que je cherche à  
10 communiquer, c'est un endroit, une région rurale et les propriétés rurales ont cette  
11 caractéristique-là.

12 **Me ROBERT PINEO:** Vous n'avez pas dit cela, vous avez dit qu'ils  
13 sont en retrait des routes.

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui je l'ai fait, mais je n'ai pas  
15 décrit à quel point ils sont en retrait des chemins.

16 **Me ROBERT PINEO:** Le message que vous vouliez véhiculer, est-  
17 ce que... ce que les écouteurs [sic] devaient comprendre, c'est que les maisons étaient  
18 en retrait de la route, ce qui ferait que ça prend du temps pour s'y rendre.

19 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas qu'il y ait quoi que  
20 ce soit là qui est là qui ne veut pas... l'intention n'est pas... la seule intention c'est de  
21 juste présenter le milieu dans son sens général.

22 **Me ROBERT PINEO:** Alors c'est ça, c'est ce que vous soutenez...  
23 c'est ce que vous soutenez comme étant le sens de votre déclaration. Alors vous  
24 comprenez qu'il y a certaines des maisons qui sont très proches du chemin ?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne sais pas, j'ai été à  
26 Portapique, je suis passé par cette zone-là, ça dépend de comment les gens  
27 percevraient un chemin qui est proche de la maison. En ville, il y a des maisons qui sont  
28 directement sur les trottoirs.

1                   **Me ROBERT PINEO:** Vous avez visité toutes les scènes de  
2 crime ?

3                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pas tous, non. Je suis allé à  
4 Portapique, la seule scène de crime où je me suis rendu de façon physique en route  
5 vers le détachement de Bible Hill ce matin-là, il y en avait deux, c'était celui-là du Big  
6 Stop et le deuxième c'était l'échangeur en trèfle à Shubenacadie.

7                   **Me ROBERT PINEO:** Alors pendant les enquêtes dans les  
8 journées aux suites du 19 avril, vous ne vous êtes pas rendu à Portapique pour visiter  
9 aux scènes de crime ?

10                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai jamais assisté aux scènes  
11 de crime à Portapique.

12                  **Me ROBERT PINEO:** Avez-vous conduit à Portapique sur le  
13 chemin près des scènes de crime ?

14                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, j'ai fait cela.

15                  **Me ROBERT PINEO:** Vous comprendrez que la maison Zahl  
16 Thomas était plutôt près du chemin Portapique Beach, n'est-ce pas ?

17                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je pense que, si mon souvenir est  
18 bon de la résidence, c'est sur un genre de propriété de... au coin de rue et bien sûr, ce  
19 n'était plus... ça avait été incendié, mais en fonction des débris qui restaient, disons 30  
20 ou 40 pieds de la route.

21                  **Me ROBERT PINEO:** Semblablement, la résidence McCully,  
22 l'entrée était circulaire, ce n'était pas plus loin du chemin que la résidence Zahl  
23 Thomas.

24                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça semble être semblable au  
25 niveau des distances, tout au plus 50 pieds.

26                  **Me ROBERT PINEO:** Et vous serez d'accord avec moi que la  
27 maison Gulenchyn était en fait très près du chemin.

28                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai jamais vu la maison

1 Gulenchyn, je ne sais pas si... j'ai peut-être conduit à côté du chemin de la maison  
2 Gulenchyn, mais ce n'était plus debout, alors je ne peux pas émettre de commentaires  
3 à ce sujet.

4 **Me ROBERT PINEO:** Alors les gens qui ont rédigé les paroles pour  
5 la conférence de presse, avez-vous demandé précisément combien proche se trouvait  
6 les maisons en relation à la route ?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je n'ai pas posé ces  
8 questions-là précisément.

9 **Me ROBERT PINEO:** Si on peut passer à la page 38 s'il vous plait.  
10 Du document. Page 38 du document. Alors sous l'ensemble 1, il y a une traduction  
11 française, en descendant quatre paragraphes :

12 « Les agents de police sont arrivés sur scène à  
13 22 h 26 ce soir là où ils ont situé un homme qui  
14 quittait la zone avec une blessure par arme à feu  
15 évidente. »

16 Vous comprenez que ça, c'est Andrew MacDonald ?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

18 **Me ROBERT PINEO:** Et plus tard dans le paragraphe, vous avez  
19 déclaré au public que Andrew MacDonald avait déclaré qu'il y avait une seule façon  
20 d'entrer et de sortir de la collectivité. Et vous dites que « c'est important à noter. »  
21 Pourquoi est-ce que cela était important à noter ? Pourquoi est-ce que cette phrase-là  
22 paraît-elle dans la conférence de presse ?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça, c'est en fonction des  
24 renseignements fournis, qui m'ont été fournis par Jerry Rose-Berthiaume, l'enquêteur  
25 principal à ce stade-là. Et c'est Jerry qui m'avait mentionné cela. Je faisais... je  
26 communiquais des renseignements qui étaient connus ou que les agents de police  
27 pensaient le savoir.

28 **Me ROBERT PINEO:** Ma question c'est, pourquoi est-ce que vous



1 demandez au public de noter cela ?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Parce que je pense que ça fournit  
3 un contexte supplémentaire au niveau de l'intervention.

4 **Me ROBERT PINEO:** C'est correct d'essayer d'expliquer pourquoi  
5 la Boucle Brown n'était pas fermée plus tôt qu'elle l'était véritablement.

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Correct. D'après ce que je  
7 comprenais à ce stade-là, les membres qui sont intervenus croyaient qu'il y avait une  
8 seule façon d'entrer et de sortir de la collectivité.

9 **Me ROBERT PINEO:** Vous comprenez que directement derrière  
10 Andrew et Kathy MacDonald il y avait une voiture conduite par David Faulkner et il y  
11 avait son épouse et sa fille.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je sais ça, mais l'identité des  
13 Faulkner ne m'était pas connue à l'époque. Je me rappelle qu'on m'avait fait savoir, en  
14 fait, je pense que c'était un véhicule blanc qui suivait derrière la voiture des MacDonald.

15 **Me ROBERT PINEO:** Et ce renseignement-là, le renseignement  
16 n'avait pas été pris au niveau de leurs renseignements, de leur identité et leurs  
17 coordonnées.

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas, non.

19 **Me ROBERT PINEO:** Et pourquoi ils étaient à Portapique à ce  
20 stade-là ?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne peux pas vous indiquer, vous  
22 parler des actions des agents de police qui étaient sur les scènes.

23 **Me ROBERT PINEO:** Je ne vous ai pas posé cette question-là, j'ai  
24 posé la question, est-ce que cela était fait.

25 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas que oui. Non.

26 **Me ROBERT PINEO:** Vous serez d'accord avec moi que ce qu'on  
27 sait maintenant c'est que la famille Faulkner habitait auparavant, au moment des  
28 incidents, qui était la propriété de Leon Joudrey.

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai jamais lu la déclaration des  
2 Faulkner.

3                   **Me ROBERT PINEO:** Vous serez d'accord avec moi que le fait  
4 d'être une personne locale, qui n'était pas dans un état traumatique du fait qu'ils  
5 venaient d'être atteints par balle, aurait pu fournir des renseignements du fait qu'il y  
6 avait vraiment, véritablement juste une façon de rentrer sur Portapique.

7                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je serais d'accord, oui.

8                   **Me ROBERT PINEO:** Et semblablement, vos agents de police  
9 avaient l'identité de Kathy MacDonald, la partenaire de Andrew MacDonald, et elle, il  
10 n'y avait pas de suivi pendant la période de 22 h et 23 h.

11                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne... j'ignore la chronologie de  
12 quand elle a été interviewée.

13                   **Me ROBERT PINEO:** Vous serez d'accord avec moi, ayant  
14 véhiculé à Portapique, qu'elle aurait pu fournir des renseignements importants au sujet  
15 de s'il y avait une deuxième façon d'entrer ou de sortir de Portapique.

16                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je suis d'accord, oui.

17                                           **(COURTE PAUSE)**

18                   **Me ROBERT PINEO:** Page 39, s'il vous plait. La page 39 du  
19 document, s'il vous plait. C'est le premier paragraphe complet à la page 39, une des  
20 déclarations faites lors de la conférence de presse, c'est :

21                                           « Pendant une longue période de temps, les premiers  
22 répondants se sont engagés dans le dégagement des  
23 résidences et la recherche... et partir à la recherche  
24 des suspects et ont fourni des mesures pour sauver  
25 les vies aux victimes. »

26                   Par les premiers répondants, vous faites référence à la GRC.

27                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, ce serait la GRC, mais je  
28 pense qu'il y avait également les paramédicaux de EHS aussi.

1                   **Me ROBERT PINEO:** Mais EHS n'est pas entré dans Portapique  
2 jusqu'au lendemain matin, n'est-ce pas ?

3                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** J'avais un rappel, j'ai un souvenir  
4 que EHS était disponible et que Andrew MacDonald avait été transféré aux  
5 paramédicaux de EHS. Je n'étais pas là moi-même, je ne sais pas où on a fait la  
6 transition.

7                   **Me ROBERT PINEO:** Alors même au moment où Andrew  
8 MacDonald, vous comprenez que les paramédicaux de EHS ne sont pas entrés dans  
9 Portapique, ils sont restés sur l'Autoroute 2, n'est-ce pas ?

10                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne sais pas précisément où  
11 EHS a fait la transition avec Andrew MacDonald et les agents de police.

12                  **Me ROBERT PINEO:** Au niveau de fournir des mesures pour  
13 sauver des vies, vous serez d'accord avec moi qu'au moins jusqu'à 6 h ou 6 h 30,  
14 quand Lisa Banfield on présume qu'elle a sorti des bois, que les seules personnes  
15 blessées qui ont reçu des traitements médicaux furent M. Ellison, qui a passé deux ou  
16 trois heures dans les bois, et qui a été enlevé et traités pour l'hypothermie, vous  
17 comprenez cela ?

18                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

19                  **Me ROBERT PINEO:** Et ce traitement là a été fait à l'extérieur de  
20 Portapique.

21                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai aucun... je ne sais pas où  
22 ces traitements-là ont eu lieu.

23                  **Me ROBERT PINEO:** Et Andrew MacDonald, qui a été atteint par  
24 balles par l'auteur, vous comprenez que lui, il a reçu les premiers soins.

25                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est correct.

26                  **Me ROBERT PINEO:** Alors vous comprenez que lui, il a reçu les  
27 premiers soins.

28                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est correct.

1                   **Me ROBERT PINEO:** Alors vous comprenez que les blessures de  
2 Andrew MacDonald n'ont pas menacé sa vie.

3                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je le sais, maintenant, mais je  
4 n'avais pas de renseignements en ce qui a trait au niveau de gravité de ses blessures à  
5 ce stade-là.

6                   **Me ROBERT PINEO:** Mais le fait de dire, avez-vous des  
7 renseignements de fournir... qu'on lui a fourni des mesures pour lui sauver la vie.

8                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Bon, je dirais que tous soins  
9 médicaux d'urgence pourraient être perçus comme une mesure pour sauver la vie.

10                  **Me ROBERT PINEO:** Vous comprendrez que Aaron Patton a décrit  
11 la blessure par balle à son bras, ça rentre et ça sortait... et ça a sorti et cela n'a pas  
12 obligé un tourniquet.

13                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je le sais maintenant, mais je  
14 n'étais pas au courant de cela à l'époque.

15                  **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous saviez au sujet de cela le  
16 24 avril, lorsque la conférence de presse a eu lieu au niveau de la gravité de la  
17 blessure ?

18                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas que non. [sic]

19                  **Me ROBERT PINEO:** Alors d'après ce que je comprends, la GRC  
20 ne savait pas si ou quelles mesures pour sauver la vie ont été fournies à des victimes  
21 ce soir-là.

22                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je dirais que nous savions que  
23 EHS avait été appelé, qu'il y avait des gens blessés, alors c'est un terme général,  
24 « mesures pour sauver la vie. »

25                  **Me ROBERT PINEO:** Vous auriez pu dire aussi facilement qu'on a  
26 fourni des premiers soins ou des traitements. « Fourni des traitements » aurait été une  
27 déclaration plus précise, plutôt que de fournir... le terme « mesures pour sauver la vie »  
28 a été fourni pour glorifier les efforts de sauvetage ce soir-là, n'est-ce pas ?





1 d'avant et après cela, et ce n'était pas correct. Évidemment, au moment où elle donnait  
2 sa déclaration initiale ne serait pas correcte, mais je ne vois vraiment pas comment cela  
3 pourra fournir un avantage ou un désavantage.

4 **Me ROBERT PINEO** : La GRC a communiqué aux médias entre  
5 autres que l'une des raisons pour lesquelles une urgence... une alerte d'urgence n'a  
6 pas été communiquée au public sur la réplique d'autopatrouille et sur ce que portait le  
7 tireur. Donc, l'une de ces raisons était que la GRC ne voulait pas que leurs membres  
8 soient... essuient des tirs.

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Moi, je ne l'ai jamais dit.

10 **Me ROBERT PINEO** : Mais est-ce que quelqu'un d'autre l'a dit?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Peut-être que quelqu'un d'autre l'a  
12 dit, peut-être que quelqu'un qui a témoigné ici croyait cela ou qu'il a communiqué...

13 **Me ROBERT PINEO** : Est-ce que vous savez que quelqu'un... que  
14 quelqu'un l'a dit?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je crois que certaines personnes  
16 ont témoigné que c'était peut-être un facteur qui... contributif. Mais moi, j'ai une autre  
17 perspective là-dessus. Peut-être que d'autres l'ont dit.

18 **Me ROBERT PINEO** : Donc, maintenant, je voudrais que l'on  
19 revienne au COM57762, à la page 41.

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est la pièce 3532.

21 **Me ROBERT PINEO** : Oui.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Et vous voulez qu'on  
23 regarde la page 41, n'est-ce-pas?

24 **Me ROBERT PINEO** : Oui. Dans le quatrième paragraphe, le tireur  
25 a voyagé vers le sud sur la route 224. Il est arrivé au Big Stop de Enfield et je vous  
26 représente qu'il n'est pas allé directement de la route 224 au Big Stop, il s'est arrêté au  
27 Petro-Canada de Elmsdale d'abord, mais des membres de la GRC l'ont vu à cet  
28 endroit-là.

1 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est exact.

2 **Me ROBERT PINEO** : Et ce fait a été exclu du communiqué de  
3 presse du 24 avril.

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, mais ce n'était pas exprès. Je  
5 ne savais pas à ce moment-là qu'il y avait eu cette rencontre entre le suspect et les  
6 policiers auparavant.

7 **Me ROBERT PINEO** : Et lors de la conférence de presse du 24  
8 avril, dans vos remarques aux médias, vous n'avez non plus... il n'a pas non plus été  
9 question de l'incident d'Onslow.

10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est Todd Battis de CTV qui l'a  
11 mentionné pour la première fois lors de cette conférence de presse. Je ne me souviens  
12 pas qui était le journaliste en question, mais je présume que l'on m'avait peut-être posé  
13 une question à ce sujet, je devrais donc étudier le procès-verbal.

14 **Me ROBERT PINEO** : Est-ce que l'on peut passer maintenant à la  
15 page 42 de cette pièce? Et là, le modérateur pose la question, la prochaine question,  
16 c'est... la prochaine question, c'est de Todd Battis, CTV News. Monsieur Battis dit :  
17 « Bonjour. Merci beaucoup, je voudrais poser une question sur la fusillade à Onslow. »

18 Donc, c'est la première fois que l'incident d'Onslow a été soulevé  
19 lors de la conférence de presse du 24 avril?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Sans lire tout le procès-verbal, je  
21 crois que oui.

22 **Me ROBERT PINEO** : Et dans vos notes et dans votre discours, on  
23 ne trouve pas mention des trois pompiers qui étaient à l'intérieur de la caserne des  
24 pompiers d'Onslow lors de cet incident.

25 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non. Et je ne savais même pas en  
26 fait, à ce moment-là, qu'est-ce qui était arrivé à cet endroit-là.

27 **Me ROBERT PINEO** : Et aussi, on ne mentionne pas le civil  
28 Richard Ellison.



1 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non.

2 **Me ROBERT PINEO** : Lui aussi, il était donc dans la caserne à ce  
3 moment-là.

4 Madame la registraire, peut-on continuer avec la même pièce, mais  
5 à la page 52? Maintenant, je vais parler du procès-verbal de la conférence de presse du  
6 28 avril. Vous étiez encore là la personne qui représentait la GRC avec l'aide de la  
7 caporale Clark aux fins de la traduction.

8 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est ça.

9 **Me ROBERT PINEO** : Et donc, lors de cette conférence de presse  
10 – et encore là, je vous fais regarder le cinquième paragraphe :

11 « Pour nous, en ce moment, les priorités sont  
12 déterminées comment le tireur a obtenu l'équipement  
13 qu'il a utilisé et d'établir les déplacements du tireur  
14 avant et après le 18 et le 19 avril et on veut aussi  
15 savoir si quelqu'un avait eu connaissance... avait  
16 pris connaissance du plan du tireur et s'ils l'ont aidé  
17 d'une manière d'une autre. »

18 Et on sait que des accusations ont été finalement portées contre  
19 trois personnes pour la fourniture de munitions au tireur. Et on sait que la GRC a  
20 enquêté ou aidé avec une enquête de la FBI aux États-Unis et des accusations n'ont  
21 pas été portées contre Monsieur Conlogue ou d'autres aux États-Unis.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Par les autorités des États-Unis,  
23 non.

24 **Me ROBERT PINEO** : Est-ce que d'autres ont fait l'objet  
25 d'enquêtes à part les trois qui ont fait l'objet d'accusations et les Américains? Est-ce  
26 que d'autres personnes ont fait l'objet d'enquêtes?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

28 **Me ROBERT PINEO** : Qui?

1 **Suint. DARREN CAMPBELL** : On a enquêté sur  
2 l'approvisionnement en décalcomanies, donc Peter Griffin a fait l'objet d'une enquête.

3 **Me ROBERT PINEO** : Et je crois aussi que cette enquête a pris fin,  
4 n'est-ce-pas?

5 **Suint. DARREN CAMPBELL** : C'est exact, cette enquête n'a pas  
6 donné lieu à d'autres accusations.

7 **Me ROBERT PINEO** : Quelqu'un d'autre à part Monsieur Griffin?

8 **Suint. DARREN CAMPBELL** : Non, pas à ce que je sache.

9 **Me ROBERT PINEO** : Page 53, s'il vous plaît. Dernier paragraphe  
10 de la page, qui commence par « This information », « Cette information » :

11 « Cette information recueillie depuis les incidents  
12 nous porte à croire que le tireur avait quitté  
13 Portapique par le biais d'un champ vers 22 h 35. »

14 Donc, vous dites qu'il a quitté par... en traversant un champ? Ce  
15 que vous ne dites pas... bon, vous ne dites pas qu'il a conduit sur une voie, il a suivi  
16 une voie.

17 **Suint. DARREN CAMPBELL** : Moi, j'utilisais toujours le terme  
18 « blueberry field », le tiers.

19 **Me ROBERT PINEO** : Mais on n'a pas utilisé le mot « Chemin de la  
20 bleuetière »?

21 **Suint. DARREN CAMPBELL** : Moi, je me souviens du... oui,  
22 d'accord. Je pense que ça dépend de ce que... de la description d'un chemin.

23 **Me ROBERT PINEO** : Bon, ce débat aussi, on l'a déjà eu. Est-ce  
24 qu'on peut voir le document COM50894, s'il vous plaît?

25 Maintenant, si on se reporte à la page 24, c'est donc le document  
26 fondamental sur les premiers intervenants déjà déposé en preuve. Le document  
27 fondamental indique que cela est une photo du Chemin de la bleuetière. Vous êtes  
28 d'accord avec moi que lors de votre conférence de presse du 28 avril, vous n'avez pas

1 décrit une structure comme celle-là?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, je n'ai pas donné une  
3 description du chemin.

4 **Me ROBERT PINEO** : Vous avez dit qu'il s'est enfui par... à travers  
5 les champs. Donc, on pourrait imaginer, par exemple, qu'il avait traversé un champ là  
6 où il n'y avait pas de chemin du tout ?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est possible que ce soit  
8 interprété ainsi.

9 **Me ROBERT PINEO** : Vous pouvez mettre de côté cette pièce. On  
10 peut remonter à la pièce précédente, 3532, s'il vous plaît, dernier paragraphe. « a  
11 quitté », à la page... désolé, à la page 53. Donc, « a quitté le secteur de Portapique à  
12 environ 22 h 35 ».

13 Une autre question : plus tard, la GRC l'a changé au fil des  
14 informations reçues, à 22 h 35.

15 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mais moi, je crois que c'était  
16 probablement une erreur de ma part ou basée sur l'interprétation de la chronologie  
17 fournie par le triangle de commandement à ce moment-là. Il y avait un certain débat  
18 autour de la possibilité qu'un témoin avait vu peut-être des phares sur le Chemin de la  
19 bleuetière et donc, on ne savait pas l'heure exacte à ce moment-là.

20 **Me ROBERT PINEO** : Bon, peu importe la raison, mais la GRC, à  
21 votre connaissance, n'a jamais corrigé cette erreur.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Si, on l'a corrigée, à ma... si je me  
23 souviens bien et je crois que la détermination de cette heure-là a été faite en fonction  
24 de la capture de la... de l'auteur plus tard.

25 **Me ROBERT PINEO** : Mais moi, je, vais vous suggérer que c'était  
26 Sarah Ritchie qui a finalement corrigé l'erreur pour vous.

27 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mais vous m'avez demandé si la  
28 GRC a corrigé la chronologie et je crois... j'ai dit que oui. Mais maintenant, vous me

1 dites que c'était Sarah Ritchie qui nous a...qui nous l'a dit en fonction d'une correction  
2 de la GRC, donc je ne comprends pas bien la question.

3 **Me ROBERT PINEO** : Donc, la correction n'a pas été rendue  
4 publique par la GRC, mais par Sarah Ritchie de Global News.

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Peut-être; il y avait plusieurs  
6 demandes de la part des médias et peut-être qu'on l'a corrigé suite à une question  
7 posée par les médias. Mais je ne suis pas certain.

8 **Me ROBERT PINEO** : Si on peut revenir à la même page de la  
9 même pièce, le paragraphe tout de suite après le mot « car », « voiture », dernier  
10 paragraphe :

11 « Mais à cette étape, nous n'avons pas trouvé de  
12 l'information qui indique que la police savait qu'il  
13 possédait ces véhicules ou qu'il avait une réplique  
14 d'autopatrouille. »

15 Je vais vous représenter que le gendarme Dorrington, en février  
16 2020, avait déjà... savait déjà que l'auteur avait un véhicule de police mis hors service.

17 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je l'ai su beaucoup plus tard;  
18 c'était lors d'un arrêt de véhicule, du 12 février par le gendarme Dorrington. Mais ce que  
19 j'essayais de dire est que l'on... il n'y avait pas d'information que moi... il n'y avait pas  
20 d'information dont j'étais au courant que la GRC savait qu'il avait un véhicule.

21 **Me ROBERT PINEO** : Donc, la police n'avait aucune connaissance  
22 de l'existence de ces véhicules. Donc, vous parlez des autres véhicules et non pas de  
23 la réplique?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je vois que l'on pourrait  
25 l'interpréter comme ça...

26 **Me ROBERT PINEO** : Mais comment est-ce qu'on pourrait  
27 l'interpréter, sinon?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Moi, j'avais l'impression qu'on

1 n'avait aucune connaissance de sa possession de la réplique d'autopatrouille et je vois,  
2 je comprends votre idée que ça pourrait porter à confusion.

3 **Me ROBERT PINEO** : Donc, vous aviez dit que vous vouliez choisir  
4 vos mots soigneusement et vous vouliez informer le public correctement. Et donc, vous  
5 auriez dit que la police ne savait pas qu'il y avait une réplique d'autopatrouille, mais  
6 vous ne répondez pas à ma question...

7 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Laissez-le répondre à la question.

8 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Selon ma compréhension, ces  
9 véhicules avaient été enregistrés sous le nom d'une entreprise et non pas sous le nom  
10 de l'auteur.

11 **Me ROBERT PINEO** : Mais vous parlez de la possession et non  
12 pas de l'enregistrement?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, mais la possession... bon,  
14 d'accord. si vous voulez le décrire comme cela.

15 **Me ROBERT PINEO** : Il n'y a pas aucune intention d'induire en  
16 erreur. Mais vous comprenez quand même que le gendarme Dorrington, vers minuit le  
17 18 avril et le 19 avril, avait donné cette information sur le véhicule mis hors service qu'il  
18 avait arrêté en février? Il a fourni cette information au chef de l'incident?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. Je le sais maintenant.

20 **Me ROBERT PINEO** : Mais à ce moment-là, si on ne parle que du  
21 véhicule mis hors service, la GRC savait qu'il avait au moins un véhicule.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, certaines personnes le  
23 savaient, oui.

24 **Me ROBERT PINEO** : Je vais... maintenant, on se reporte à la  
25 conférence de presse du 4 juin où vous avez été présent avec Lee Bergeman et Chris  
26 Leather. Maintenant, la même pièce, s'il vous plaît et on se reporte à la page 66 et puis  
27 là, on voit le procès-verbal, la transcription de Monsieur Campbell :

28 « Donc, par le biais des agents de lien, de contact

1 avec les familles, les familles sont au fait de ce que  
2 nous avons, de l'information que nous sommes en  
3 train de fournir au public. »

4 Donc, vous parlez de toutes les victimes sauf la famille de Heidi  
5 Stevenson?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il y avait un agent de lien avec les  
7 familles. Je savais que Skipper Bent avait... Wayne Bent avait été affecté à ce rôle, ça  
8 avait été toujours communiqué à lui que s'il avait besoin d'autres effectifs, il avait  
9 l'autorité pour se les adjoindre.

10 **Me ROBERT PINEO** : Il n'y avait qu'un seul agent de contact avec  
11 les familles, à part... pour toutes les victimes?

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'était Skipper Bent, sauf pour  
13 la famille.

14 **Me ROBERT PINEO** : C'était le seul qui avait été affecté.

15 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est lui qui a été affecté et lui, il  
16 aurait pu s'adjoindre d'autres effectifs.

17 **Me ROBERT PINEO** : Il est le seul qui a accepté ce rôle-là.

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mais je crois qu'il y a une autre  
19 personne, il était question d'une autre personne qui serait... il était question, mais pas  
20 affecté. Oui, il y avait quelqu'un qui avait été affecté, je ne sais pas c'était qui, mais je  
21 n'étais pas impliqué dans ces discussions. Je me souviens d'avoir eu une discussion  
22 avec l'un des membres des familles sur certains des problèmes qu'ils avaient avec  
23 Wayne Bent.

24 **Me ROBERT PINEO** : Donc, mais finalement, un autre agent n'a  
25 jamais été affecté à cette famille ou toute autre famille?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL** : À ce que je sache... bon, je ne  
27 sais pas.

28 **Me ROBERT PINEO** : Et il est vrai aussi qu'il y avait deux agents

1 de communication pour la famille de Stevenson. Il y avait le caporal Ronnie Robinson  
2 qui était en contact avec le conjoint de Heidi, Dean, et l'autre policier était... travaillait  
3 avec les parents biologiques de Heidi.

4 **Me ROBERT PINEO:** Monsieur et Mesdames les Commissaires, je  
5 ne sais pas quand vous voulez prendre la pause matinale? J'ai un autre 20-minutes de  
6 questions, je peux continuer ou on peut prendre la pause.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** On peut prendre la pause  
8 maintenant.

9 Surintendant principal, est-ce que ça va pour continuer?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Si ce sera 20 minutes, aussi bien  
12 prendre la pause à 11 heures.

13 **Me ROBERT PINEO:** Juste un instant pour avoir une discussion  
14 avec mes collègues.

15 **(COURTE PAUSE)**

16 **Me ROBERT PINEO:** Monsieur et Mesdames les Commissaires,  
17 j'ai fait savoir hier lors de notre caucus que j'avais l'intention de poser des questions  
18 auprès du surintendant Campbell au sujet des accusations à l'endroit de Lisa Banfield,  
19 la base factuelle, et je comprends qu'elle est déchargée du processus de justice  
20 réparatrice, mais un collègue qui assiste à cela, qui nous a offert son enseignement,  
21 c'est une des raisons pourquoi j'ai suggéré une pause pour confirmer cela, mais il n'y a  
22 avait pas une forte objection à ce que je pose ces questions-là, mais je note que  
23 Me Lockyer n'est pas ici, à moins qu'il est rentré depuis quelques minutes, mais il n'est  
24 pas là pour s'objecter, ce qu'il voudrait peut-être faire, il a indiqué... bon, je vais laisser  
25 cela pour lui.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Mais bon, c'est peut-être une  
27 bonne pause [sic] de prendre une pause. Alors, une pause de 20 minutes... désolé,  
28 15 minutes.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

2 Les procédures sont en pause et reprendront dans 15 minutes.

3 --- **L'audience est en pause à 10 h 23**

4 --- **L'audience est reprise à 10 h 40**

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Campbell.

7 Monsieur Pineo... Maitre Pineo, pardon.

8 **Me ROBERT PINEO:** Peut-on voir à l'écran la pièce 3532 à

9 nouveau?

10 Surintendant Campbell, je me réfère encore à la conférence de  
11 presse du 4 juin.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** À la page... laquelle?

13 **Me ROBERT PINEO:** 68, s'il vous plait. Désolé, et la page, c'est...  
14 c'est au bas de la page 67, s'il vous plait, dernier paragraphe qui continue à la page  
15 suivante, mais je regarde la première phrase.

16 Vous dites que l'auteur a quitté Portapique peu après l'arrivée des  
17 premiers agents. Je voulais confirmer que c'était donc environ 19 après... 19 minutes  
18 après, selon la chronologie de la GRC.

19 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je crois que les premiers  
20 intervenants sur la scène sont arrivés à 22 h 26, et donc, entre 22 h 26 et 22 h 45, il a  
21 quitté.

22 **Me ROBERT PINEO:** À la page 68, au milieu de la page environ,  
23 on voit une rubrique qui dit : « *Gunman did not pull over the vehicles* », « Le tireur n'a  
24 pas fait arrêter des véhicules », donc, est-ce que vous pouvez confirmer que cela... en  
25 fait, là, je vais vous poser la question suivante. Vous ne disiez pas que la réplique  
26 d'autopatrouille ne jouait pas un rôle dans la victimisation de ces deux femmes.

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, non, non, pas du tout. Mon  
28 commentaire est en fonction des discussions que j'ai eues avec l'enquêteur principal



1 Gerry Rose-Berthiaume sur des communications selon lesquelles il essayait d'arrêter  
2 des véhicules comme s'il était un policier, mais je suis d'accord avec vous  
3 qu'absolument ça lui donnait un avantage et aux victimes un désavantage.

4 **Me ROBERT PINEO:** Dans le cas de Heather O'Brien, elle était au  
5 téléphone avec son amie et elle... quand elle dit entendre des coups de feu, et ensuite  
6 elle dit : « Bon, il y a une voiture de police qui vient d'arriver », et l'amie dit : « Bon,  
7 reste là où tu es », et ensuite elle entend des coups de feu.

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai pas écouté ces appels, mais  
9 c'est ma compréhension aussi.

10 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous connaissez le gendarme  
11 Wiley?

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Personnellement ou est-ce que je  
13 connais ce nom?

14 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous le connaissez  
15 personnellement?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non.

17 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous l'avez connu dans le cours  
18 de vos activités avec la GRC?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non.

20 **Me ROBERT PINEO:** Oui, mais vous connaissez votre [sic] nom à  
21 cause de... depuis l'incident.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est ça.

23 **Me ROBERT PINEO:** À cause de son implication dans les  
24 évènements.

25 **Mme ROBIN CAMPBELL:** Oui, c'est ça.

26 **Me ROBERT PINEO:** À la page 69, le procès-verbal de la  
27 conférence de presse du 4 juin, vous parlez de la relation entre le tireur et la GRC :

28 « Bon, ça, c'est une autre chose. Le tireur n'avait

1 jamais été bénévole auxiliaire de la GRC et la GRC  
2 n'avait pas eu une relation spéciale avec le tireur à  
3 aucun moment. »

4 Je vais vous dire que le gendarme Wiley a témoigné, a dit dans son  
5 interrogatoire qu'il utilisait l'auteur comme contact avec la communauté, comme  
6 intermédiaire.

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je l'ai su par la suite, mais pour ce  
8 qui est de ce passage-là, cela porte sur certaines allégations qui étaient communiquées  
9 dans les médias sur une relation spéciale.

10 **Me ROBERT PINEO:** Donc, vous ne niez pas que le gendarme  
11 Wiley au moins avait une relation avec lui où il cherchait à obtenir de l'information locale  
12 de l'auteur.

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, selon ce que le gendarme  
14 Wiley disait qu'il avait ce contact ou cette interaction avec le tireur à cette fin.

15 **Me ROBERT PINEO:** Je ne sais pas si vous avez lu l'interrogatoire  
16 du gendarme Wiley, mais il dit qu'entre 2008 et 2011 environ, il a visité le tireur entre 10  
17 et 20 fois. Il ne peut pas dire combien de fois.

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai pas lu cet interrogatoire,  
19 mais si c'est ce qu'il a dit, je pourrais l'accepter.

20 **Me ROBERT PINEO:** Plus loin dans le dernier paragraphe de la  
21 page 69, vous voyez la première phrase :

22 « Ce que l'on peut confirmer est que le tireur avait  
23 acquis toutes ces armes à feu illégalement. »

24 Et donc, avant d'arriver à la source de ces armes à feu, je peux  
25 vous dire... je vais vous représenter que parce qu'il n'avait pas le permis, il n'avait pas  
26 le droit de posséder quelque arme à feu que ce soit, à part le fait de participer par  
27 exemple à un club de chasse ou... mais lui, à part cela, il n'avait pas le droit de  
28 posséder des armes à feu.

1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est ça. Le transfert ou la  
2 possession était illégal, dans son cas.

3 **Me ROBERT PINEO:** Selon... en fonction de votre rôle comme  
4 enquêteur et comme haut gradé de la GRC, si quelqu'un souffre d'une perturbation  
5 mentale et il a des armes à feu, est-ce que la procédure normale serait, donc, de  
6 vérifier d'abord si la personne possède un permis?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pas seulement pour ce scénario-là,  
8 mais dans n'importe quelle enquête, il faudrait d'abord demander si la personne  
9 possède légalement des armes à feu.

10 **Me ROBERT PINEO:** Et donc, je sais que je pose une question un  
11 peu hypothétique, peut-être que quelqu'un va s'opposer si je vais trop loin, mais je me  
12 réfère à l'avis de surveillance publiée en 2011 qui alléguait que Gabriel Worman  
13 souffrait d'une crise mentale et qu'il avait... qu'il possédait des armes à feu. Donc,  
14 quand l'agent d'enquête a reçu cette information, est-ce que cette personne aurait dû  
15 ou aurait pu vérifier si la personne avait un permis pour posséder de telles armes à feu?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je pense que ça s'appelait autre  
17 chose, ça s'appelait « FAC » dans la loi sur les armes à feu, mais, oui, ça serait une  
18 question normale à poser.

19 **Me ROBERT PINEO:** Et s'il était allégué que le sujet possédait  
20 effectivement des armes à feu et qu'il n'avait pas de permis, est-ce qu'il faudrait ensuite  
21 obtenir un mandat de perquisition pour se rendre sur les lieux?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Eh bien, ça dépendrait beaucoup  
23 des cas... du cas et ça dépendrait beaucoup de l'information fournie, il faudrait avoir  
24 une information sur les lieux, le moment de la réception, et on ne peut... il faut  
25 demander un mandat de perquisition en fonction des motifs suffisants, et si le juge  
26 trouve les motifs suffisants, il va autoriser le mandat.

27 **Me ROBERT PINEO:** Je ne veux pas vous faire spéculer sur ce  
28 qu'il faudrait présenter au juge afin d'obtenir le mandat, mais selon... à votre

1 connaissance, aucune tentative n'a été faite pour obtenir ce mandat.

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Eh bien, j'ai peu de connaissances  
3 là-dessus. Je sais qu'il y avait deux corps policiers impliqués dans cela et il y a très peu  
4 de documents qui sont encore en la possession de la GRC, donc il est difficile pour moi  
5 de me prononcer là-dessus.

6 **Me ROBERT PINEO:** Je vais passer maintenant à un autre thème.  
7 Peut-on voir à l'écran le document COMM51376, page 13.

8 En attendant, Monsieur le surintendant, je vais vous dire déjà  
9 pourquoi je pose cette question. Ce sont vos notes manuscrites et il y a une entrée  
10 quand vous traitiez l'information qui vous avait été fournie sur Leon Joudrey, et vous  
11 dites que lui avait dit que « Lisa a cogné à ma porte à 4 heures du matin » et que... et  
12 vous dites que c'était la seule preuve que l'on a comme quoi qu'elle était à la porte de  
13 Joudrey à ce moment-là. Est-ce que c'est une erreur, une faute de frappe?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'était à quel moment que ces  
15 notes ont été prises? Est-ce que vous pouvez me montrer ce qui se passait  
16 exactement? Parce que je n'étais pas impliqué dans les interrogatoires, c'était  
17 probablement basé sur l'interrogatoire d'un autre agent. Donc, est-ce qu'on peut se  
18 rendre en haut de la page pour comprendre un peu le contexte de ces notes?

19 **Me ROBERT PINEO:** Donc, ce sont vos notes manuscrites, on  
20 dirait.

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'était le 20 avril, je crois.  
22 C'était donc le premier breffage d'enquête auquel je n'ai pas assisté physiquement,  
23 mais par téléconférence. Donc, j'étais dans mon bureau, j'écoutais plusieurs  
24 enquêteurs qui nous donnaient des mises à jour sur les interrogatoires et...

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé, Monsieur Pineo, on ne voit  
26 pas.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Avant de poursuivre, est-ce que l'on peut lui  
28 montrer la ligne sur laquelle on l'interroge?

1                   **Me ROBERT PINEO:** Je l'ai à la page 13 dans mes notes. Il y a  
2 une rubrique « Leon Joudrey » soulignée. « Leon Joudrey », voilà. Moi, je crois qu'on  
3 voit ça là.

4                   « À 3 heures et demie du matin, il a entendu des  
5 coups de feu. Il va regarder. Il voit que la maison est  
6 en feu. À 4 heures, Lisa cogne à ma porte à 4 heures  
7 du matin. »

8                   Est-ce que c'est un « 4 »... est-ce que ça c'est un « 4 » ou un  
9 « 6 »?

10                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Moi, je dirais un « 4 ». Je ne sais  
11 pas si « que la maison était en feu à 4 heures du matin », ça veut dire que c'est la  
12 maison de Gabriel qui est en feu, et « Lisa qui cogne à ma porte », j'écrivais  
13 rapidement, fiévreusement, et j'écoutais d'autres, donc je ne sais pas exactement à  
14 quoi ça se réfère.

15                  **Me ROBERT PINEO:** C'est quelque chose que je voulais quand  
16 même clarifier.

17                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je comprends.

18                  **Me ROBERT PINEO:** Vous avez dit dans... lors de votre premier  
19 interrogatoire avec la Commission que, le 19-20 avril, vous n'aviez aucune  
20 connaissance du système « En Alerte ».

21                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est exact. Si je peux en dire  
22 quelques mots de plus, le système « En Alerte », non, je n'avais aucune idée que la  
23 police pouvait utiliser « En Alerte ». Je connaissais un système pour les événements  
24 météorologiques, je ne connaissais pas le terme « En Alerte ». Je savais qu'il y avait  
25 un... si, je connaissais le système « En Alerte », mais je croyais que c'était un système  
26 qui était utilisé surtout pour les alertes météorologiques, d'ordre météorologique et pour  
27 la COVID, mais je ne connaissais pas autrement l'utilisation d'« En Alerte ».

28                  **Me ROBERT PINEO:** On a parlé un peu lors de votre

1 interrogatoire, à plusieurs reprises, du manque d'effectifs et de ressources. Vous avez  
2 témoigné du fait qu'il y a des effectifs manquants en Nouvelle-Écosse et peut-être que  
3 vous ne savez pas ceci, mais pour ce qui est du secteur de Colchester, qui est  
4 responsable de la dotation en personnel? S'agit-il de la GRC? D'Ottawa? La province?  
5 Une combinaison?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je pense que c'est le comté. C'est  
7 le comté qui négocie avec la province.

8 **Me ROBERT PINEO:** Je crois que le comté de Colchester n'est  
9 pas régi par les nouvelles ententes et qu'il fait partie encore...

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Partie de l'entente de services  
11 policiers de la province.

12 **Me ROBERT PINEO:** Et si j'ai compris, Colchester participe encore  
13 à l'ancien système.

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Eh bien, ce ne sont pas... ces  
15 contrats ne sont pas de mon ressort, donc ce que ça comprend, il faudrait poser cette  
16 question aux gens qui participent qui ont la responsabilité de gérer ces contrats-là.

17 **Me ROBERT PINEO :** Alors, vous avez pu lire et entendre de  
18 l'information de la famille des victimes. Pouvez-vous dire si vous trouvez si le niveau  
19 d'aide offert par... le degré d'aide offert par l'agent de liaison a été suffisant?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Pour être juste envers les familles,  
21 je ne pense pas qu'on peut mettre une valeur sur l'aide qui leur a été offerte. Il y aura  
22 toujours plus qui peut être fait.

23 **Me ROBERT PINEO :** Mais est-ce que ça a atteint au moins les  
24 normes minimales d'aide aux familles?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Selon mon évaluation, en fonction  
26 de ce que j'ai entendu et de la rétroaction, je dirais non parce que si c'était bon, il n'y  
27 aurait pas de plaintes.

28 **Me ROBERT PINEO :** Pendant la nuit du 18-19 avril et surtout le

1 19, quand vous êtes arrivé sur place en poste, il y a eu des périodes d'attente assez  
2 longues où vous attendiez des renseignements?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est ça.

4 **Me ROBERT PINEO** : Pendant ces périodes, qu'est-ce que vous  
5 faisiez?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Après avoir reçu le premier coup  
7 de téléphone, j'en ai reçu plusieurs pendant la nuit. J'étais avec l'équipe d'incidents  
8 critiques, j'ai demandé des mises à jour là où le temps le permettait et quand Jeff West  
9 était disponible. Je me suis recouché, je ne dormais pas bien et j'ai été réveillé à  
10 nouveau au milieu de la nuit; après 3 h, j'étais debout et je commençais à me préparer  
11 pour me rendre au bureau. Je savais que même si c'était entre un samedi soir et un  
12 dimanche matin, il serait nécessaire que je me rende au bureau.

13 **Me ROBERT PINEO** : Et je crois que vous avez témoigné hier que  
14 l'une des raisons pour lesquelles la GRC ne cherchait pas une réplique d'autopatrouille  
15 pleinement identifiée est que l'information qui est arrivée de la STO ne comprenait pas  
16 un énoncé comme quoi que le véhicule ne correspondait pas... de l'auteur ne  
17 correspondait pas à ça, à cette description. Donc, lors de votre premier interrogatoire  
18 avec la Commission, vous avez offert cette explication que l'information, c'était un peu  
19 dilué entre l'arrivée de l'information au preneur d'appels jusqu'à son arrivée aux  
20 officiers, aux agents qui étaient sur le terrain.

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne sais pas si j'ai utilisé le mot  
22 « dilué », mais bien sûr, quand on reçoit de l'information, il faut l'interpréter et ensuite, il  
23 faut la communiquer en fonction de cette interprétation. Donc, si j'ai dit « dilué », diluer,  
24 ça veut dire que quand l'information est transmise d'une personne à l'autre, parfois, il y  
25 a des éléments qui sont perdus.

26 **Me ROBERT PINEO** : COM0059147... 847, à la page 67, s'il vous  
27 plaît, notre deuxième paragraphe au plein :

28 « En toute franchise, ça ne serait pas beaucoup... je

1 ne vais (inaudible) populaire de vous avoir dit ceci, je  
2 peux comprendre comment cela s'est passé. Je peux  
3 certainement comprendre comment cela se produit,  
4 étant donné l'urgence des appels, la rapidité des  
5 appels, les mots utilisés, comment l'individu, les  
6 individus cherchent à communiquer leur interaction  
7 avec le preneur d'appels. Ils reçoivent un certain  
8 montant de renseignements et je sais que lorsqu'on  
9 fait la transmission de renseignements vers d'autres  
10 personnes, ça peut parfois devenir édulcoré. Alors,  
11 j'apprécie qu'on peut rater certaines choses ou que  
12 certaines choses qui pourraient peut-être être très  
13 importantes ne sont pas entièrement comprises ou  
14 bien communiquées. »

15 Vous adoptez votre témoignage précédent que c'est pas mal une  
16 bonne explication de comment on a perdu des détails des appelants au 9-1-1 jusqu'aux  
17 agents de la GRC?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

19 **Me ROBERT PINEO** : Et pendant la nuitée du 18 et le matin du 19,  
20 vous n'avez pas écouté aux appels du 9-1-1 directement? Vous n'avez pas demandé  
21 des copies afin que vous puissiez les écouter?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, je n'ai pas fait cela.

23 **Me ROBERT PINEO** : À votre connaissance, il n'y a personne  
24 d'autre qui l'a fait?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne sais pas si quelqu'un d'autre  
26 l'a fait – pas à ma connaissance, non et je n'ai pas accès... j'étais chez moi, dans le  
27 grand Halifax et ce qui se passait à la STO à Truro.

28 **Me ROBERT PINEO** : Il n'y avait rien qui vous empêchait de



1 demander les enregistrements, les transcriptions faites pour que vous puissiez les  
2 écouter vous-même.

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bon, je ne suis pas sûr s'il y aurait  
4 une transcription de l'appel.

5 **Me ROBERT PINEO** : J'ai cru dire enregistrement.

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, vous avez dit  
7 « transcription ».

8 **Me ROBERT PINEO** : Alors, je vais changer ma question : il n'y a  
9 rien qui vous aurait empêché d'écouter à un enregistrement des appels du 9-1-1?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bon, je présume que la STO et  
11 que le gestionnaire de risques étaient très occupés. J'étais... j'aurais été au courant de  
12 ne pas vouloir leur demander de faire une tâche qui leur enlèverait de pouvoir s'occuper  
13 de tâches. Et pendant 32 ans, je n'ai jamais appelé le Centre de répartition pour rejouer  
14 un appel 9-1-1.

15 **Me ROBERT PINEO** : Mais dans vos 31 ans, vous n'avez jamais  
16 abordé une perte massive.

17 **Surint. DARREN CAMPBELL** : J'ai abordé d'autres meurtres  
18 impliquant plusieurs personnes, oui, mais pas des pertes massives comme celle-ci.

19 **Me ROBERT PINEO** : Mais c'est sûr que si vous aviez voulu, vous  
20 auriez pu vous rendre à la STO à Truro pour écouter les enregistrements ou vous  
21 auriez pu nommer quelqu'un pour le faire en votre nom.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Si j'aurais voulu, j'aurais pu  
23 conduire Truro, mais à ce stade-là, il n'y a rien qui ne m'avait été conféré qui m'aurait  
24 suggéré que j'aurais eu besoin d'écouter les appels au 9-1-1.

25 **Me ROBERT PINEO** : Et étant donné que vous n'avez pas écouté  
26 les enregistrements et à notre connaissance, il n'y a personne sous votre  
27 commandement qui les a écoutés?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bon, je présume, numéro 1, le

1 gestionnaire de risques peut écouter aux appels, mais je n'avais aucune idée de ce qui  
2 se passait et les connaissances du gestionnaire de risques et s'il passait en examen les  
3 appels.

4 **Me ROBERT PINEO** : Vous n'avez aucune connaissance si le  
5 gestionnaire de risques a écouté ces appels-là pendant la nuit des 18 et 19?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je n'en avais pas à ce stade-là et  
7 à ce stade-ci, je ne sais pas si le gestionnaire de risques a réécouté les appels.

8 **Me ROBERT PINEO** : C'est le document fondamental sur la  
9 réplique d'autopatrouille (l'interprète s'excuse, il a raté le chiffre). C'est la page du PDF  
10 23, c'est le paragraphe 29.

11 Voilà des renseignements pris d'une transcription des appels 9-1-1  
12 des quatre enfants qui sont restés plusieurs instants. Vous connaissez l'incident auquel  
13 je fais référence?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

15 **Me ROBERT PINEO** : Alors, cela... l'information est transmise, une  
16 partie de la discussion entre l'opérateur et l'enfant identifié comme A.D.

17 « **OPÉRATEUR** : Avez-vous quel genre de véhicule?

18 **A.D.** : Hum, c'était une voiture de la police. Je ne  
19 pouvais pas... je ne pouvais pas retrouver le permis.

20 **OPÉRATEUR** : Avez-vous autre chose au sujet du  
21 véhicule? Vous dites que c'est une voiture de police?

22 **A.D.** : Oui, c'était une voiture de police.

23 **OPÉRATEUR** : C'est une voiture de police?

24 **A.D.** : Oui, juste comme une voiture de police. »

25 Un peu plus bas, A.D. dit :

26 « **A.D.** : C'est une voiture de police. Ce n'est pas  
27 Gabriel.

28 **OPÉRATEUR** : Ce n'est pas Gabriel. Oh, en

1 passant, (inaudible) se mélanger aux polices?

2 **A.D.** Parce qu'il a une voiture de police.

3 **STO** : D'accord.

4 **A.D.** Je ne sais pas qu'est-ce que mes parents ont  
5 fait.

6 **STO** : Comment est-ce que vous savez que c'était  
7 une voiture de police? Est-ce qu'il y avait des  
8 lumières, des gyrophares et des affaires dessus?

9 **A.D.** : Oui... non. Ça ressemble juste comme ça et  
10 les symboles de la police sur le côté, comme s'il est  
11 propriétaire d'une voiture de police. »

12 Je vous suggère que sur le plan de devoir savoir que l'auteur... que  
13 la réplique d'autopatrouille de l'auteur était identique à une voiture de police en service,  
14 je vous suggère que les paroles de cet enfant-là font que c'est pas mal clair que ça sera  
15 identique.

16 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je dis qu'il (inintelligible), je dirais  
17 que c'était un récit descriptif dans les mots de cet enfant-là.

18 **Me ROBERT PINEO** : Merci. Voilà mes questions.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci, Maître Pineo. Maître  
20 MacDonald? C'est à vous maintenant.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM MACDONALD :**

22 **Me TOM MACDONALD** : Bonjour, surintendant principal. Je  
23 m'appelle Tom MacDonald, je suis l'avocat pour deux participants, Tara Long, dont le  
24 frère Aaron Tuck a été perdu à Portapique le 18 et Scott MacLeod, dont le frère Sean  
25 MacLeod a été perdu à Wentworth le 19 avril 2020.

26 Avant de commencer, je veux arriver à comprendre ce que vous  
27 gériez lorsque vous étiez le dirigeant des services de soutien et quelques définitions  
28 afin qu'on puisse s'entendre au sujet de la terminologie.

1 D'après ce que je comprends, vous avez différentes tâches dans  
2 votre rôle de dirigeant des Services de soutien. Parmi ces tâches-là, vous étiez  
3 responsable et vous gériez le groupe des Crimes majeurs et également, les  
4 programmes des incidents critiques?

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, il y avait deux officiers  
6 hiérarchiques. Oui, c'était un programme d'ensemble.

7 **Me TOM MACDONALD** : Je comprends. Cela va sans dire que  
8 vous serez d'accord avec moi que cet incident des pertes massives, ce qui s'est passé  
9 à Portapique et le lendemain à Wentworth et Glenhome et Schubénacadie et Stewiac,  
10 c'était un incident critique?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'était un incident critique.

12 **Me TOM MACDONALD** : Et le fait qu'un tireur actif était mobile,  
13 c'est équivalent... ça équivaut au fait que ce soit un incident critique?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est ça.

15 **Me TOM MACDONALD** : D'après ce que je comprends, lorsque  
16 l'incident critique a commencé à Portapique avec l'appel de Madame Blair, si je peux  
17 m'exprimer ainsi, le gestionnaire de risques, c'est la première personne qui assume le  
18 contrôle et le gestionnaire de risques a le commandement jusqu'à ce que le  
19 commandant en cas d'incident critique non seulement arrive, mais diffuse qu'il ou elle  
20 est à la barre.

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Ce n'est pas tout à fait précis. Le  
22 gestionnaire de risques aura la responsabilité d'appeler les ressources  
23 supplémentaires. Alors, si on estime que c'est un incident critique, le gestionnaire de  
24 risques appellera le commandant en cas d'incident critique de garde; le gestionnaire de  
25 risques sera en charge de toutes les ressources au niveau provincial afin de pouvoir  
26 déplacer les ressources, mais au niveau de commandement sur le terrain. Parce que le  
27 gestionnaire de risques d'un emplacement éloigné saura ce qui rentre dans la STO au  
28 niveau des appels du public, mais ne saura pas forcément ce qui se passe sur le

1 terrain. Il y aurait peut-être un peu de confusion sur le plan de qui est au  
2 commandement, mais il doit y avoir quelqu'un sur la scène qui commande les  
3 interventions en vertu du tireur actif.

4 **Me TOM MACDONALD** : Si la personne n'était pas sur la scène à  
5 Portapique, c'était qui, si ce n'était pas le sergent d'état-major Rehill?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : D'habitude, le commandement, ce  
7 sera les premiers agents de police qui sont intervenus qui sont rentrés dans la  
8 formation DRAI et sera au commandement de cet élément-là de l'intervention. Et là,  
9 plus tard, si un autre superviseur se rendra sur les lieux, il pourra assumer le  
10 commandement localement sur les lieux jusqu'à ce qu'ils arrivent tous. Le gestionnaire  
11 de risque a le plus grand niveau de conscience de la situation et pourrait arriver à mieux  
12 contrôler les ressources qui interviennent.

13 **Me TOM MACDONALD** : Madame la registraire, je veux juste  
14 montrer quelque chose au surintendant principal, pièce 001461, à la page 15,  
15 paragraphe 31, s'il vous plaît, ça sera à l'écran dans un instant.

16 Surintendant principal, je vais mettre l'emphase sur le paragraphe  
17 31. Vous pouvez le lire, si vous avez le temps de le lire – ça vient du Programme des  
18 gestionnaires de risques de la division H :

19 « La politique de la GRC, lorsqu'il y a incident  
20 critique, le gestionnaire de risques prendra  
21 commandement immédiatement et contrôle de la  
22 situation déployé (inintelligible) des interventions. Il  
23 doit également faire venir ou redéployer des  
24 ressources pour permettre une intervention accrue,  
25 tout en assurant une prestation de services continue  
26 pour le restant de la division. Le gestionnaire de  
27 risques doit coordonner les unités de soutien, offrir la  
28 supervision et la direction et conduit l'évaluation des

1 risques en continu et maintient le contrôle de  
2 l'incident critique jusqu'à ce que ça se termine ou  
3 que le CIC assume le contrôle de. »

4 Alors ça, ça signifie forcément que le sergent d'état-major Rehill  
5 était en commandement?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, pour le déploiement dans  
7 l'ensemble des ressources et d'engager les unités de soutien, ils auraient une meilleure  
8 compréhension des besoins et de la géographie. Mais comme je l'ai dit auparavant,  
9 quand les gens se mettaient à arriver sur la scène, ils vont savoir des choses parce  
10 qu'ils vivent les choses en temps réel. Il y a quelqu'un qui doit commander l'intervention  
11 du point de vue physique lorsqu'ils arrivent. Si vous le considérez du point de vue des  
12 politiques, il y a un relayage de commandement du gestionnaire de risques au CIC.

13 **Me TOM MACDONALD** : Êtes-vous d'accord avec la politique telle  
14 qu'établie dans le paragraphe 31 ou non?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je suis d'accord dans une certaine  
16 mesure, mais il y a... on peut juste arriver à faire un certain montant de choses. Le  
17 commandement de ressources ou l'engagement de davantage de ressources ou  
18 comprendre où on doit établir des périmètres de confinement, ça, c'est certainement la  
19 responsabilité des gestionnaires de risques jusqu'à ce que le commandant en cas  
20 d'incident critique arrive. Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec cela, mais  
21 quand même, il doit y avoir une présence locale qui a un niveau de commandement et  
22 parfois, c'est deux agents de police qui arrivent ensemble; ils doivent pouvoir assumer  
23 le commandement des ressources pendant l'intervention en cas d'incident critique,  
24 notamment l'équipe DRAI.

25 **Me TOM MACDONALD** : Alors, le paragraphe... j'ai bien vu la  
26 division H, c'est ça la politique en vigueur la nuit à Portapique, cette nuit-là?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. C'était les paroles qui étaient  
28 en vigueur cette nuit-là à Portapique.

1 **Me TOM MACDONALD** : Alors, le commandant en cas d'incident  
2 critique, tel que je le comprends, nous savons que le sergent d'état-major West est  
3 arrivé un peu après 1 h du matin le 19 et il s'est orienté pendant quelques minutes et il  
4 a pris le commandement en diffusant qu'il était... qu'il assumait le commandement.  
5 C'est correct?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est correct.

7 **Me TOM MACDONALD** : D'après ce que je comprends, une fois  
8 que le commandant en cas d'incident critique assume le commandement, c'est lui qui  
9 prend le commandement sur l'intervention et il prend une décision jusqu'à ce que  
10 l'incident critique est terminé ou qu'on estime qu'il ne s'agit plus d'un incident critique.  
11 Et il a, d'après ce que je comprends, l'autorité absolue au niveau de l'incident critique.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

13 **Me TOM MACDONALD** : Alors, l'autorité cette nuit-là ou le matin  
14 du 19 reposait entre les mains du sergent d'état-major West.

15 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Dès qu'il a assumé le  
16 commandement jusqu'à ce qu'il a relégué le commandement au prochain CIC, l'autorité  
17 absolue était entre ses mains en ce qui avait trait à l'intervention lors de l'incident  
18 critique, oui.

19 **Me TOM MACDONALD** : Alors, je vais chercher à comprendre un  
20 peu au sujet du scénario de tireur actif du point de vue politique. Dans votre rôle en tant  
21 que gestionnaire des incidents critiques, tel que je le comprends dans un incident de  
22 tireur actif, Maître Young vous a posé quelques questions lors de l'un de vos entretiens  
23 récents – l'un, c'était le 28 juin et l'autre c'était le 12 juillet, il y a deux semaines.  
24 D'après ce que je comprends, la politique en matière de tireurs actifs de la GRC, c'est  
25 s'il y a un tireur actif, qu'il s'agisse d'une équipe DRAI ou une équipe GTI, ils agissent  
26 pour arrêter la menace et ils continuent jusqu'à l'élimination de la menace. Dans  
27 l'ensemble, c'est ça? Ai-je raison?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Ça serait une description plutôt

1 générale, mais... et c'est correct.

2 **Me TOM MACDONALD** : Nous savons qu'à Portapique, la nuit du  
3 18, lorsque l'équipe DRAI, les premiers intervenants arrivaient menés par le caporal  
4 Beselt, lorsqu'ils sont arrivés, ils ont été dirigés par le sergent d'état-major Rehill en tant  
5 que gestionnaire de risques, qu'ils sont arrivés sur les lieux, à la résidence Blair, ils ont  
6 vu des corps, ils ont vu des décédés, ils ont vu des explosions, ils ont entendu des tirs,  
7 des coups. On a décidé de garder l'équipe en place pour attendre les renforts, le GTI,  
8 on n'a pas voulu envoyer une autre équipe DRAI, alors la première équipe DRAI n'a  
9 pas rentré plus loin dans Portapique.

10 D'après ce que je comprends, la raison d'être pour cela, c'était que  
11 personne voulait un incident de tirs fratricides. Alors, pour ceux qui ne savent pas c'est  
12 quoi, bien que la plupart de nous doivent le savoir maintenant, les tirs fratricides, c'est  
13 lorsqu'un agent de police tire sur un autre agent de police par mégarde.

14 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Tirs fratricides, ce sont des  
15 groupes d'agents de police ou deux agents de police qui se tirent l'un sur l'autre où on  
16 prend l'autre agent pour être le contrevenant, mais il y a beaucoup de choses qui ont  
17 mené à cela au niveau de la question.

18 **Me TOM MACDONALD** : J'arrive à la question. Voilà la scène  
19 qu'ils ont connue : ils ont été retenus – et d'après ce que je comprends, la raison de les  
20 retenir, c'est parce que le gestionnaire de risques ne voulait pas qu'il y ait un incident de  
21 tirs fratricides –, il faisait complètement noir, région rurale, un milieu qu'ils ne  
22 connaissaient pas du tout. Comment est-ce que la GRC du point de vue des politiques  
23 établit l'équilibre entre ce que nous savons comme étant un tireur actif mobile, de  
24 s'avancer vers là où se retrouve le tireur, et équilibrer cela contre région rurale, il fait  
25 noir, enjeux liés aux tirs fratricides? Que ce soit le gestionnaire de risques ou le  
26 commandant en cas d'incidents critiques, le DRAI, comment est-ce que la GRC fait  
27 l'équilibre de tous ces facteurs-là pour déterminer quand retenir les équipes DRAI?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Je vais devoir revoir certains des



1 éléments qui ont mené à votre question. Tout d'abord, d'après ce que je comprends,  
2 l'ordre selon lequel vous avez vu que... dit que les agents ont vécu cela, quelque  
3 chose, c'est pas forcément l'ordre dans lequel je pense que cela s'est produit.

4 En deuxième lieu, je ne pense pas que les agents de police ont été  
5 dit de retenir pour fins d'éviter des tirs fratricides du tout. D'après ce que je comprends  
6 et mes... ce que j'ai lu, les discussions que j'ai eues et les déclarations des agents  
7 DRAI, c'est qu'ils s'avançaient, et ils s'avançaient vers les tirs, les coups de feu.

8 Je voulais juste m'assurer ce que ce soit clair avant de répondre à  
9 votre question, mais je n'aime pas ça que je dois vous poser [sic] la question de la  
10 question des politiques sur les régions rurales en matière de DRAI, je veux vous offrir  
11 une réponse autant complète, alors pouvez-vous, s'il vous plait, distillez cette question-  
12 là.

13 **Me TOM MACDONALD :** Lors d'un incident critique sur le plan de  
14 la politique, comment est-ce que vous établissez l'équilibre quand vous êtes une  
15 situation de tirs... où il y a un tireur actif? Prenons le cas de Portapique. On entend,  
16 donc, des coups de feu, on a déjà des renseignements comme quoi qu'il y a eu des  
17 coups de feu quand madame Blair a placé l'appel au 9-1-1. Comment est-ce que l'on  
18 établit l'équilibre entre éviter une situation de tirs fratricides versus quand même  
19 avancer et possiblement engager une fusillade avec le tireur?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Eh bien, c'est le défi des vraies  
21 opérations : comment établir l'équilibre. Je ne crois pas que ce soit... que cela incombe  
22 aux gestionnaires de risques de le faire, ça incombe à la personne qui est sur le terrain,  
23 qui vit l'évènement en temps réel. Que ce soit quelqu'un qui est à distance qui essaye...  
24 que ce soit lui qui essaye de déterminer quel serait le prochain pas, je ne crois pas que  
25 ce soit la meilleure façon de s'y prendre. Je pense que cette décision doit être prise par  
26 les gens qui sont physiquement là. S'ils se sentent en sécurité, s'ils croient qu'un risque  
27 existe, je pense que c'est à eux de déterminer cela et non pas les gens qui gèrent cela  
28 à distance.

1                   **Me TOM MACDONALD** : Si je suis membre et je crois que je ne  
2 suis pas en sécurité, mais la politique en matière de tireurs actifs dit qu'il faut confronter  
3 la menace et de l'arrêter, est-ce que c'est à moi de décider si... qu'est-ce que je dois  
4 faire ou est-ce que je dois... par exemple, on a écouté des CIC, West et Surette, qui ont  
5 dit que la sécurité du public est la priorité, la sécurité des agents devient... vient en  
6 deuxième lieu. Quel est l'équilibre qu'il faut y voir?

7                   **Surint. DARREN CAMPBELL**: Eh bien, je pense qu'il n'y a pas  
8 d'équilibre. Si vous voyez une menace, il faut... vous devez donc l'aborder. Tenez, un  
9 exemple. Si je... par exemple, si je... ils ont vu autour de la résidence McCully, ils  
10 croyaient que c'était... ils ont vu une lampe de poche et ils croyaient que c'était peut-  
11 être l'auteur, mais c'était Clinton Ellison. Cette décision indique ces agents étaient prêts  
12 à s'attaquer à l'auteur des faits.

13                   **Me TOM MACDONALD** : Savez-vous s'il y a eu des formations ou  
14 des changements qui ont été... depuis... des changements qui ont été apportés depuis  
15 cet incident sur la façon que les chefs d'incidents critiques gèrent de telles situations?

16                   **Surint. DARREN CAMPBELL**: Bon, vous me parlez de plusieurs  
17 domaines. Bon, d'abord, il y a la formation DRAI, ça, c'est sous la rubrique de notre  
18 formation avec notre Section de formation tactique à Ottawa, et aussi... donc, mais moi,  
19 je ne sais pas... je ne suis pas au fait de changements à la politique en matière de  
20 formation, mais je peux dire quand même qu'il y a eu beaucoup de débats autour de la  
21 politique qui indique c'est le gestionnaire de risques qui a le contrôle d'un incident  
22 critique jusqu'au moment où le chef d'incidents critiques se trouve sur le terrain. Il y a  
23 eu beaucoup de discussions autour de ce sujet et je sais qu'il s'agit aussi de quelque  
24 chose qui est étudié par l'équipe d'enquêtes lors d'incidents dangereux. Donc, cette  
25 équipe-là est en train d'étudier cela.

26                   **Me TOM MACDONALD** : Êtes-vous au courant d'informations que  
27 la GRC possède qui indique que la GRC aurait pu procéder autrement afin de sauver  
28 des vies le 18 et le 19?

1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non.

2 **Me TOM MACDONALD :** Alors, je sais que Me Young vous a fait  
3 explorer le déploiement des ressources aériennes, mais dans un monde idéal, nous  
4 sommes maintenant une province d'un million de personnes avec... on est le seul  
5 centre métropolitain à l'est de Montréal, est-ce que la Nouvelle-Écosse devrait  
6 maintenant avoir un avion disponible 24 heures sur 7 [sic] avec la technologie  
7 infrarouge?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je crois que ce serait énorme,  
9 magnifique d'avoir cette capacité en Nouvelle-Écosse et je crois aussi que des efforts  
10 ont été déployés par la province et par la GRC pour accroître ces capacités. Je crois  
11 aussi important d'indiquer que le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse était très  
12 impliqué dans ces discussions, et ces capacités sont très importantes. Il y a des actifs  
13 qui existent déjà dans la province qui ne possèdent peut-être pas la technologie  
14 infrarouge ou la possibilité de voler de nuit, mais je crois que l'on peut tabler sur les  
15 investissements déjà apportés afin de pouvoir fournir ces fonctionnalités aux différents  
16 corps policiers de la province.

17 **Me TOM MACDONALD :** Maintenant, je veux me tourner vers les  
18 communications publiques et le rôle du chef de l'incident critique, c'est l'autorité  
19 principale. Je dis « lui », mais est-ce qu'il y a déjà eu un chef d'incidents critiques qui  
20 était une femme?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Depuis... pendant ma carrière,  
22 non, mais la question est intéressante, car c'était l'une des premières questions que  
23 j'avais quand j'ai visité le groupe de chefs d'incidents critiques. J'avais demandé qu'un  
24 sergent d'état-major soit abordé pour voir si elle était intéressée par ce programme,  
25 mais elle n'était pas intéressée. Mais au Nouveau-Brunswick, il y a des chefs  
26 d'incidents critiques qui sont femmes.

27 **Me TOM MACDONALD :** Est-ce que c'est le cas en Colombie-  
28 Britannique?

1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Eh bien, ça fait longtemps, mais je  
2 présume qu'il doit y avoir des chefs qui sont femmes en Colombie-Britannique, chefs  
3 d'incidents critiques.

4 **Me TOM MACDONALD :** Maintenant, parlons des communications  
5 publiques. Donc, selon ma compréhension, la décision en matière des alertes et des  
6 communications avec le public, les alertes, les communications publiques, résidait avec  
7 le chef d'incident critique, n'est-ce pas, le CIC?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, parce que chaque décision  
9 prise va ramener une réaction, et donc, le CIC qui a cette autorité absolue doit  
10 approuver toute communication publique ou toute alerte ou tout message qui est  
11 communiqué au public, bien sûr soutenu par des effectifs de l'Unité de communications  
12 stratégiques.

13 **Me TOM MACDONALD :** Et donc, selon ma compréhension, le  
14 CIC avait l'autorité non seulement de donner des directives à la directrice des  
15 Communications stratégiques lors d'un incident critique, mais aussi pouvait lui dire  
16 quelles informations rendre publiques et quelles informations, non.

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je suis d'accord.

18 **Me TOM MACDONALD :** Et est-ce que vous êtes d'accord avec  
19 moi aussi que, une fois le CIC... que le CIC a commandé, a ordonné à la directrice des  
20 Communications stratégiques de communiquer l'information et c'est la seule proposition  
21 qui est nécessaire?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est exact.

23 **Me TOM MACDONALD :** Et donc, du moment où le sergent d'état-  
24 major West a pris les rênes, c'était lui qui avait l'autorité d'indiquer à la directrice des  
25 Communications stratégiques de communiquer quoi que ce soit au public à n'importe  
26 quel moment.

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je suis d'accord.

28 **Me TOM MACDONALD :** Vous avez dit dans votre témoignage

1 avec Me Young, vous avez... que personne semblait connaître « En Alerte ». Vous  
2 l'avez dit, donc aidez-nous à comprendre comment ça se peut que personne  
3 connaissait « En Alerte ». Quand je parle de personnes... quand je dis « personne », je  
4 parle des CIC.

5 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je pense que la brève réponse,  
6 c'est que tout se résume à la formation et les communications. Cela ne fait pas partie  
7 de la formation. Je ne parle même pas de la formation de base, mais de la formation de  
8 services, la formation en continu. Si cet outil n'est pas compris ou rendu disponible ou  
9 mis en usage, donc les CIC ne le connaîtraient pas. Ils n'auraient aucune expérience  
10 pratique avec cet outil. C'est un défi et c'est effectivement un problème parce que tout  
11 le monde m'a dit ce n'était pas un outil dans la boîte. Tout le monde me l'a dit, ce n'était  
12 pas que les CIC qui me l'ont dit, c'était d'autres aussi de la province qui en ont parlé. Ce  
13 n'était pas que Jeff West qui était au poste de commandement, il y avait des personnes  
14 très chevronnées, jusqu'à 4, qui se sont rendues au poste de commandement pendant  
15 la journée du 19.

16 **Me TOM MACDONALD :** Donc, selon ma compréhension, « En  
17 Alerte » pourrait maintenant être utilisé et le CIC aurait l'autorité de le mettre en branle,  
18 mais un autre commandant pourrait le faire aussi.

19 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. En fait, plusieurs personnes  
20 auraient l'autorité de... parce que maintenant, nous avons l'accès direct, on ne l'avait  
21 pas à l'époque, il y a plusieurs personnes qui pourraient le faire. Il y a une différence. Si  
22 on dit que... si on décide, on désigne l'incident comme étant critique, c'est le CIC qui a  
23 l'autorité d'autoriser l'alerte. Si ce n'est pas un incident critique ou que le gestionnaire  
24 de risques ou un commandant de garde est en poste, c'est cette personne-là qui  
25 pourrait le faire.

26 **Me TOM MACDONALD :** Pouvez-vous m'expliquer qui sont ces  
27 gens? On a donc le CIC, on a le commandant de garde. Est-ce que le gestionnaire de  
28 risques pourrait le faire lors d'un incident critique?

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. Oui, et depuis cette époque,  
2 les gestionnaires de risques sont impliqués dans l'émission d'alertes, le gestionnaire de  
3 risques, l'agent d'opérations criminelles, l'agent des services de soutien. Si vous avez la  
4 formation, vous pouvez émettre l'alerte. Donc, il y a un protocole maintenant défini qui  
5 est en place, qui n'existait pas à l'époque, en avril 2020.

6                   **Me TOM MACDONALD :** On remonte à la journée du 19. Vous  
7 étiez responsable du programme d'incidents critiques, vous auriez pu, donc, ordonner  
8 l'émission d'« En Alerte ».

9                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Moi, je ne serais pas intervenu,  
10 j'aurais laissé la responsabilité au CIC, mais j'aurais pu avoir une discussion si j'avais  
11 été en position d'avoir une discussion.

12                   **Me TOM MACDONALD :** Oui, parce que vous aviez l'autorité  
13 discrétionnaire.

14                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. Si j'avais su à un certain  
15 moment, j'aurais pu avoir cette discussion avec le CIC, mais c'est quand même... c'est  
16 le CIC qui a l'autorité finale.

17                   **Me TOM MACDONALD :** Je pense qu'il y avait un texte, il y avait...  
18 vous avez dit que si jamais ça déraillait, ça devait dérailler ce soir-là, vous auriez pu  
19 intervenir.

20                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ce que je dis, c'est que si j'avais  
21 trouvé que les choses étaient rendus à une étape où quelqu'un devait intervenir, j'aurais  
22 pu le faire, mais pendant un incident critique, ce n'est pas utile que quelqu'un d'autre  
23 essaie d'intervenir parce que je n'aurais pas eu la conscience ou le portrait général, la  
24 perspective générale qu'aurait eue le CIC.

25                   **Me TOM MACDONALD :** Me Young, ça, c'est lors de votre  
26 interrogatoire du 12 juillet, elle vous a posé une question à propos des communications  
27 urgentes avec le public pendant l'évènement et vous avez, donc, émis quelques mises  
28 en réserve avant de répondre, mais, selon ma compréhension de votre réponse, vous

1 auriez aimé voir de la communication publique avant.

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, sur le véhicule identifié, mais  
3 étant donné que je n'avais pas beaucoup de compréhension à cette époque-là. Il est  
4 difficile de dire quelle était mon évaluation à ce moment-là, j'avais peu d'informations.  
5 Oui, j'aurais aimé qu'il y ait eu un avis public pour indiquer que le véhicule était encore  
6 en liberté.

7 **Me TOM MACDONALD :** Deux ans plus tard environ, est-ce que  
8 vous êtes d'accord avec moi que les communications avec le public n'étaient pas  
9 adéquates?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. En rétrospect, oui, je pourrais  
11 dire qu'on pourrait toujours améliorer les choses avec du recul maintenant, mais je peux  
12 que, oui, il aurait été utile de communiquer d'autres informations sur le véhicule de  
13 police avec le recul.

14 **Me TOM MACDONALD :** Maintenant, parlons des agents de  
15 liaison familiale. Et je parle surtout de la famille McLeod. Vous avez eu des  
16 conversations avec mes clients à ce sujet, n'est-ce pas?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui.

18 **Me TOM MACDONALD :** Donc le gendarme Bent était l'agent de  
19 liaison avec les familles, et je vais formuler cette question en fonction de ma  
20 compréhension. Je n'étais pas impliqué à l'époque, mais la famille McLeod et le  
21 gendarme Bent ont eu un conflit de communication, une rupture de communication. Et  
22 la famille vous a demandé de remplacer monsieur Bent par quelqu'un d'autre.  
23 Pourquoi? Pourquoi est-ce que vous avez refusé cette demande?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Je n'ai pas refusé la demande. Je  
25 ne me souviens pas si c'était le sergent Glenn Bonvie ou si c'était Gerry Rose-  
26 Berthiaume qui soulevait les défis. Pour vous donner davantage de contexte, je savais,  
27 par le biais de mes discussions avec monsieur McLeod, je crois que c'était le... c'était  
28 la belle-fille de monsieur McLeod qui avait... qui était en rupture avec monsieur Bent,

1 parce que, il avait... elle avait l'impression que lui avait pris le... en fait quelqu'un  
2 d'autre avait l'impression que lui, il s'était rangé du côté de la belle-fille. Donc, on m'a  
3 demandé de le faire.

4 J'ai compris aussi que le gendarme Bent a fait une demande de...  
5 d'un échantillon d'ADN à la mère. Et ensuite, il a demandé quatre ou cinq autres  
6 échantillons d'ADN. C'était très dérangement pour la famille. Qui ne voulait pas offrir cela.

7 **Me TOM MACDONALD** : Est-ce que vous comprenez pourquoi il  
8 aura fait la deuxième demande de quatre ou cinq échantillons?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, je ne sais pas exactement  
10 pourquoi, mais je... basé sur mon expérience comme enquêteur d'homicides, étant  
11 donné l'état de la scène et l'incendie, l'identification des victimes est difficile, Et parfois,  
12 dépendamment de l'état d'une... des lieux, il faudrait faire une analyse de l'ADN.  
13 Parfois, il... ce ne serait pas suffisant et il faudrait obtenir d'autres membres de la  
14 famille pour obtenir de l'ADN.

15 **Me TOM MACDONALD** : J'ai compris du gendarme Bent qu'il n'est  
16 pas... n'y a pas de formation spécifique qui est offerte aux agents de liaison familiale de  
17 la GRC. Est-ce qu'on devrait offrir cette formation? Oui, je suis d'accord. Mais il y a une  
18 différence entre une enquête d'un seul homicide versus une enquête sur un incident de  
19 pertes massives. Dans le deuxième cas, quel genre de formation est-ce qu'on pourrait  
20 donner? Il faudrait qu'il y ait une équipe de niveau national. Parce que la fréquence de  
21 ces événements ne ferait pas en sorte que tous les agents devraient être formés dans  
22 le domaine.

23 Je crois qu'il faut y avoir des spécialistes qui sont formés pour  
24 répondre. Ou il y a plusieurs ressources, avec plusieurs services, afin de répondre aux  
25 besoins des familles dans des cas comme celui-ci. C'est ce que je crois. Et je ne crois  
26 pas que ce serait une utilisation efficace de la for... du temps de formation, que tout le  
27 monde le fasse. Je pense que qu'il faut qu'il y ait une unité spécialisée, avec des  
28 compétences spécialisées, si jamais ça devait se reproduire dans une autre province,



1 par exemple, si c'est un incident de pertes massives, un incident de terrorisme ou...  
2 ou... ou un incident basé sur les actes criminels. Je pense qu'il devrait y avoir une  
3 équipe de réponses, d'Intervention qui soit formée.

4 **Me TOM MACDONALD** : Hier, vers la fin de vos questions, on  
5 vous a demandé de revoir, c'est-à-dire la... l'analyse de la GRC des pertes massives, si  
6 jamais je me trompe, veuillez me corriger, donc, il y avait une lettre, y avait pas de  
7 réponse à une lettre et que ça n'allait pas être revu, parce que la Commission des  
8 pertes massives, c'est qu'on attendait la Commission. Jusque-là, c'est correct?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, en fait, la lettre, juste pour  
10 parler de cela, la lettre était dans le mémo, ce que j'appelle une lettre, ce que  
11 j'appellerais ça comme une lettre rectificative. Donc, c'était une chose comme prière de  
12 faire ça pour moi. Ça demandait, voilà ce que je veux, j'ai besoin de ça. Voulez-vous  
13 ra... former une équipe pour ça?

14 **Me TOM MACDONALD** : Vous seriez pas d'accord avec moi si je  
15 vous dis ça? Vous... ayant passé 30 ans au sein de la GRC, que ça relevait de votre  
16 travail. Vous voyez, la Commission va faire de son mieux, mais vous allez être d'accord  
17 sur ça. Mais c'est des choses qui prennent du temps. Ça a pris plus de deux ans pour  
18 que... Y a pas eu d'examen, y a pas eu d'analyse de la part de la GRC. Ça, c'est pas  
19 inacceptable, ça?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est l'une des raisons  
21 pourquoi je suis en désaccord avec Ottawa. Hier j'avais témoigné sur la nécessité de...  
22 que la... de l'indépendance de ces analyses, en raison de l'impact émotionnel. Et je  
23 pense aussi, il y a un grand manque d'objectivité. Et donc, pour conduire une certaine...  
24 une revue, une analyse pareille ou un examen pareil, je n'étais pas satisfait de cette  
25 réponse.

26 **ME TOM MACDONALD** : Hier, vous avez donné votre opinion  
27 personnelle sur chaque division, et je... ce ne sont pas... pour ce qui est de refaire une  
28 analyse en raison, entres autres, la Commission des pertes massives, pour la division

1 H, en raison de... des émotions. Et si ça devait être une analyse ou un examen interne,  
2 ça serait une autre division, celle de la GRC?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : En particulier, lorsque j'ai dit, dans  
4 ma demande, dans ma lettre que je demandais cet examen ou cette revue, j'avais  
5 définitivement demandé que ça soit des commandants qui soient en dehors de la GRC  
6 qui... qui doivent conduire cette revue. En plus de cela, j'ai fait référence des émotions,  
7 mais aussi, c'est plus ou moins au sujet de l'indépendance et de l'objectivité. On veut...  
8 il est dur maintenant de trouver quelqu'un qui n'a pas entendu ou vu ces informations,  
9 certaines de ces informations, mais il est question d'avoir quelqu'un qui n'a pas  
10 vraiment suivi cela. C'est-à-dire, pour avoir un point de vue purement objectif. Et donc,  
11 on va leur demander de faire leur évaluation et puis on va leur expliquer c'est quoi que  
12 nous avons.

13 **ME TOM MACDONALD** : Ok, on arrive à la fin, vous avez été dans  
14 les médias, par rapport à vos notes, d'avril 2020, lors de la presse... de la conférence  
15 de presse. Et aussi avec d'autres participants. Vous avez lu la lettre à la Commission  
16 qui vous a été envoyée par la suite, n'est-ce pas?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui,

18 **ME TOM MACDONALD** : Et les Commissaires, comme vous le  
19 savez certainement, ont témoigné, lorsque vous avez... avez-vous entendu les pièces à  
20 conviction, hier?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, je suis au courant qu'elle l'a  
22 fait.

23 **ME TOM MACDONALD** : Maintenant, je ne parle pas pour la  
24 Commission, pour ce qui est de vos notes, qui ont pris une forme publique, quelque  
25 part, qui sont devenues assez connues. Donc, les Commissaires, bien sûr, il y a eu des  
26 interférences politiques, du Ministère et les Commissaires ont demandé des excuses.  
27 Acceptez-vous, maintenant, le fait qu'il y a pas eu d'interférences politiques pour ce qui  
28 est de l'enquête, c'est-à-dire de la GRC, pour ce qui est de l'enquête sur les pertes

1 massives?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Tout ce que j'ai dit, c'est que mes  
3 notes constituent une description exacte de ce que j'ai retenu. Mais, certains des mots  
4 qui ont été utilisés, qui avaient affaire avec... j'ai jamais eu à faire cela, moi je tiens à  
5 mes notes. Lorsqu'on m'a posé des questions plus tôt aujourd'hui, pour ce qui est, par  
6 exemple, si je serais préoccupé au sujet de la réputation des Forces, ma réponse était,  
7 et je pense que je l'ai démontré.

8 **ME TOM MACDONALD** : D'accord. Donc, maintenant, on est deux  
9 ans après les incidents. Pensez-vous qu'il y a eu une interférence politique ou pas? Par  
10 rapport à l'enquête?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Pour ce qui est du comité  
12 parlementaire, à Ottawa et ce qui va se passer les jours qui viennent, je vais parler de  
13 cela du mieux que je pourrai. J'étais très préoccupé. Parce que pour moi, l'ancien ou le  
14 commandant de l'équipe précédente a besoin de protéger certaines informations, de  
15 sorte à ce que vous pouviez avancer dans les enquêtes et bien sûr, avoir des résultats  
16 objec... atteindre les objectifs. Bien sûr, il y a une enquête qui est en cours, qui sont au  
17 niveau local, national et international. Mais on... on... on... on sait pas pourquoi il est...  
18 on pouvait pas publier ces détails. Ou les rendre publics.

19 Et donc, nous avons ordonné, en particulier les victimes, les  
20 survivants et leurs familles, de faire de notre mieux pour être en mesure, justement, de  
21 répondre à ces objectifs. Point barre. Et toute interférence, qu'elle soit politique ou  
22 autre, ça va nous détourner, bien sûr, de l'enquête. Parce qu'il est question de trouver  
23 justice. Et donc, c'était inacceptable pour moi. Donc, quel qu'elle soit, qu'elle soit  
24 politique ou autre, j'étais très préoccupé que, si elles étaient politiques, si elle était  
25 politiquement motivée, comment elle serait perçue? Ce serait perçu par les familles? Et  
26 c'est ça qui m'embêtait.

27 **ME TOM MACDONALD** : Merci pour votre patience.

28 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Merci de garder toutes ces

1 questions. Merci!

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER :**

3 **Me TARA MILLER :** Bonjour surintendant principal, mon nom Tara  
4 Miller, avec mes collègues, on est les représentants des familles Kristen Beaton, et de  
5 leur fils, lorsqu'ils ont perdu leur vie lors des pertes massives d'avril 2020. Je voudrais  
6 commencer par aborder que... sur ce que vous avez dit à l'issue des pertes massives.  
7 Et l'une des choses que je voulais clarifier, c'est la mise en œuvre de... du... du... du  
8 cas d'Incidents. Donc, on sait qu'ils sont passés de CCO de Truro, et ça c'était avant  
9 les pertes massives. Ensuite ça été exécuté par la suite. Mais pour ce qui est de la mise  
10 en œuvre de la salle d'opération de... d'incident critique, est-ce que ça faisait partie du  
11 plan, avant les pertes massives, ou ça été un fait en réponse aux pertes massives?

12 **Surint. DARREN CAMPBELL :** C'était le gestionnaire, le directeur  
13 de...de... CCO, je pense qu'on appelle ça le command... la salle de commandement  
14 de... de... de cas d'incidents critiques. Selon ma compréhension, c'était pas nécessaire  
15 que ça faisait partie des plans, avant Portapique, ou comme on l'appelle le 18 19 avril  
16 2020, c'était déterminé de sorte à ce que ça soit une valeur... une grosse valeur. Après  
17 avoir compris qu'il pouvait y avoir des problèmes de communication.

18 **Me TARA MILLER :** Est-ce que c'est équitable de dire que le  
19 commandant de cas d'incidents... d'incidents critiques a... en ayant un accès facile à...  
20 à... au Centre d'opération et à toute opération, pour justement, avoir accès à toutes  
21 informations?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui, sur toutes les réactions que  
23 j'ai reçues, et ceux qui utilisent la salle, en fait, maintenant, on parle de cela. Justement,  
24 j'ai trouvé l'occasion, j'ai eu l'occasion d'assister, de voir des démonstrations, et je  
25 pense que, jusque-là, c'est beaucoup mieux que ce que nous avons en place en avril  
26 2020.

27 **Me TARA MILLER :** Et par rapport à la Colombie-Britannique, au  
28 Nouveau-Brunswick, est-ce que ce sont les mêmes opérations, types d'opérations qui

1 existent dans ces intersections?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne connais pas, parce qu'il y a  
3 différents... différents Centres de communication opérationnelle. Mes services en  
4 Colombie-Britannique, tout ce que j'ai couvert, toute la province, j'ai passé beaucoup de  
5 temps dans la région de Vancouver et pendant mes services, tout à fait au début, il y  
6 avait plusieurs Centres de communication opérationnelle, et donc, chaque Centre avait,  
7 c'est-à-dire chaque région avait son Centre de communication opérationnelle. Donc, je  
8 suis pas au courant de salle de commandement de cas d'incidents critique tel qu'on est  
9 en train de le décrire présentement en Nouvelle-Écosse.

10 Et aussi, maintenant, ils ont ce qu'on appelle iCOMM, qui est un  
11 centre de communication centralisé, qui, en termes de recommandations, je pense que  
12 toutes les communications devraient centra... devraient être centralisées. Parce que ça  
13 va, justement, réduire le flux d'informations. Et aussi, les Centres d'appel de la police,  
14 pour, justement, diviser...

15 **Me TARA MILLER** : Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, êtes-  
16 vous en mesure de nous dire qu'est-ce qu'il en est pour le Nouveau-Brunswick? Par  
17 rapport à ce manque?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je suis tout à fait nouveau,  
19 maintenant, sur le terrain. Ça fait moins d'une semaine. Donc, c'est une réaffectation.  
20 Donc je pourrais retourner en Nouvelle-Écosse pour cet objectif. Mais ce que je sais,  
21 c'est qu'il y a un Centre de communication opérationnelle au quartier général de la  
22 GRC, à Fredericton, et je sais que la police de la ville de Fredericton a leur propre  
23 Centre de communication avec le Centre d'appels de 911. J'ai appris cela depuis mon  
24 arrivée. Et aussi, je sais que, et la GRC a un Centre d'appels dans la région de  
25 Moncton, et donc, tous ces travaux spécifiques que nous avons au Nouveau-Brunswick,  
26 j'ai besoin d'en savoir plus.

27 **Me TARA MILLER** : D'accord Pour ce qui de l'expérience néo-  
28 écossaise, pour ce qui est de la salle de commandement, étant située là où elle est,

1 c'est pour de meilleures pratiques en termes de sensibilisation et de... pour avoir une  
2 vue d'ensemble sur le commandement?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je dirais que oui, Et en plus de  
4 cela, je pense qu'hier, j'ai témoigné que nous avons le surintendant qui est en charge  
5 des programmes à Ottawa, qui est aussi commandant de... de... d'incidents critiques.  
6 Je pense que ça a pris deux semaines, l'été passé, pour justement, agir comme  
7 commandant dans cette division, et qu'il a montré cette salle pour la toute première fois.  
8 Et qui avait des questions à ce sujet.

9 **Me TARA MILLER** : Donc, ça me pousse à comprendre que c'est  
10 assez unique, assez seul.

11 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mais au sein de la GRC, je ne  
12 peux pas savoir si c'est le cas, parce que je ne le sais pas. Mais c'était mon  
13 interprétation, et c'était quelque chose qu'il n'avait pas vu auparavant. Et pourtant, il a  
14 servi en Colombie-Britannique. Et dans le Nord aussi. Dans les Territoire du Nord. Et  
15 C'était l'un des programmes en tant que gestionnaire au niveau national.

16 **Me TARA MILLER** : D'accord. Quelques petites questions au sujet  
17 de ce commandement... de cette salle de commandement des cas d'incidents critiques.  
18 Je pense qu'il est question de la cartographie, on gère tout ça dans la même salle?  
19 Avec toutes les ressources, on s'assure que les ressources sont toutes disponibles?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, parce que j'ai... je me suis  
21 présenté une fois dans cette salle, j'ai été, j'ai vu les démonstrations pour les équipes  
22 cynophiles aussi. Et donc, ils étaient ensuite sur le terrain... en poursuite sur le terrain  
23 et j'ai vu cela sur écran. Et donc, c'était dans le centre de communication.

24 **Me TARA MILLER** : Donc, quand vous avez dit ils devraient, vous  
25 n'êtes pas sûr, si vous reflétez votre expérience, n'est-ce pas?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. J'aurais voulu le confondre...  
27 le confirmer à cent pour cent, mais quand j'ai discuté avec Landburn (phon) avec... sur  
28 la podomètre et donc, je pense qu'il était question d'avoir un meilleur accès à cela.

1                   **Me TARA MILLER** : Et, par rapport aux différents rapports, de  
2 revues ou d'examen, de politique, avez-vous les cartographies des services? Et les  
3 services cartographiques sur le... le web?

4                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne sais pas, je me suis... je ne  
5 connais pas les... je suis pas au courant de ces services, en fait je ne les connais pas,  
6 de cartographie sur le web. Vous savez, à Ottawa, je ne sais pas. Ce serait une  
7 question pour le CCO.

8                   **Me TARA MILLER** : D'accord, merci.

9                   **Surint. DARREN CAMPBELL**: STO, pardon.

10                  **Me TARA MILLER** : D'accord, merci.

11                  Maintenant je vais parler d'un autre changement dont vous faites  
12 référence dans votre déclaration du 20, 21 et dans lequel vous parliez... c'était par  
13 rapport aux radios de membres généraux, des capacités de GPS qui n'ont pas été  
14 activées. Vous vous souvenez de cela ? Vous avez le contexte, n'est-ce pas, vous  
15 savez ce qu'il en est.

16                  **Surint. DARREN CAMPBELL**: Oui.

17                  **Me TARA MILLER**: Et donc, vous avez certainement entendu que  
18 pendant l'entrée à Portapique qu'il y avait un défi pour eux, qui les a empêchés de  
19 communiquer avec l'autre équipe, parce qu'il y avait une situation de sensibilisation et  
20 donc ils ne pouvaient pas assurer le suivi avec le GPS.

21                  **Surint. DARREN CAMPBELL**: C'est vrai. C'est vrai, j'ai appris cela  
22 pour ce qui est des radios cryptiques, concernant les capacités de GPS qui n'étaient  
23 pas opérationnelles à ce moment-là, je ne connais pas les raisons. Je ne sais pas  
24 pourquoi c'était le cas, mais il y a lieu de signaler que même si on engage le GPS sur  
25 radio, ce serait le centre d'opération ou alors le commandement, qui va être en mesure  
26 de voir ces lieux, mais ce qui nécessairement n'est pas disponible aux agents qui sont  
27 sur le terrain. Et donc, il y aurait une sensibilisation sur le terrain.

28                  **Me TARA MILLER**: Et c'est clair que lorsqu'on a le GPS sur les

1 appareils mobiles, ça aurait aidé pour la sensibilisation, pour prendre conscience, pour  
2 savoir où est-ce qu'ils étaient. Et par rapport aux autres ressources.

3 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, tout à fait. Pour ce qui est  
4 des... du commandement aussi, pour qu'ils sachent où est-ce qu'ils se trouvent.

5 **Me TARA MILLER:** Et dans votre déclaration en 2020, vous avez  
6 parlé de M. Burn, de sa mise en œuvre, de comment il s'assurait que l'activation du  
7 GPS des radios pouvait avoir lieu. Vous saviez le pourcentage de conformité et il était  
8 question de trouver cela. Avez-vous la réponse pour ça ?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, ça ne serait pas que Glen  
10 Burn, il y a les gestionnaires aussi. Pour ce qui est de la technologie de l'information et  
11 qui était... bien sûr, il y avait le programme de radio, ça c'est Christian Gallant. Donc  
12 Christian et Glenn avaient travaillé sur ça, ils ont travaillé sur ça ensemble pour  
13 s'assurer que la capacité était en place.

14 **Me TARA MILLER:** Et donc lorsque vous dites que vous deviez  
15 vérifier ça avec Glenn Byrne, aviez-vous vérifié avec ça ?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non je n'ai pas.

17 **Me TARA MILLER:** Donc avec la Commission, au sein de la  
18 Commission on ne sait pas encore si l'activation a eu lieu sur les radios. Est-ce qu'elle a  
19 eu lieu ?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ce que je peux dire c'est qu'en  
21 juin, le 28 juin, c'était mon dernier jour au sein de la Division, ensuite j'ai été affecté  
22 ailleurs.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Fitch vient de me dire  
24 que Mme Ward s'est levée.

25 **Me LORI WARD:** Je voudrais faire une interjection ici. Je pense  
26 que c'était dans notre réaction aux preuves écrites, c'était en réaction à l'assignation à  
27 produire du 2 juin, alors une longue réponse qui couvrait les capacités radios tels qu'il  
28 existe en ce moment, et je pense que cela a été déployé aux membres du GTI, des



1 services cynophiles et c'est en cours pour les membres des services généraux.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Est-ce que cela vous aide Maître  
3 Miller ?

4 **Me TARA MILLER:** Merci. Mais dans votre rôle comme agent  
5 responsable de service de soutien, le troisième dans la chaîne hiérarchique de  
6 septembre 2019 jusqu'à votre départ, vous n'étiez pas au courant si l'activation des  
7 GPS sur les radios portatives était activée.

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Tout d'abord, je ne suis pas  
9 troisième dans la hiérarchie de la GRC, plusieurs surintendants aussi. Je veux juste  
10 clarifier cela d'abord. Non, je n'étais pas au courant.

11 **Me TARA MILLER:** Hier, en réponse à une question de Me Young,  
12 vous avez dit qu'il y avait quatre personnes qui relevaient directement de vous. Hier,  
13 lors de votre réponse à des questions de Me Young, vous aviez quatre personnes qui  
14 relevaient directement de vous, Dustine Rodier, Don Moser, Murray Marcichiew. Vous  
15 n'avez pas identifié le quatrième. Dans votre déclaration ça dit qu'il y en avait trois, je  
16 voulais juste faire le suivi. Est-ce qu'il y en avait un quatrième et c'était qui ?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Techniquement sur papier il y en  
18 avait trois, mais j'appliquais... c'est ma politique d'appliquer Glenn Byrne comme le  
19 (inaudible) de la STO. Je le traitais comme une autre personne qui relevait directement  
20 de moi. Si j'avais des réunions du service de soutien, je m'assurais que Glenn Byrne  
21 puisse assister à ces réunions-là.

22 **Me TARA MILLER:** Maintenant, je veux passer aux entretiens des  
23 témoins la nuit du 19 avril. Me Young a discuté hier du fait que M. Andrew MacDonald  
24 n'a pas été interviewé jusqu'à 5 h du matin. Selon votre témoignage surintendant  
25 principal, vous ne disiez pas que ce n'était pas inhabituel parce qu'il recevait un  
26 traitement médical pendant ces moments là. Or nous savons également qu'il y avait  
27 quatre enfants dont les âges étaient de 9 à 13 ans, qui avaient une vision... une vue  
28 directe de l'auteur et ses actions pendant un bon moment. Ils ont été enlevés de la

1 maison à 12 h 41 (minuit quarante et un), par contre, aucun de ces enfants-là ont été  
2 interviewé. Il y avait un agent de police qui les a accompagnés jusqu'à l'hôpital, mais ils  
3 n'ont jamais fait l'objet d'un entretien de façon formelle. Alors selon votre point de vue,  
4 qu'elle est la meilleure pratique pour l'interview... pour faire les entretiens avec des  
5 témoins qui sont des enfants ?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Bon, tout d'abord, je ne sais pas  
7 s'ils ont jamais été interviewés.

8 **Me TARA MILLER:** Ils n'ont pas été interviewés cette nuit-là.

9 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je voulais juste clarifier cela.  
10 J'avais un souvenir qu'ils avaient été interviewés, je dois juste clarifier.

11 **Me TARA MILLER:** Mais sur le plan d'obtenir des renseignements  
12 contemporains opportuns qui auraient pu identifier davantage de détails au sujet de la  
13 voiture policière, ils n'ont pas été interviewés ce soir là ou le lendemain matin.

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Alors pour répondre à votre  
15 question, il y a un cours sur les entretiens avec les enfants. Il y a des officiers de la...  
16 services d'enquête générale et des crimes majeurs pourraient recevoir cette formation-  
17 là, ça dépend, mais il y a un cours précis sur les entretiens avec les enfants.

18 **Me TARA MILLER:** Et quelles sont vos notions, surintendant  
19 principal Campbell du fait, si c'était approprié que ces enfants ne soient pas interviewés  
20 après qu'ils aient été extraits de la maison.

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Dans l'idéal s'il y a un témoin d'un  
22 crime on veut les interviewer dès que possible. Qui plus est, je sais qu'il y avait  
23 plusieurs choses qui se passaient en même temps, alors les décisions prises au niveau  
24 des affectations des missions et chronologie, je voudrais bien en parler, mais je n'étais  
25 pas là sur les lieux afin d'arriver à pleinement comprendre ce à quoi ça ressemblait pour  
26 vous offrir ma véritable évaluation de pourquoi cela n'est pas... cela n'a pas eu lieu à ce  
27 stade-là.

28 **Me TARA MILLER:** Qui aurait eu l'autorité de demander les

1 entretiens, est-ce que ça aurait été le commandant en cas d'incident critique ?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je vous dirais que le commandant  
3 en cas d'incident critique mettons que c'était un incident critique qui était en plein  
4 déroulement, voudrait s'assurer que les témoins appropriés seraient interviewés et  
5 demanderait qu'on attribue des missions à cet effet. Alors comme j'ai dit auparavant,  
6 l'autorité ultime serait le commandant en cas d'incident critique, mais cela devrait être  
7 soutenu par des ressources d'enquête. Le commandant en cas d'incident critique, leur  
8 tâche est de commander, d'assurer le commandement, mais également de recevoir des  
9 renseignements afin qu'ils puissent faire les bonnes décisions.

10 **Me TARA MILLER:** Vous serez d'accord avec moi, commandant  
11 principal... surintendant principal Campbell, le fait de recevoir des témoignages  
12 opportuns aurait été utile.

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je suis d'accord.

14 **Me TARA MILLER:** Je vais maintenant passer à un titre que j'ai  
15 entendu hier, c'était mon amie Me Young qui vous demandait au sujet d'un poste  
16 appelé « Agent d'apprentissage principal ». C'est qui et le rôle est-ce c'est un rôle  
17 fédéral ou provincial ?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est un rôle fédéral au quartier  
19 général à Ottawa. Je pense que l'agent principal en matière d'apprentissage actuel est  
20 Rob O'Reilly (phon.). C'est... il n'était pas en poste les 18 et 19 avril 2020. Rob O'Reilly  
21 était le chef d'état-major aux commissaires. Si j'ai raison, c'est peut-être le commissaire  
22 adjoint Jason Breton (phon.) qui était l'agent principal en matière d'apprentissage. Le  
23 rôle c'était la prestation de toutes les formations en ligne ou en présentiel à travers le  
24 Canada.

25 **Me TARA MILLER:** Et à travers tous les membres.

26 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Parmi les... oui. Chaque division a  
27 une section de formation. Il y a des individus qui offrent les formations et modifient les  
28 formations. Il y a des nuances et des différences d'une province à l'autre. Il se peut

1 qu'on doive créer un cours pour aborder des lois précisément... précises à la province.  
2 Alors ça relève donc de la province. La cohérence en matière de l'élaboration et la  
3 formation, le service d'apprentissage national aurait accès à la formation nationale  
4 tactique s'il s'agit de questions tactiques. Ils peuvent également rejoindre le centre  
5 national des politiques pour tirer partie des experts en matière de contenu pour  
6 développer la formation.

7 **Me TARA MILLER:** Et maintenant, je vais passer surintendant  
8 principal à service... le bulletin de sécurité des agents de police, qui a été publié le  
9 4 mai 2011 sur votre preuve, témoignage d'hier. Selon vous, un bulletin sur la sécurité  
10 d'agents qui contiendrait des informations sur les armes à feu et la menace de tuer qui  
11 que ce soit, ce serait important de les garder pendant longtemps. Est-ce que j'ai... Si  
12 c'est une mauvaise caractérisation, faites-moi le savoir.

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je me tiens à ces paroles-là.

14 **Me TARA MILLER:** Le bulletin bien sûr était purgé, cohérent avec  
15 ces... ça correspond à la politique en matière de purge de la GRC ?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pas uniquement. Je pense que  
17 c'est la *Loi sur la vie privée* qui s'assure qu'on doit garder les données pendant deux  
18 ans. En matière de ATIP (phon.), il y aurait des politiques en matière de rétention. Je ne  
19 suis pas un expert en matière de rétention et des politiques en matière de rétention  
20 dans l'organisation, cela est motivé par la *Loi sur la vie privée*.

21 **Me TARA MILLER:** Alors vous comprenez que le fait que les  
22 données des dossiers aient été purgées soit lié à la *Loi sur la vie privée*.

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne suis pas expert, mais ma  
24 réponse est oui.

25 **Me TARA MILLER:** Selon votre point de vue comme agent de  
26 police supérieur, avec 30 ans dans les services policiers, vous pensez que c'est le  
27 genre de renseignements qui est important de garder pendant longtemps.

28 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Selon moi, oui.

1                   **Me TARA MILLER:** En plus de le retenir, ce doit être également  
2 accessible aux membres. Je vais obtenir vos apports, laissons de côté les  
3 préoccupations en matière de la vie privée qui auraient mené à leur purge. Comment  
4 pensez-vous que ces renseignements-là pourraient être retenus et préservés d'une  
5 manière qui serait facilement accessible par les membres afin qu'ils puissent être aux  
6 aguets pour les renseignements continus dans un tel bulletin ? Dans ce bulletin-ci par  
7 exemple, ça terminait par « Utilisez énormément de précautions lorsque vous faites  
8 affaire avec cet auteur. » Selon votre expérience, quelle serait la meilleure façon que  
9 l'on puisse... que les membres puissent y accéder lorsqu'ils interviennent dans un  
10 appel à une maison ?

11                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Traditionnellement, il y a le centre  
12 de l'information policière du Canada. Souvent, si quelqu'un appartient à une certaine  
13 catégorie qui sont d'un intérêt particulier à la police, on peut les ajouter au système  
14 CIPC. C'est la façon, la base de donnée la plus cohérente que tout agent de police, à  
15 travers le Canada, peu importe que l'individu soit en Nouvelle-Écosse, il pourrait être en  
16 vacances au Manitoba, s'il y a une interaction, s'il y avait une demande CIPC, tout  
17 agent de police, tout agent qui s'occupe de l'application de la loi aurait accès à CIPC,  
18 pourrait faire la demande et recevoir les renseignements. Ça dépend, vous devez soit  
19 maintenir ou purger les renseignements en fonction si la personne a fait l'objet  
20 d'accusations. Je ne sais pas si c'est faisable qu'il y ait une entrée de longueur  
21 indéterminée, si ce serait juste et équitable à l'endroit d'un individu s'ils ont apporté des  
22 changements à leur vie, voilà une voie des systèmes de gestion. L'autre option, c'est  
23 les systèmes de gestion des dossiers de la police. C'est difficile lorsqu'il y a plusieurs  
24 systèmes de gestion des dossiers auxquels les agents de police n'ont pas la capacité  
25 d'accéder entièrement. Si l'un des systèmes de gestion des dossiers dispose de ce  
26 renseignement-là et l'incident ait lieu ailleurs, moi je crois fermement à un système de  
27 gestion des dossiers accessible à tous les agents de la police. Le fait de pouvoir  
28 accéder à ces renseignements-là pourrait apporter une grande différence.

1 Dans cette province il y a deux, au moins deux systèmes de  
2 gestion des dossiers policiers dans cette province.

3 **Me TARA MILLER:** Quand vous dites « accès à tous les agents de  
4 police » vous dites toutes les agences policières, pas juste la GRC ?

5 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, absolument.

6 **Me TARA MILLER:** Je vais maintenant passer au soutien des  
7 services de l'air. Nous savons que l'hélicoptère Nouveau-Brunswick ne fonctionnait pas,  
8 puisqu'elle était en état d'entretien. Mon ami, Me MacDonald a demandé à la possibilité  
9 que la Nouvelle-Écosse obtienne son propre hélicoptère ou le soutien aérien avec le  
10 dispositif infrarouge, vous aviez dit :

11 « Oui, ça serait une bonne idée. Il y a des défis en  
12 matière d'exécution en ce qui a trait, mais du travail  
13 qui se fait faire à cet égard. »

14 Ma question pour vous, surintendant principal, c'est lorsque  
15 l'hélicoptère qui existe actuellement ou tout soutien aérien est en mode entretien, et on  
16 ne peut pas l'accéder... y accéder, qui reçoit les renseignements. Et disons  
17 précisément au niveau de la Division H, qui aurait été avisé du fait que cet outil aérien  
18 n'était plus disponible.

19 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est une très bonne question et en  
20 avril 2020 il n'y avait pas un partage proactif de renseignements de la base aérienne. Je  
21 dis « notre », quand je dis « notre base aérienne », il vaudrait mieux décrire le soutien  
22 de l'air et son emplacement et qui la surveille de façon quotidienne. Les services de l'air  
23 est une ressource parta... c'est une ressource partagée au niveau de la GRC dans la  
24 région Atlantique. Il y a deux dispositifs, l'un c'était à ailes fixes et l'autre, un  
25 hélicoptère.

26 **Me TARA MILLER:** Tous les deux sont à Moncton.

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. Moncton est plutôt central,  
28 comme nous le savons bien dans la région Atlantique, ils ont une capacité de se rendre

1 au nord du Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au  
2 niveau des pistes de vol. Ça serait ça son emplacement, c'est un programme fédéral.  
3 On m'a posé ces questions-là lors de mon entretien, si les services de l'air au Nouveau-  
4 Brunswick relèvent de l'officier responsable des enquêtes criminelles et non, ce n'est  
5 pas le cas. Cela relève d'un niveau fédéral, parce que c'est un bien fédéral. Et le  
6 service, ils donnent un certain nombre d'heures à la division Atlantique et le contrat, les  
7 provinces payent une partie de cela et parfois une division va avoir un peu plus  
8 d'heures que l'autre et on peut emprunter des heures les uns-des autres, parce qu'il y a  
9 un certain nombre d'heures qu'on attend que ce soit en train de voler pendant l'année  
10 calendrier. Avec une seule ressource, les entretiens doivent être cédulés parce que la  
11 sécurité est importante et ils sont en vertu des lois de Transport Canada. Également  
12 l'équipage de l'air, les pilotes et ingénieurs qui soutiennent les vols. Et les agents de  
13 vols tactiques. Il y a l'entretien et les ressources humaines pour voler les ressources.  
14 Voilà deux aspects pourquoi l'un ou l'autre des avions ne seraient pas disponibles. Il y  
15 aurait des vols cédulés et prédéterminés pour des raisons opérationnelles et il y aurait  
16 des appels d'urgence.

17 **Me TARA MILLER:** J'apprécie cela, je vais revenir à ma question  
18 initiale. Lorsque soit pour des raisons d'entretien ou des raisons de ressources  
19 humaines, les outils aériens ne sont pas disponibles, qui en Nouvelle-Écosse à la GRC  
20 reçoit ce renseignement de façon proactive. Est-ce que ça arrive du tout ?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Maintenant c'est la STO dans leur  
22 quartier général, en avril 2020 c'était la STO de la Division J, à Fredericton. Parce que  
23 c'est là où l'agent de police hiérarchique se retrouvait. On faisait un appel soit au  
24 service de l'air ou à la STO à Fredericton et au quartier général de la Division J pour  
25 déterminer si les avions ou si les équipages de l'air étaient disponibles.

26 **Me TARA MILLER:** Alors si en Nouvelle-Écosse aujourd'hui on  
27 devait avoir besoin d'un dispositif aérien pour un événement semblable et que le  
28 dispositif n'était pas disponible, soit pour des raisons d'entretien ou de ressources

1 humaines, sachant que cet outil-là n'était pas disponible sont déjà une chose connue de  
2 la STO en Nouvelle-Écosse.

3 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est correct, ils le sauraient  
4 déjà.

5 **Me TARA MILLER:** Et ils seraient avisés d'avance et là ils  
6 pourraient éventuellement arriver à un plan B.

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, le plan B pourrait être, comme  
8 j'ai travaillé hier, ils ont travaillé avec le ministère de la Justice ainsi que le ministère des  
9 Ressources naturelles pour augmenter nos capacités avec les avions ici en Nouvelle-  
10 Écosse. Mais on pourrait également dépendre du service de l'air pour s'assurer qu'il y  
11 ait un autre avion, par exemple de Montréal, qui pourrait se pointer en Nouvelle-Écosse  
12 également.

13 **Me TARA MILLER:** Voilà mon point. Le changement de comment  
14 les renseignements sont communiqués d'avril 2020 jusqu'à maintenant permet en  
15 Nouvelle-Écosse de faire preuve de proactivité en matière de, avoir un plan B plutôt que  
16 d'être réactif, ce qui était la réalité en Nouvelle-Écosse en avril 2020. Diriez-vous ça ?  
17 Que c'est le cas ?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

19 **Me TARA MILLER:** Maintenant, je passe au rapport McNeil, mais  
20 avant de faire cela, Monsieur et Mesdames les commissaires, je sais que le  
21 surintendant principal Campbell nous fait savoir qu'il y a d'autres notes qui s'en  
22 viennent. Je précise que les notes... que le règlement l'a permis, mais je veux mettre  
23 sur le dossier que les notes seront produites au ministère de la Justice. Aujourd'hui,  
24 nous voulons réserver le droit de faire revenir le témoin lorsqu'on a accès à la  
25 production supplémentaire.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Oui, étant donné l'importance de  
27 son poste, le règlement le permet. Comme tout ce que nous faisons au cours de cette  
28 enquête, on va prendre les mesures appropriées s'il s'agit d'une déclaration sous



1 serment ou de faire revenir comme témoin et on prend note de cela dans le dossier.

2 **Me TARA MILLER** : Dernier volet que je veux couvrir – je suis  
3 heureuse de continuer. En fait, ça serait dans l'idéal et là, on peut prendre la pause.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD** : D'accord, oui.

5 **Me TARA MILLER** : Alors, je veux vous parler, surintendant  
6 principal, de l'examen McNeil. Vous le connaissez? C'était suite à la tragédie à Moncton  
7 en 2014. Dans votre déclaration, on vous a demandé : avez-vous quelquefois reçu ou  
8 avez-vous reçu de l'information au sujet du rapport McNeil et votre réponse dans votre  
9 déclaration à la page 20 de 143, c'est la pièce 3890 – pas besoin de la mettre à l'écran  
10 – votre réponse à la question, c'était non, vous n'aviez jamais reçu une formation sur le  
11 rapport McNeil.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, il n'y avait pas de cours  
13 comme tel. J'étais... je connaissais le rapport, j'étais en service à Ottawa lorsque les  
14 réponses au rapport McNeil étaient préparées. J'ai lu le rapport, mais ça fait un certain  
15 temps depuis que j'ai lu le rapport. Je ne pourrais pas vous citer le rapport.

16 **Me TARA MILLER** : Est-ce que vous avez lu le rapport de votre  
17 propre initiative ou est-ce que cela faisait partie de votre travail à Ottawa à l'époque?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mon travail à Ottawa à l'époque,  
19 j'étais impliqué dans certaines réponses aux recommandations, notamment en ce qui a  
20 trait aux composantes des soins à la suite.

21 **Me TARA MILLER** : Vous travailliez pour le commissaire Bob  
22 Paulson à l'époque? Ça aurait été l'équivalent de la commissaire Lucki en ce moment –  
23 il était le commissaire à l'époque?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

25 **Me TARA MILLER** : Alors, la raison que vous avez lu le rapport,  
26 c'est que vous faisiez du travail au sujet des recommandations et selon votre  
27 déclaration, vous avez joué un rôle dans les apports dans les soins des... suite aux  
28 évènements. Vous avez créé des guides pour les membres blessés de façon critique et

1 décédés pendant le service. Avez-vous pu consacrer de l'attention aux étapes de la  
2 mise en œuvre lorsque vous avez créé l'unité de la gestion des affaires majeures?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Au moment du rapport McNeil et le  
4 commissaire adjoint Alphonse McNeil, qui a produit le rapport, j'ai lu le rapport lui-même  
5 et grâce à ce rapport-là, il y a eu des recommandations qui ont été proposées et j'ai  
6 regardé certaines des recommandations. Comme vous m'avez demandé plus tôt, j'ai  
7 été impliqué dans certaines des réponses aux recommandations et j'ai lu les mises à  
8 jour quant aux recommandations. Cela est disponible pour tous les membres de la GRC  
9 sur le site web et également disponible au public aussi.

10 Alors, j'ai revu le rapport lui-même et j'ai revu les recommandations  
11 aussi.

12 **Me TARA MILLER** : C'était dans votre témoignage hier, je crois,  
13 que c'est l'agent d'opérations communales...

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : En fait, c'était plutôt Eric Stubbs, le  
15 commissaire Eric Stubbs, qui était affecté à la GRC en Colombie-Britannique. Et je  
16 voudrais aussi revenir à votre dernière question, quand vous avez demandé sur mon  
17 poste au Bureau national des normes et des pratiques; c'est une unité de surveillance  
18 des cas majeurs et qui n'a pas un rôle dans les incidents critiques.

19 **Me TARA MILLER** : Non, d'accord. Madame la registraire, est-ce  
20 qu'on peut voir la pièce 3928, un document qui s'appelle « Mise à jour de la GRC, mise  
21 en œuvre des recommandations McNeil » de janvier 2020? C'était donc l'état des  
22 recommandations en Nouvelle-Écosse, quatre mois avant l'évènement des pertes  
23 massives.

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Pas seulement en Nouvelle-  
25 Écosse, mais en fait, au Canada.

26 **Me TARA MILLER** : Et je ne vais pas vous faire lire chacune de  
27 ces recommandations, mais seulement certaines recommandations. À la page 2,  
28 numéro 3.4... 3.4 et 3.5 sont des recommandations découlant ou qui sont en lien avec

1 l'image commune de la situation opérationnelle. Et on voit donc que selon l'échéancier  
2 que c'est une recommandation qui était en cours de mise en œuvre. Je voulais aussi  
3 vous demander sur aussi la salle de commandes en cas d'incident critique et son  
4 importance et son utilité en Nouvelle-Écosse et son utilité et votre idée que ça, ça  
5 pourrait être une pratique exemplaire. Est-ce que vous diriez que cela pourrait être une  
6 option qui permettrait l'élaboration, qui aiderait à l'élaboration d'une image commune de  
7 situation opérationnelle lors d'un incident critique?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Eh bien, quand je lis la section 3.4,  
9 je trouve que ce n'est pas formulé de manière à être facilement compris, mais selon  
10 moi, oui, 3.4 porte sur une ISCO pour les personnes sur le terrain. Donc, dans le cas  
11 d'une attaque, ça pourrait tomber dans 3.4.

12 **Me TARA MILLER** : Est-ce que ça comprendrait aussi l'activation  
13 du GPS sur les radios portatives des membres?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. Il y a... ça serait bien que  
15 plusieurs personnes soient au courant des faits, mais essentiellement, il serait bien  
16 que... la meilleure situation serait que l'on ait... attaque pour que tout le monde qui soit  
17 sur le terrain soit... sache qui se situe... où se situe chaque personne.

18 **Me TARA MILLER** : Ensuite, 3.5, que le système de gestion  
19 d'urgence et aussi le service de cartographie du Centre national des opérations soient  
20 envisagés pour chaque division et que la politique de la formation et des supervisions  
21 soit établie afin d'exiger leur utilisation pendant les incidents critiques.

22 Je vous avais demandé si le service de cartographie web avait été  
23 mis en place en janvier 2020 quand vous aviez terminé; c'était en fait la date de votre  
24 premier interrogatoire. Est-ce que vous savez si cela a été mis en œuvre en Nouvelle-  
25 Écosse?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Eh bien, je ne sais pas ce que  
27 c'est, le service de cartographie web, mais ce terme-là, je ne sais pas de quoi il s'agit  
28 au juste. Je ne peux pas vous parler de cela d'un point de vue technique.

1 **Me TARA MILLER** : Mais le service de cartographie web faisait  
2 partie... était de votre ressort, n'est-ce-pas?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, d'accord, mais avec plusieurs  
4 inférieurs hiérarchiques qui étaient responsables des aspects quotidiens de la mise en  
5 œuvre de ce système.

6 **Me TARA MILLER** : Est-ce qu'on peut se rendre à la page 3.6...  
7 pardon, à la recommandation 3.6, à la page suivante? Donc là où elle n'existe pas déjà,  
8 chaque division doit établir une politique et un protocole par le biais d'un plan  
9 opérationnel d'urgence pour identifier les points d'entrée et de sortie et les routes de  
10 transport importantes qui doivent être alertées et surveillées lors d'une crise pertinente.  
11 Et selon l'échéancier, on voit que c'est mis en œuvre.

12 Quand les deux CIC ont témoigné ensemble, les sergents d'état-  
13 major West et Surette ne savaient pas que cela avait été mis en œuvre en Nouvelle-  
14 Écosse. Est-ce que vous pouvez nous dire si cette politique et ce protocole ont été mis  
15 en œuvre en Nouvelle-Écosse, selon votre expérience en Nouvelle-Écosse?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, je ne sais pas. La personne  
17 qui pourrait mieux vous le dire serait le sergent responsable de la section de gestion  
18 des urgences, de la division et quand je dis ça... pardon.

19 **Me TARA MILLER** : Et c'est qui?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Le sergent Sean Reynolds, qui  
21 n'était... n'avait pas ce poste-là en avril 2020, mais il occupe ce poste-là maintenant et  
22 il pourrait vous dire si cette recommandation a été mise en œuvre dans la division H.  
23 Quand je lis ce texte, je ne suis pas certain de la portée de cette recommandation; les  
24 points d'entrée et de sortie... pour moi, si on était dans le contexte de Moncton, il  
25 semble qu'il porte sur comment acheminer les ressources vers et en dehors d'une zone  
26 chaude. C'est mon interprétation de la recommandation, mais je ne sais pas si c'est la  
27 bonne.

28 **Me TARA MILLER** : En Nouvelle-Écosse, l'enjeu s'est présenté

1 parce que la GRC n'a pas établi des points de contrôle lors des sorties et des entrées,  
2 des points de sortie et d'entrée. Il y avait un point de vérification au Court Cobequid,  
3 mais il n'y en avait pas un autre dans le sud de la Nouvelle-Écosse.

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Mais je ne sais pas quelle a été la  
5 réponse du chef.

6 **Me TARA MILLER** : Bon, ils ont reconnu qu'il n'y avait pas de point  
7 de contrôle et donc, on n'avait pas non plus identifié des points d'entrée et de sortie des  
8 routes de transports majeures ou importantes. Est-ce que... vous ne savez pas  
9 comment... ce qu'ils ont dit à ce sujet?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, je n'ai pas regardé ce  
11 témoignage.

12 **Me TARA MILLER** : Madame la registraire, peut-on aller à la  
13 recommandation 4.8, s'il vous plaît? Cette recommandation dit que lors d'évènements  
14 de grande envergure, lorsque l'on a recours à des services de l'air, le personnel des  
15 services de l'air ayant la formation appropriée devrait être affecté au poste de  
16 commandement comme liaison pour le service... le soutien du service de l'air.  
17 J'aimerais savoir comment, selon vous, cette recommandation a été mise en œuvre lors  
18 de l'évènement des pertes massives d'avril 2020.

19 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne vois pas comment on aurait  
20 pu mettre en œuvre cette recommandation, car il s'agit d'insérer quelqu'un de la  
21 Direction des services de l'air au poste de commandement. Mais cela indiquerait aussi  
22 que les services de l'air étaient disponibles. Donc, je ne suis pas au courant des  
23 protocoles, mais peut-être que ce serait ce qu'il faudrait faire. Mais je ne suis pas CIC,  
24 donc les nuances de cela et qui devrait se présenter ou être présent au poste de  
25 commandement – moi, je vois ça comme très difficile sur le plan logistique.

26 **Me TARA MILLER** : Pour mettre en œuvre cette recommandation?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, parce que les effectifs du  
28 Service de l'air sont à Moncton et s'il y a un incident d'envergure où il y a un poste de

1 commandement qui est utilisé et qu'on n'avait pas cette nouvelle salle à la STO, il serait  
2 difficile de faire venir ces gens de Moncton et Yarmouth – à moins de les envoyer par  
3 avion. Ça pourrait être un protocole dont il a été question, mais je ne suis pas au  
4 courant de ces discussions.

5 **Me TARA MILLER** : Donc, ce que je vous entends dire sur ces  
6 recommandations est que vous ne comprenez pas toujours la portée de ces  
7 recommandations et vous avez une certaine réticence à la mise en œuvre de ces  
8 recommandations lors d'un évènement particulier. Est-ce que c'est juste de dire cela?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, je trouve ça juste.

10 **Me TARA MILLER** : Madame la registraire, est-ce qu'on peut  
11 maintenant se rendre à la recommandation 6.1? Il s'agit d'une recommandation... en  
12 fait, ma question sur cette recommandation découle de votre commentaire d'hier, quand  
13 vous avez dit que nous sommes des êtres humains, tout le monde a des biais et que  
14 c'était pertinent... que ça avait une certaine pertinence sur les questions qui portaient  
15 sur la réplique d'autopatrouille. Vous avez dit que la possibilité que quelqu'un avait pu  
16 créer une réplique d'autopatrouille, vous avez parlé donc du biais, donc qu'il faut tenir...  
17 que les formateurs et les superviseurs doivent tenir compte des biais cognitifs et  
18 comment ces biais peuvent saper la formation.

19 Est-ce que vous pourrez... est-ce que vous êtes d'accord avec moi  
20 que cela porte... que cela est un peu en lien avec les biais dont il a été question quand  
21 on n'a peut-être pas imaginé l'existence d'une réplique?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, je trouve que le biais est  
23 toujours le produit de l'expérience personnelle. Il faut toujours être au fait de nos biais  
24 quand est face à n'importe quelle situation, une situation policière entre autres. Je  
25 trouve que le biais... un biais est toujours... est souvent pertinent.

26 **Me TARA MILLER** : Donc, la possibilité... donc on dit que la  
27 réponse serait la suivante : que notre connaissance des biais cognitifs et comment ils  
28 peuvent miner la formation seront intégrés dans les cours sur le recours à la force. Est-

1 ce que vous savez comment cela a été mis en œuvre?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Depuis quelques années, il y a eu  
3 pas mal de discussions sur le biais et la perception du biais. Il y a eu des cours de  
4 formation qui portent sur le biais dans les interactions humaines. Il y a eu les cours en  
5 ligne qui portent sur le biais et il y a aussi des politiques nationales sur l'activité policière  
6 exempte de biais. Et donc, je pense qu'il y a un niveau de compréhension de  
7 l'importance du biais et comment le biais peut affecter l'intervention.

8 Ceci dit, pour ce qui est de l'intégration du biais dans certains cours  
9 de formation – par exemple, l'utilisation de recours à la force ou le cours DRAI, sur le  
10 DRAI, puisque je ne suis pas responsable de l'élaboration et de la... de donner ces  
11 cours, je ne peux pas tellement parler de cela.

12 **Me TARA MILLER** : Madame la registraire, je voudrais susciter un  
13 commentaire de votre part; on parle donc... on dit que le cours en matière de DRAI soit  
14 modifié. Bon, on dit que ça a été mis en œuvre. Donc la norme de formation DRAI et les  
15 documents d'apprentissage seront modifiés afin de refléter cette recommandation. Est-  
16 ce que vous pouvez dire que la formation DRAI en Nouvelle-Écosse a été modifiée  
17 justement pour inclure les milieux ruraux et nocturnes? Et est-ce que...

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne sais pas, je ne suis pas  
19 spécialiste de la formation DRAI, ces cours de formation en technique tactique, mais je  
20 ne sais pas quand ça a été mis en œuvre. Mais la formation DRAI a été élaborée et  
21 déployée d'abord dans un contexte intérieur, surtout lors des fusillades en milieu  
22 scolaire. Donc, on doit sillonner les couloirs, on doit apprendre à réagir. Et ensuite, il y a  
23 eu une formation en milieu ouvert. Il y a des scénarios, selon ma compréhension, qui  
24 sont... c'est-à-dire où... quand il y a peu de lumière et aussi à l'extérieur. Mais je  
25 présume que la plupart des formations DRAI à l'extérieur se font le jour, tandis que la  
26 plupart des formations où il y a peu de lumière ont lieu dans un contexte intérieur.

27 Donc, quand c'est arrivé, quand DRAI et les carabines étaient en  
28 train d'être déployées, à ce moment-là, j'ai été membre du comité exécutif principal, j'ai

1 dû participer dans un vote pour offrir cette formation aux cadets et on a pris la décision  
2 collective pour s'assurer que tous les cadets étaient formés après d'obtenir leur diplôme  
3 et avant de recevoir leur première affectation, donc d'avoir... qu'ils soient formés déjà  
4 en DRAI et en carabine, en manipulation de la carabine.

5 **Me TARA MILLER** : Les membres du DRAI nous ont dit qu'il n'y  
6 avait pas eu beaucoup de formation sur les opérations nocturnes et si j'ai bien compris,  
7 vous n'êtes pas la meilleure personne pour commenter cette formation-là. Vous dites, si  
8 j'ai bien compris, qu'il y avait peut-être une certaine formation, mais peut-être pas  
9 tellement spécifique à des milieux ruraux ou nocturnes.

10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est juste et c'est très  
11 important aussi parce que non seulement nous avons des contrats municipaux dans  
12 des milieux ruraux, mais aussi urbains. Donc, il serait important, selon moi, d'inclure  
13 une formation DRAI en milieu rural.

14 **Me TARA MILLER**: Maintenant, la recommandation 7.8. Vous en  
15 avez parlé voilà quelques minutes, on parle donc d'un système de cartographie, il est  
16 question d'un système de cartographie comme CIIDS et on dit que c'est mis en œuvre  
17 déjà. Est-ce que vous pouvez dire justement que cela a été mis en œuvre en Nouvelle-  
18 Écosse?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Eh bien, non, je ne peux pas. Je  
20 n'ai jamais travaillé dans une... en qualité de... ou dans une voiture de service ou avec  
21 un poste de travail, je n'ai jamais travaillé dans cet environnement-là. Je n'ai pas cette  
22 expérience personnelle pour fournir une réponse, mais...et je ne connais pas  
23 personnellement ces services de cartographie web, comme j'ai dit antérieurement.  
24 Peut-être que je l'ai déjà vu, j'ai déjà vu les différents écrans qui montrent des cartes à  
25 la STO, mais pour moi, la différence entre Google Earth et la pictométrie de haute  
26 résolution, bon, je ne peux pas vous... les distinguer.

27 **Me TARA MILLER**: Si on passe à la recommandation 7.10, vous  
28 avez parlé hier du fait que le poste de gestionnaire de risques soit nouveau, que c'était



1 l'une des réponses... l'une des décisions prises pour répondre au rapport MacNeil

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Mais c'était quelqu'un d'autre qui  
3 m'a corrigé hier, qui m'a dit... moi, je croyais que c'était arrivé en 2005, la mise en  
4 œuvre de ce programme.

5 **Me TARA MILLER:** Cela aiderait à répondre à cette question.  
6 Donc, les STO devraient avoir un sous-officier expérimenté pour coordonner les  
7 opérations lors des incidents critiques et pour offrir des conseils opérationnels directs  
8 aux preneurs d'appels et aux répartiteurs. Donc, selon votre expérience, est-ce qu'il  
9 s'agit du gestionnaire de risques?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

11 **Me TARA MILLER:** Oui? Donc, ç'a été mis en œuvre.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

13 **Me TARA MILLER:** IL y a une partie du rapport MacNeil qui porte  
14 sur la mise en œuvre des recommandations découlant de deux examens précédents,  
15 préalables.

16 On peut enlever le document de l'écran.

17 Donc, la mise en œuvre des recommandations découlant des  
18 examens Mayerthorpe et Spiritwood. Donc, maintenant, peut-on voir à l'écran le  
19 document COMM50843 qui est la deuxième partie du rapport MacNeil? Je m'excuse, je  
20 n'ai pas le numéro de pièce. Et ça serait donc à la page 3 du document de 90 pages.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 1629.

22 **Me TARA MILLER:** Merci.

23 Donc, Surintendant, c'est une partie du rapport de... l'une des  
24 questions qui a été mise au rapport, c'était : y a-t-il des recommandations et des leçons  
25 retenues de Mayerthorpe qui étaient en particulier pertinentes à ce dossier par rapport  
26 aux recommandations qui proviennent de membres de Spiritwood parce qu'ils ont  
27 partagé des caractéristiques essentielles, lorsqu'elles étaient à... est-ce que vous  
28 connaissez cette section?

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je suis sûr que je l'ai lue, mais je  
2 ne me souviens pas de cette section en particulier, mais je me souviens qu'il y avait des  
3 références à Spiritwood.

4                   **Me TARA MILLER:** Madame la registraire, si vous voulez bien aller  
5 à la page 64. Exactement.

6                   Il y a des recommandations ou il y avait une recommandation de  
7 Mayerthorpe sur le titre de « Coordonnateurs de la menace de détachement ». La  
8 recommandation est que chaque détachement doit avoir un membre avec deux rôles...  
9 qui va assumer le rôle de coordonnateur de l'évaluation de menaces, elle affecte la  
10 responsabilité pour analyse, pour la maintenance des dossiers de menaces à l'Unité ou  
11 à la Section d'analyse de crimes du détachement et ça va aller avec des spécifications  
12 de Moncton.

13                   Êtes-vous en mesure de nous dire si ç'a été mis en place en  
14 Nouvelle-Écosse?

15                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne suis pas en position de dire  
16 cela parce que ma responsabilité, lorsqu'on a dit, c'est pour des ressources qui vont  
17 tomber sous l'autorité, donc c'est le commandant ou le commandant du détachement.  
18 Donc, je ne peux pas parler qui serait en mesure de le faire et...

19                   **Me TARA MILLER:** En position de parler de cela, s'il y avait eu des  
20 actions entreprises en Nouvelle-Écosse.

21                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ben, j'imagine que, en particulier  
22 s'il y a un détachement en particulier qui serait intéressé, et donc, ça serait le  
23 commandant du détachement suivi par le commandant du district, et ensuite les  
24 opérations, c'est-à-dire l'agent responsable des opérations. Et donc, je ne suis pas dans  
25 ce domaine pour dire.

26                   **Me TARA MILLER:** Merci. On va laisser ça de côté, mais sur la  
27 base de votre expérience dans la police, ça me frappe que le contenu de cette  
28 recommandation est tel que s'il y avait une personne qui était assignée pour justement

1 être en mesure de voir ou de superviser et lorsqu'il y a une menace, c'est un document  
2 qui a été documenté par la police, bien sûr ça faisait partie du bulletin de 2011, et donc,  
3 il y avait un rapport de la police en 2013, ça me frappe que ce sont ces genres de  
4 choses, peut-être que je me trompe en parlant de cela, et je suis intéressée à écouter et  
5 à en apprendre davantage sur votre opinion parce que ça tombe sous la juridiction de  
6 ce qui était envisagé par rapport à la coordination, aux coordonnateurs de l'évaluation  
7 de risques ou de menaces.

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Lorsqu'on revoit ça, pour moi, ça...  
9 il y aurait accès à certaines bases de données dans le but d'identifier du  
10 renseignement, des informations qui seraient spécifiques pour des buts d'enquête. Je  
11 suis vraiment curieux de savoir si ç'a été quelque chose qui a été fait par la Division de  
12 l'analyse des crimes, mais j'ai très peu de visibilité sur... c'est-à-dire sur le fait de savoir  
13 si ç'a été émis en place ou à quelle division.

14 **Me TARA MILLER:** OK. Le dernier élément dont je voudrais vous  
15 parler, Surintendant...

16 Madame la registraire, la page 72.

17 Et donc, le titre, c'était : « Des recommandations supplémentaires  
18 de Mayerthorpe et Spiritwood discutées auparavant dans cet examen qui comprend : »

19 <Non interprété> ...qui a à voir avec la sensibilisation de la  
20 situation pour identifier la direction de... lorsqu'ils sont dans le véhicule de... des  
21 véhicules de la GRC. Ensuite, il dit que... il est question de station de travail, la capacité  
22 des véhicules de police, et aussi les relations de communications avec le STO.

23 « Et donc, cet incident a souligné qu'ils se sont  
24 adaptés ou conformés à la demande et à la capacité  
25 au sein des véhicules de la police, ou de formation,  
26 aussi les lieux une fois qu'ils étaient à pied, c'était un  
27 contributeur majeur au STO et pour avoir des défis  
28 avec des sensibilisations de la situation. »

1 Et donc, ma question pour vous, Surintendant, c'est que cette  
2 question dont on a parlé auparavant sur l'activation du GPS sur les radios mobiles, on a  
3 trouvé cela il y a dix ans, il semble que c'est toujours une question, un problème en  
4 Nouvelle-Écosse, en avril d'ailleurs, entre autres, de 2020.

5 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je pense qu'il est juste de  
6 dire... en fait, il y a deux choses.

7 En premier, c'est le GPS, ce sont les capacités de GPS. Je ne suis  
8 pas sûr si c'était des capacités à ce moment-là lorsque les recommandations ont été  
9 faites, ça, je ne sais pas, je n'ai pas participé à cela, à Mayerthorpe, c'est-à-dire aux  
10 examens de Mayerthorpe.

11 Le deuxième point, ça parle de la capacité du STO et des unités où  
12 il y a des véhicules, je sais que ce qui était en place, c'était la division, en particulier la  
13 région de l'Atlantique. Elle avait la capacité de voir où se trouvaient les autres  
14 véhicules, j'imagine du Nouveau-Brunswick, parce que j'ai eu une discussion à ce sujet  
15 avec Glen Byrne sur tous les défis que nous avons en Nouvelle-Écosse. C'est que  
16 c'était deux systèmes différents, Versadex et IES, qui sont dans le centre de Halifax, qui  
17 combinent ce qui se passe au niveau de la GRC et aussi à l'échelle de la province pour  
18 dispatcher ce qui se passe à Dartmouth. Et donc, je ne sais pas s'ils avaient la  
19 possibilité de voir des véhicules en temps réel à partir du district de Halifax et vice  
20 versa.

21 **Me TARA MILLER:** Merci. Je ne parle pas des véhicules; en ce  
22 moment, je parle de la situation dans laquelle les membres ont dû laisser leurs  
23 véhicules et continuer à pied et la difficulté qu'avait le quartier général pour être en  
24 relation ou en contact avec eux, et c'est clair que c'était ça l'un des problèmes d'avril,  
25 c'est-à-dire des 18 et 19 avril de 2020 en Nouvelle-Écosse.

26 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, mais j'essayais d'ajouter plus  
27 de contexte parce qu'on a parlé de ces problèmes justement, de ces obstacles.

28 C'était là mes questions, Surintendant. Merci beaucoup pour votre

1 temps.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame Miller.

3 Nous allons prendre une pause de une heure pour le diner... le  
4 déjeuner.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures  
6 sont en pause et on va reprendre dans une heure.

7 **--- L'audience est en pause à 12 h 48**

8 **--- L'audience est reprise à 14 h 04**

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. La  
10 Commission siège de nouveau.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

12 Maitre Nijhawan.

13 Pouvez-vous faire revenir le témoin à la barre des témoins, s'il vous  
14 plait?

15 Bon après-midi, Surintendant principal Campbell.

16 Maitre Nijhawan.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Merci, Monsieur le commissaire.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NASHA NIJHAWAN:**

19 **Me NASHA NIJHAWAN:** Bonjour, Surintendant principal Campbell.

20 Je m'appelle Nasha Nijhawan et mon cabinet d'avocats représente la Fédération de la  
21 police nationale qui, comme vous savez, représente les agents au-dessous du rang  
22 d'inspecteur, notamment tous... presque tous les agents qui sont intervenus la nuit des  
23 18 et 19 avril.

24 Je vais vous poser quelques questions qui ont surgi... que votre  
25 témoignage a suscité hier, notamment, pour reprendre un commentaire que vous avez  
26 dit au niveau de la dotation de personnel, vous avez dit que vous avez des  
27 préoccupations en matière de niveau de dotation de personnel à tout moment et vous  
28 avez parlé de certains efforts pour diminuer la pression en matière de dotation de

1 personnel en affectant des ressources à temps plein à l'équipe de GTI. C'est un sujet  
2 que je vais explorer.

3 Je vais vous suggérer qu'il y a deux composantes à ce volet sur la  
4 dotation de personnel. Numéro 1, combler des postes actuels avec des membres  
5 disponibles, et, numéro 2, c'est de déterminer s'il y a suffisamment de postes afin de  
6 fournir un niveau de services que nous voulons fournir. Alors, mes questions vont  
7 distinguer entre les deux afin qu'on puisse garder cela en tête.

8 D'après ce que je comprends, votre expérience est plus récemment  
9 au niveau de la division « H », c'était dans votre rôle de celui qui était responsable des  
10 services de soutien, mais que vous avez quand même des... un peu de connaissances  
11 au niveau des dotations de personnel des services généraux?

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Au niveau de la dotation de  
13 personnel... dans la dotation de personnel, pas tellement, mais j'ai été membre des  
14 services généraux auparavant.

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je repose des questions qui touchent des  
16 dotations de personnel en matière des éléments de services généraux. Si vous n'êtes  
17 pas en mesure d'y répondre ou vous pensez qu'il y a quelqu'un d'autre qui pourrait les  
18 répondre mieux, si vous voulez me le faire savoir.

19 Pendant le quart de nuit du 18 et 19 avril, les témoignages jusqu'à  
20 date indiquent que c'était quatre membres de garde dans ces... d'habitude, il devait y  
21 en avoir six. Parmi les postes à combler, il y avait un constable qui était manquant, il y  
22 avait un constable qui agissait dans la capacité d'un caporal. Seriez-vous d'accord avec  
23 moi que le témoignage du sergent d'état-major O'Brien, le sergent responsable du  
24 détachement de Bible Hill, c'est qu'il n'a jamais (inintelligible)... il n'avait jamais six  
25 membres disponibles. Selon votre expérience, est-ce que c'est un problème chronique  
26 dans les détachements en Nouvelle-Écosse?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai pas une visibilité complète  
28 au niveau des dotations de personnel dans les... chez les services généraux, mais ce

1 que j'entendais souvent, c'est... en fait, c'était des courriels où les détachements  
2 envoyaient des appels pour des membres supplémentaires pour des... faire du temps  
3 supplémentaire pour augmenter les niveaux de dotation de personnel. Je le voyais  
4 constamment et quand je parlais sur une base quotidienne que j'étais préoccupé par les  
5 niveaux de dotation de personnel, c'est surtout parce que j'étais au courant du fait qu'il  
6 y avait toujours des appels afin que des membres travaillent du temps supplémentaire.

7 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que c'est parce qu'il y a des  
8 absences auxquelles on peut s'attendre au niveau des dotations de personnel,  
9 notamment des départs cédulés ou en matière de choses prévues?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Il y a deux facteurs. Prévus :  
11 parfois, on peut planifier pour les postes à combler prévus, par exemple si on sait si on  
12 doit comparaitre en tribunal et si le tribunal, c'est le lendemain, si on est censé travailler  
13 un quart de nuit le soir précédent, ça pourrait être un poste à combler prévu. Un autre,  
14 ça serait sachant qu'il y a un transfert qui s'en vient ou une retraite qui s'en vient, ou  
15 une attrition ou un mouvement d'une section ou d'un détachement à un autre. Il y a  
16 toute une foule de postes à combler inattendus : congés de maternité, congés de  
17 paternité, des membres blessés, qu'il s'agisse d'une blessure physique ou de situation  
18 opérationnelle, ceux-là sont plus difficiles à prévoir.

19 **Me NASHA NIJHAWAN:** Êtes-vous au courant de comment un  
20 détachement détermine c'est quoi le minimum d'agents qu'il faut pour gérer pour avoir  
21 un quart de travail plutôt que le niveau normal? Est-ce que y'a des normes pour les  
22 quarts de travail minimaux?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Étant donné que je ne suis pas  
24 dans les détachements, je ne sais pas comment ils calculent leur nombre minimal, je  
25 suis plutôt à l'aise de dire qu'ils ont établi ce à quoi ressemble ces nombres  
26 « numéraux » en fonction... c'est en fonction du fait qu'on a des demandes pour des  
27 postes comblés avec du temps supplémentaire pour s'assurer qu'ils soient au niveau  
28 minimal.

1 **Me NASHA NIJHAWAN:** Si je comprends bien votre témoignage,  
2 c'est votre expérience est que les commandants de détachements cherchent une  
3 couverture en matière de temps supplémentaire jusqu'à un niveau minimal.

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Soit il est surveillant de garde,  
5 finalement c'est celui-là qui est le superviseur du quart de travail.

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et s'il s'agit d'un problème chronique – et  
7 il semblerait que, selon votre point de vue anecdotique, ça l'est –, avez-vous une notion  
8 de pourquoi nous n'avons pas des disponibilités pour combler les dotations de  
9 personnel en matière de quarts de travail? Quels sont les facteurs qui contribuent à ces  
10 difficultés-là?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Les facteurs contributifs, y'en a  
12 plusieurs. S'il y a des postes à combler inattendus, ça serait un facteur qui peut  
13 contribuer, premièrement. La méthode selon laquelle nous calculons ou nous a... qu'on  
14 nous a fournie ne prend pas en compte les postes vacants attendus et inattendus. Je  
15 pense que nous sommes ressourcés au niveau minimal d'emblée jusqu'à ce... avant  
16 qu'on se met à vivre les défis associés à nos niveaux de ressources.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que c'est votre recommandation,  
18 si on se tourne vers l'avenir en tant que Commission, pour maintenir les niveaux de  
19 dotation de personnel au niveau des détachements, qu'il y ait davantage de ressources  
20 à temps plein qui seraient affectées afin de permettre une zone tampon pour ces postes  
21 vacants là?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne veux pas utiliser trop  
23 d'analogies, mais j'ai utilisé cette analogie auparavant, mais je pense que... je pense  
24 que c'est approprié.

25 Si je devais remplacer le parement qui est 100 pieds carrés, la  
26 personne qui me fournit cela me le vendra 120 pieds carrés pour combler le gaspillage.  
27 Alors, on ne prend pas en compte de façon personnelle les postes (inaudible)  
28 inévitables.



1                   **Me NASHA NIJHAWAN** : Ça, c'est une question d'avoir les postes  
2 disponibles pour combler les postes vacants. Pourquoi n'a-t-on pas ces gens-là?

3                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : On n'a pas la zone tampon parce  
4 que on ne reçoit souvent pas ce qu'on demande et dans mon expérience, selon mon  
5 expérience, je ne joue pas le jeu de poser, de demander plus que j'en ai en besoin.  
6 Pour moi, ce n'est pas honnête, ce n'est pas juste à ceux qui font la prise de décision  
7 sur comment ils vont financer les opérations. Mais mon expérience est quand on  
8 demande pour quelque chose, on demande pour quelque chose parce qu'on en a  
9 besoin en fonction des priorités que le gouvernement place sur nous et les attentes du  
10 gouvernement et du public. Quand on fait ces demandes-là, on fait les demandes de  
11 façon honnête.

12                   **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors, quand vous dites « les  
13 demandes », voulez-vous dire les demandes pour du financement pour du financement  
14 supplémentaire pour créer des postes dont on aurait besoin pour fournir les besoins?  
15 Est-ce qu'il y a une difficulté de trouver des agents de police ou c'est une question  
16 d'argent?

17                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il va toujours y avoir des difficultés  
18 d'identifier des agents de police. C'est purement anecdotique, je n'ai pas de chiffre  
19 auquel je peux citer; à part les discussions où j'étais présent, pas uniquement au sein  
20 de la GRC, mais de plusieurs agences policières, à la fois au Canada et aux États-Unis.  
21 Récemment, il y a eu des défis d'envergure d'attirer les gens aux professions policières  
22 pour plusieurs raisons, que ça serait de la spéculation de ma part, j'ai quelques idées  
23 pourquoi. Mais je crois que le nombre de postulants a diminué de façon significative  
24 depuis... dans les dernières quatre années.

25                   **Me NASHA NIJHAWAN** : On voulait vous parler de la première  
26 branche de la question. Est-ce qu'on peut combler les postes que nous avons créés?  
27 La deuxième question : combien de postes avons-nous besoin? Avez-vous une certaine  
28 connaissance de comment on détermine si un quart de travail dans le comté de

1 Colchester devrait être de six agents de police pour la population, la zone au niveau de  
2 la criminalité ou au niveau du besoin? Comment est-ce qu'on prend la décision?  
3 Comment arrive-t-on au chiffre de six? Je vous pose la question, je m'attends –  
4 corrigez-moi si j'ai tort – que le nombre d'agents disponibles a un impact sur la sécurité  
5 du public et la sécurité des agents de police. La nuit du 18, il y avait quatre hors de six  
6 membres qui ont pu se rendre à Portapique et je vous suggère qu'il y aurait eu... les  
7 évènements auraient pu se dérouler différemment s'il y avait six plutôt que quatre.

8 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Au niveau des services généraux,  
9 au niveau de la patrouille, au niveau de la région, du détachement, moi-même je ne  
10 suis pas impliqué dans ces discussions-là, mais en tant que gestionnaire d'autres  
11 programmes, je considère plusieurs facteurs. L'un d'entre eux, c'est : quelle est la  
12 priorité et s'il s'agit d'un gouvernement municipal ou provincial, comment est-ce que ça  
13 s'inscrit dans nos priorités au niveau de l'application de loi? Quelle est la valeur des  
14 investissements que l'on pourrait apporter au sein d'un certain domaine, le volume  
15 d'appels pour les unités dont je parle, s'il y a des recommandations qui découlent d'un  
16 examen, d'une enquête ISTC (phon.) qui indique qu'il nous faudrait davantage de  
17 ressources humaines. Cela pourrait tous contribuer à des arguments que l'on pourrait  
18 présenter à la province, du côté provincial pour demander des ressources  
19 supplémentaires pour pouvoir aborder les besoins en matière des opérations de cette  
20 unité-là. Sur le plan des forces policières, des services généraux de première ligne, je  
21 n'ai jamais été impliqué dans ces discussions-là ici, dans la province.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors, à qui serait-il mieux de poser la  
23 question, parmi les officiers commandants?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Dans cette province-là, les gens  
25 avec qui avoir cette discussion-là seront le responsable de l'administration du  
26 personnel, ils auraient une unité de personnel qui aidera à faciliter la création des  
27 arguments titres et les agents de police de districts auront des liens avec les contrats et  
28 les municipalités qui demandent des services à la GRC et qui ont des contrats avec la

1 GRC auprès de la province.

2 **Me NASHA NIJHAWAN** : Est-ce que le surintendant principal  
3 Leather sera-t-il impliqué?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je pense que le surintendant  
5 principal Leather aura une certaine connaissance. Sera-t-il impliqué directement ? Ce  
6 sera entre le Bureau de l'administration du personnel et de la planification et les agents  
7 de police de districts, en descendant vers la chaîne de commandant.

8 **Me NASHA NIJHAWAN** : En toute justice, ce n'est pas un endroit  
9 où vous avez des connaissances spécifiques, mais vous avez des connaissances  
10 spécifiques pour la dotation de personnel des services spécialisés, notamment le GTI.  
11 Dans votre témoignage avec Maître Young et dans votre entretien aussi et en réponse  
12 à des questions de Maître Pineo, vous avez parlé de la dotation de personnel du GTI.  
13 Je veux m'assurer que le témoignage est clair : au moment de l'incident, il y avait 13  
14 personnes qui étaient partie de l'équipe du GTI, six d'entre eux étaient à temps plein et  
15 trois financés par la province, trois financés par le fédéral. Et c'est correct?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est correct.

17 **Me NASHA NIJHAWAN** : Je veux juste m'assurer que c'est clair  
18 pour tout le monde qu'après les événements, vous vous êtes assuré que les six  
19 supplémentaires, il y avait six à temps plein ou six ou sept membres partiel, à temps  
20 partiel, qu'il y avait six membres à temps plein de plus. Ces membres-là n'ont pas  
21 d'autres obligations policières. Et ça, c'était un financement à pression (phon.). Depuis  
22 ce moment-là, vous avez une entente avec la province de financer un complément  
23 complet de 18 membres.

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Sur une certaine période de  
25 temps, ça sera en fonction d' un argument présenté par mon bureau ou l'équipe du GTI  
26 et par l'entremise de l'inspecteur Moser ou par moi-même, qu'il soit soumis au  
27 responsable de l'administration du personnel pour être présenté à la province et le plus  
28 récemment, nous avons reçu une affirmation pour quatre ressources supplémentaires

1 par année au cours de trois ans et nous sommes reconnaissants.

2 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, d'ici 2025 en Nouvelle-Écosse, il y  
3 aura 18 postes de GTI financés à temps plein. Ça, c'est le GTI?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors ça, c'est le GTI, c'est l'une des  
6 grandes composantes de votre portefeuille; vous serez d'accord avec moi qu'il y a  
7 plusieurs autres éléments qui n'ont pas vu ce genre d'infusion de financement qui  
8 relève de votre volet. Est-ce que c'est juste?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

10 **Me NASHA NIJHAWAN** : Notamment le programme de groupe  
11 d'intervention médicale d'urgence.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. Ils sont complètement à  
13 temps partiel, ils ont des postes substantiels et ils sont déployés ou ils sont activés  
14 lorsque l'équipe des incidents critiques est déployée. Alors, ils vont avec le GTI et eux  
15 aussi sont de garde.

16 **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors, d'après ce que je comprends,  
17 caporal Duane Ivany est caporal, un coordonnateur de quarts de travail à Cole Harbour.  
18 Si le GTI est appelé, on enlève des gens des services généraux des routes et  
19 semblablement pour d'autres membres de l'équipe, notamment le gendarme Mahar;  
20 c'est dans le détachement de Lower Sackville. À chaque fois que le GTI est tiré, on a  
21 solutionné le problème du GTI; le GTI est maintenant entièrement financé et nous  
22 avons encore... nous vidons les ressources des services généraux.

23 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est juste. Les domaines de  
24 spécialisation au sein du programme d'incidents critiques et à l'extérieur... il y a  
25 plusieurs équipes, je dirais, des équipes ad hoc. Elles sont comportées d'avoir reçu des  
26 équipements spécialisés, de la formation spécialisée pour compléter certaines tâches  
27 au besoin. Alors, il y a un poste significatif lorsqu'on déploie les actifs, on les enlève de  
28 leurs tâches substantives.

1                   **Me NASHA NIJHAWAN** : La même chose est vraie pour les  
2 commandants d'incidents critiques? Ce sont des joueurs principaux (sic) qui occupent  
3 d'autres postes, notamment, d'après ce que comprends, le sergent d'état-major Surette  
4 était un coordonnateur de district et la même chose pour l'équipe de crise/négociation  
5 d'otages.

6                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : La même chose pour la  
7 récupération sous-marine, à l'exception qu'il y a un coordonnateur à temps plein  
8 consacré. Le restant de l'équipe, ce sont des membres des ressources ad hoc.

9                   **Me NASHA NIJHAWAN** : La même chose est vraie pour des rôles  
10 de soutien à l'ensemble des éléments d'incidents critiques; le chauffeur du VBT, c'était  
11 le caporal Handfield à l'époque - alors, enlevé du rôle en tant que superviseur  
12 Handfield, est-ce que la GRC a pris des mesures pour affecter ou chercher des  
13 financements pour d'autres ressources à temps plein pour ces programmes-là, du  
14 moins, pour un coordonnateur afin qu'il y ait une personne qui fasse ceci à temps plein?

15                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est une analyse de rentabilité  
16 qui a été soumise dans le cadre de ce programme, mais je ne pense pas que ça va  
17 aider. Il y a aussi, je pense, un coordonnateur, un poste de coordonnateur au sein de  
18 l'unité et il n'était pas question de soutenir cela non plus. Mais idéalement, on aurait  
19 voulu travailler avec la police avec laquelle nous avons tous des programmes avant  
20 d'arriver à ce domaine de responsabilités, mais encore une fois, ça va dépendre du  
21 nombre des appelants pour la formation et si jamais il y a des lacunes, ça pourrait  
22 devenir une question d'efficacité pour justement devoir occuper des postes selon les  
23 demandes.

24                   **Me NASHA NIJHAWAN** : Et donc, qu'est-ce que vous voulez dire  
25 par là? Quel est le poste qui ne va pas?

26                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il y a pas mal de postes qui ont  
27 des demandes importantes en termes de police, mais on essaie de trouver... j'essaie  
28 de trouver le meilleur exemple, pas pour dire que c'est un poste demandant, mais si j'ai

1 quelqu'un qui travaille dans la section de la formation ou je dirais dans l'administration  
2 du responsable, donc c'est une formation qui sera programmée sur... selon les heures  
3 régulières. Donc, leur travail majeur serait d'assurer le travail et s'il y a assez de  
4 ressources pour justement maintenir le temps requis pour la formation, il se peut qu'on  
5 va tirer de ces ressources pour justement faire face à des postes de première ligne.

6 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, si un membre va être... va  
7 travailler à temps partiel et donc, le travail principal serait un travail de devoir général?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne le pense pas parce qu'il y a  
9 des aspects positifs. La raison pour laquelle je dis ça, parce qu'il est question de  
10 connexion; par exemple, si on a un membre qui occupe un poste de devoir général,  
11 numéro un, il sera toujours sur la route et numéro deux, il y aura toujours des collègues  
12 avec eux sur la route. Donc, je me dirais qu'il y aurait une conversation. Ça serait des  
13 exemples qui sont positifs, d'un point de vue tactique, pour que ces agents puissent en  
14 tirer profit, mais la réalité, en particulier pour répondre à votre question, pour la  
15 formation, il est difficile de les avoir en position de service ou en poste de service.

16 **Me NASHA NIJHAWAN** : En parlant de répercussions négatives  
17 que les... ou dont les membres de devoir général peuvent avoir au sein du  
18 détachement, y a-t-il d'autres bénéfices d'avoir des membres d'équipe à temps plein ou  
19 permanents dans cette unité en particulier ou cette section en particulier – en dehors  
20 d'avoir, par exemple, les équipes à temps plein?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est clair que l'aspect positif, c'est  
22 d'avoir un coordonnateur qui puisse travailler à titre permanent et donc, ça serait  
23 quelqu'un qui a une idée sur les questions, qui soit en mesure de gérer l'équipe comme  
24 il se doit, de façon adéquate. L'administration et la formation en cours, tout ça, ça prend  
25 du temps – donc si on a du monde, c'est-à-dire qui vont occuper un poste de  
26 coordonnateur permanent, c'est un pas qui nous mène vers la création de compétences  
27 spéciales, sauf si on a un coordonnateur spécial pour ça.

28 **Me NASHA NIJHAWAN** : Mais vous avez mentionné qu'il y avait

1 une demande d'analyse de rentabilité qui ne serait pas soutenue. Pouvez-vous nous en  
2 dire plus par ce que vous voulez dire? Qui ne les soutient pas? C'est quoi le blocage ici  
3 pour pouvoir justement faire avancer ces idées?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne caractériserai pas cela  
5 nécessairement de blocage, mais c'est un exercice; pour ce que l'on demande, on a  
6 besoin de formuler les raisons pourquoi ce qu'on demande est nécessaire. Une fois  
7 qu'on voit avec le gouvernement, il y va du gouvernement de décider combien il doit y  
8 avoir, c'est-à-dire quelles sont les dépenses à mettre pour ça, pour ce qui est... pour  
9 voir quel est le point le plus important ou qu'est-ce qui peut prendre du temps.

10 **Me NASHA NIJHAWAN** : En parlant des services, je parle de  
11 financement provincial pour ces postes ou alors, vous parlez d'Ottawa?

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Ça peut être l'un des deux, mais  
13 en général, c'est le financement provincial, comme je l'ai mentionné lorsque j'ai  
14 témoigné un peu plus tôt. Le Programme de police fédérale sur un plan national va  
15 financer trois postes, mais il n'en finance pas d'autres. Je ne dispose pas de temps  
16 partiel ou c'est-à-dire de membres d'équipe à temps partiel ou ad hoc qui travaille avec  
17 le fédéral. Ils proviennent tous du niveau provincial.

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : Je comprends cela. Il y a des services  
19 spécialisés de la GRC – comme par exemple, l'équipe... l'unité dont on parle aussi qui  
20 soutient les services de police, n'est-ce-pas?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Pouvez-vous me dire comment ça  
23 marche?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc, comment ça fonctionnerait  
25 normalement, le gestionnaire de risque de l'OST va recevoir un appel d'une autre  
26 agence de police ou d'une autre section de police et en raison de ses capacités, de ses  
27 spécialités – par exemple, l'équipe de cas d'incidents critiques, donc en général, c'est  
28 un inspecteur ou c'est un chef de quart qui va appeler, qui va avoir cette conversation

1 avec le gestionnaire de risques qui va, lui, appeler le commandant pour avoir plus de  
2 détails au sujet de l'agence qui demande ce service. Ensuite, je serai notifié pour  
3 justement approuver cela. Ensuite, les documents administratifs vont suivre, donc nos  
4 services.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et il y a des accords de financement au  
6 sujet de ces services avec la police?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, il n'y en a pas.

8 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, en d'autres termes, il n'y a pas de  
9 paiements, il n'y a pas de financement qui est reçu par la GRC qui serait considéré?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il n'y a pas de contribution, que ce  
11 soit d'autres... de n'importe quelle source financière.

12 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous êtes d'accord avec moi si je  
13 vous dis que vous savez, l'équipe ERT dont il était question, si par exemple, on envoie  
14 un membre de l'équipe, donc c'est un détachement que l'on va contacter pour  
15 justement envoyer un membre et ça, c'est une autre voie d'évacuation, une autre  
16 possibilité?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui – ça serait des textes de radio,  
18 ça serait le commandant d'incidents critiques. Toutes les sources proviennent d'une  
19 personne, c'est-à-dire que l'on peut pas éviter à partir du moment où il y a quelqu'un qui  
20 peut le faire.

21 **Me NASHA NIJHAWAN** : Y a-t-il des solutions ou des  
22 améliorations pour ce genre de pression et d'obstacles ou de défis?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, j'imagine qu'il y a des  
24 solutions par rapport à augmenter la profondeur, le nombre de nos ressources, de nos  
25 équipes. Il doit y avoir des discussions honnêtes au sujet du coût du maintien de l'ordre  
26 et aussi, où il pourrait y avoir un niveau raisonnable de contribution en raison du fait que  
27 le maintien de l'ordre au sein des provinces exige ces services-là.

28 **Me NASHA NIJHAWAN** : Je vais vous poser une dernière question



1 avant... parce que je pense que j'arrive à la fin de mon temps. Pour ce qui est du  
2 maintien de l'ordre, pour intégrer plutôt... pour ce qui est de la police intégrée en  
3 Nouvelle-Écosse et aussi ailleurs dans la province, vous avez donné l'exemple comme  
4 étant un service intégré que vous connaissez, à Halifax, qu'on a une section qui  
5 travaille avec la GRC, mais c'est tout un ensemble qui n'est pas intégré. Est-ce qu'ils  
6 sont intégrés en Colombie-Britannique?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, ils le sont.

8 **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors, comment ça fonctionne là-bas?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Les agences ont l'option d'avoir  
10 leurs propres équipes, ce qui revient très cher. Donc d'un point de vue d'échelle  
11 économique, pour des questions de désir d'interopérabilité, je dirais que certaines de  
12 ces agences de police ont opté quant à travailler, c'est-à-dire le service de police pour  
13 travailler avec la GRC, pour utiliser les mêmes équipements. Donc, il est question de  
14 l'approvisionnement en ressources. Il y a aussi des questions de financement parce  
15 que les équipements sont chers, les formations coûtent cher. Donc, c'est une... certaine  
16 politique qui fait qu'on devrait payer d'autres coûts opérationnels sur la base d'un  
17 formulaire qui a été mis en place sur la base d'appels précédents, que l'équipe a déjà  
18 travaillé dessus, dans un endroit... Donc, c'est comme une... En fait, encore une fois,  
19 c'est une politique du (inaudible).

20 **Me NASHA NIJHAWAN** : Combien de membres auriez-vous  
21 besoin? De combien de membres auriez-vous besoin pour former vos équipes, pour  
22 avoir, justement, une équipe de... de secours? Et je pense que vous aviez dit 36.  
23 Lorsque je vous ai posé des questions, vous avez déjà dit que plus que cela. Est-ce  
24 que c'est juste de dire que, étant donné, on parle de 18. Est-ce que 18 c'est irréal pour  
25 la Nouvelle-Écosse?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL** : J'aimerais voir ça, encore une fois,  
27 je doublerais le nombre de 18. Ça peut être réalisé avec 24, de 24 à 26. Si c'est  
28 réaliste? Ces changements et le soutien requis ou demandé, j'espère qu'il aura lieu

1 rapidement, mais je peux vous dire que ça va pas se passer en un clin d'œil.

2 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et j'imagine qu'il y a des équipes  
3 municipales en Nouvelle-Écosse, on a celles d'Halifax, et l'autre avec Cap-Breton, est-  
4 ce que c'est un modèle intégré pour des possibilités, pour la Nouvelle-Écosse?

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je pense que oui, mais ça  
6 demanderait des discussions intentionnées, importantes entre les municipalités la GRC,  
7 qui seraient toutes basées sur le traitement des... des normes sur lesquelles ils vont se  
8 mettre d'accord. Ce que sont les défis. Les normes de la GRC. Je ne peux pas parler  
9 de leur agence, et de quoi elles ont l'air. Mais c'est pas impossible. Ce que je dirais.

10 **Me NASHA NIJHAWAN** : Ça serait quoi le bénéfice de faire cela?  
11 Puisque ce n'est pas impossible.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je pense qu'il y a beaucoup de  
13 bénéfiques, de... de... d'avantages. Parce que, il y aurait de la coopération, de la  
14 transparence, des... des... c'est-à-dire des communications tactiques sans faille. De  
15 bonnes relations seront tissées entre les agences, entre les services. Parce que,  
16 comme je l'ai témoigné plus tôt, si on a plus d'un programme qui se passe en même  
17 temps, je peux vous donner un exemple, j'ai approuvé un programme d'études, et dans  
18 cette province, au juridi... à la juridiction de la GRC, en même temps, je reçois un appel  
19 de cas d'incident critique, pour la municipalité et on a été chanceux que la GRC de  
20 Brunswick a répondu et a déployé, et se déploie pour d'autres municipalités, en  
21 Nouvelle-Écosse, en raison de la proximité

22 Et donc... et ils ont, c'est-à-dire le fait que ces municipalités vont  
23 participer, on aura la capacité, en fait, d'intervenir, tous en même temps. Ou alors de...  
24 de... d'échanger cela.

25 **Me NASHA NIJHAWAN** : C'était la toutes mes questions. Merci  
26 beaucoup pour votre patience, surintendant principal.

27 Merci Commissaires.

28 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Merci madame. Monsieur

1 Bryson?

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON :**

3 **Me JOSHUA BRYSON :** Bon après-midi Commissaires, bon  
4 après-midi surintendant principal. Mon nom est Joshua Bryson, je suis ici avec je suis  
5 ici avec mes collègues, nous représentons la famille de Peter et Joy Bond, et nous  
6 travaillons en étroite collaboration aussi avec Steve Thomson et leurs équipes. Ils  
7 représentent une autre famille de la famille Tuck et aussi de Campbell, la famille  
8 Campbell. Donc, j'ai d'autres questions et je pense que ça été une très longue journée  
9 pour vous, Donc, on va faire de notre mieux.

10 Donc, je vais reprendre là où mon... ma collègue vous a posé la  
11 question, pour ce qui est des questions relatives au personnel, lorsque vous étiez à  
12 Bible Hill avait quatre membres de service général, à ce moment-là?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Je ne connaissais pas le nombre,  
14 je me souviens, je pense que c'est capturé dans mes textos, mes messages textos sur  
15 le nombre des personnes, des membres qui étaient sur place. Je sais comment ils  
16 réagissent, mais je connaissais pas le nombre.

17 **Me JOSHUA BRYSON :** Et c'était des équipes de six? C'était  
18 supposé être une équipe de six?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui, comme je le comprends  
20 maintenant. Mais je pense que c'est une... une équipe de veille de six.

21 **Me JOSHUA BRYSON :** Et pour ce qui est des accords de... de  
22 police avec Colchester, pour ce qui est du financement, les chiffres que nous avons vus  
23 hier qui sont 79 personnes au lieu de mille.

24 **Surint. DARREN CAMPBELL :** On parle de 24 membres de  
25 service général, ce serait sur la base du nombre de membres qui sont affectés à ce  
26 contrat. Ça n'inclurait pas, par exemple, les ressources provinciales des crimes  
27 majeurs, qui est au détachement de...

28 **Me JOSHUA BRYSON :** excusez-moi... juste pour clarifier, est-ce

1 que ce serait sur la base de... de l'équipe de quatre ou de six?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Ça serait sur un nombre total de  
3 nombre d'agents qui sont affectés à Colchester. Pas seulement Bible Hill, mais aussi  
4 d'autres détachements.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, la combinaison de ces membres de  
6 service général, combinés à, encore une fois, comparé à la population. Je pense que ça  
7 été une longue journée, je ne suis pas sûr que vous avez répondu à la question. Donc,  
8 c'est quatre ou six?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : En termes de nombres vous  
10 voulez dire? Qui devraient être là?

11 **Me JOSHUA BRYSON** : Oui, lorsqu'on voit les statistiques de  
12 26 membres pour... ce sont les nombres, c'est le nombre.

13 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc, j'inclurais le nombre de  
14 détachements, le détachement de Bible Hill, je pense qu'y en a trois. Y a un autre  
15 détachement, je ne les connais pas très bien. Avec les détachements de service  
16 général. Mais ce serait les nombres combinés de membres de service général, combiné  
17 sur la densité de la population. C'est comme ça qu'on calcule le nombre.

18 **Me JOSHUA BRYSON** : Et donc, pour ce qui est du comté de  
19 Colchester, qui opère avec des équipes de quatre, très souvent, est-ce que vous êtes  
20 d'accord avec quoi... avec ça ou vous êtes en désaccord?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je sais que cette nuit-là, il y avait  
22 quatre, ils étaient quatre à travailler et qu'ils... les opérations, c'était avec une équipe de  
23 quatre. Ils n'avaient pas de visibilité.

24 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, pour vous aider, on va faire  
25 référence au... à la déclaration du gendarme Marcichiew, on parle de 16, la page 12 ça  
26 devait être une équipe de 12, mais on était... on opérait avec une équipe de quatre  
27 seulement, pendant un bon bout de temps. Ce qui semble être une indication qu'il y a  
28 eu des opérations avec des équipes de quatre, avec cette unité en particulier.

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je n'ai pas l'expérience avec ce  
2 nombre de personnes qui travaillaient. Et j'accepterais, j'aurais accepté la réalité en tant  
3 que telle,

4                   **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, lorsqu'on parle de la mise... mise  
5 en œuvre d'opération, est-ce que c'est une équipe de quatre?

6                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Vous voulez dire en cas  
7 d'incidents critiques? Lorsque je les autorise? Je n'ai aucune idée sur le nombre de  
8 ressources de (inaudible) qui étaient de services généraux. Donc, le personnel sur  
9 place n'a pas de répercussion sur la prise de décision et il n'y aurait pas de, justement,  
10 d'impact sur la... la décision. Parce qu'il y a information spéciale, il y a un équipement  
11 spécial et c'est le meilleur poste pour, justement, gérer... Ça dépend, en parlant du mon  
12 temps... du temps ça fait toujours la différence.

13                   **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, vous êtes d'accord qu'une équipe  
14 de quatre pour Bible Hill, ferait... serait... référence pour compléter une équipe de  
15 membres de services généraux? Si le détachement a décidé de nombre limité de  
16 quatre?

17                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je dirais que oui, mais je ne  
18 superviserais pas les... les opérations des membres dans ces comtés. Donc, je ne suis  
19 pas sûr. On me l'a dit, on m'a dit que le nombre minimum était de quatre, et que ça  
20 devrait être six.

21                   **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, lorsqu'on parle... vous parlez du  
22 personnel de quatre au lieu de six, vous ne savez pas que c'est un minimum de quatre?  
23 Savez-vous qu'il y a un nombre qui va conduire à un groupe. Savez-vous que les  
24 membres, du nombre des membres sur le terrain, n'avait pas de visi... des appareils de  
25 vision nocturne?

26                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je sais que... je sais que c'était  
27 l'équipe de... qui avait des (inaudible) pour ...

28                   **Me JOSHUA BRYSON** : Savez-vous s'il avait...

1 **Surint. DARREN CAMPBELL** : J'assumerais que... ils les avaient.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous connaissez la formation  
3 de... pour ce qui est de... d'équiper les membres de ces... de ce matériel à vision  
4 nocturne.

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne connais pas très bien cela,  
6 en particulier à ce moment-là.

7 **Me JOSHUA BRYSON** : Et qu'en est-il qu'il n'y avait pas de GPS?  
8 Est-ce que vous étiez au courant de cela.

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je n'aurais pas été en... au  
10 courant pour ce qui est de la capacité de... d'utilise le GPS ou de le regarder. Je ferais  
11 une hypothèse, bien sûr, raisonnable, ça serait d'utiliser le téléphone. Et... s'il n'y avait  
12 pas de couverture. Mais pour ce qui est du... de l'équipement qui l'aura été remis,  
13 lorsqu'ils étaient à pied, pour savoir exactement où est-ce qu'ils étaient, je ne pense pas  
14 qu'ils... qu'on leur avait donné des choses pour être en mesure de faire cela.

15 **Me JOSHUA BRYSON** : C'est assez étonnant pour moi, que ce  
16 soit... que cela ne soit pris en compte, quand vous déployez pour un incident, une  
17 équipe d'intervention en cas d'incident critique. Si on avait six membres avec les  
18 lunettes nocturnes, avec les... la formation carabine, avec le GPS, est-ce que ça ne fait  
19 pas de différence?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, parce que je... en ce qui  
21 concerne le seuil, je compte beaucoup sur le chef, le CIC. C'est... si le CIC croit qu'il  
22 faudrait mettre sur pied l'équipe d'incident critique, je prends, j'accepte leur conseil, peu  
23 importe ce qui... les conditions sur le terrain. Parce que comme j'ai dit tout à l'heure, les  
24 capacités de... du ... de l'équipe GTI dépasse de loin les capacités de notre... de nos  
25 membres du service général. L'équipe GTI a de l'équipement spécialisé et des niveaux  
26 de leur formation beaucoup plus élevé que les membres généraux.

27 **Me JOSHUA BRYSON** ; Donc, avoir ces informations à 22 h 46 ne  
28 vous aurait pas aidé à vous acquitter de votre rôle?

1 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, pas à prendre cette décision.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : Mais oui, mais pour vous acquitter de  
3 toutes vos tâches?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Et bien non, pas vraiment. Parce  
5 que mon rôle, mon autorité était d'approuver la mise sur pied de l'équipe d'intervention  
6 en matière d'incident critique.

7 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous étiez donc agent de service de  
8 soutien pendant combien de temps?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je suis arrivé en Nouvelle-Écosse  
10 en décembre 2019, et j'occupais ce poste avant de devenir la... l'officier, l'agent des  
11 opérations criminelles en Nouvelle-Écosse. Je pense que c'était en octobre de 2021.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, à part cet incident, combien  
13 d'équipes d'intervention en cas d'incident critique avez-vous autorisé?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Ici, en Nouvelle-Écosse? Et bien,  
15 plus de 60.

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Soixante, hum... Donc, comprenons un  
17 peu le seuil qu'il faut atteindre afin de... de...de dé... que d'accepter qu'une équipe  
18 d'incident critique était nécessaire? Donc, lors de cet incident, on sait que l'appel 9-1-1  
19 est arrivé, où madame Blair a dit que son mari avait été atteint pas balle, est-ce que  
20 c'était un incident critique pour lequel le gestionnaire de risque aurait pu être contacté,  
21 afin d'initier l'équipe, de mettre sur pied l'équipe?

22 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, ce ne serait pas le  
23 gestionnaire de... de... de risque. Ça aurait été le CIC de service. Mais oui, pour  
24 répondre à votre question, oui, ça constituerait cela, atteindre le seuil d'un incident  
25 critique, oui.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Des 60 équipes que vous avez mises sur  
27 pied, moi je dirais un minimum de 60.

28 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je dirais presque 60 dans une

1 seule année. En une seule année.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, vous avez initié l'équipe, vous avez  
3 mis sur pied l'équipe en fonction de ces faits, n'est-ce pas?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, ça dépend. Il y avait des  
5 opérations planifiées, il y a aussi des opérations de réaction. Ça c'est, bon, le deux... la  
6 deuxième catégorie, c'est quand quelqu'un vous appelle pendant la nuit, le CIC vous  
7 appelle pendant la nuit, voici la situation, est-ce que je peux y aller? La réponse n'est  
8 jamais non. Ça toujours été oui. Et ensuite, il y a les opérations planifiées. Un exemple,  
9 mettons que l'une des unités va effectuer une arrestation à risque élevé, où il y a un  
10 mandat d'arrestation, une menace, une... une équipe de sécurité pour... veille et  
11 (inaudible) à ce moment-là, c'est le CIC qui me demanderait d'approuver l'équipe.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Si l'équipe avait été initiée après l'appel  
13 9-1-1, cela aurait minimisé des retards ultérieurs, n'est-ce pas?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : En matière du GTI, oui. Ben, une  
15 fois l'appel un peu... une fois le seuil dépassé, le plus rapidement on peut faire les  
16 appels, mieux c'est. Parce qu'on veut s'assurer que ces ressources soient mobilisées.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous avez indiqué que, si vous aviez  
18 reçu l'appel à 22 h 4, vous auriez été à l'aise de mettre sur pied l'équipe.

19 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, d'accord, mais j'aurais  
20 cherché de l'information. Par exemple, où est situé la cible. Est-ce que vous avez bien  
21 établie le périmètre? Oui, la cible, quelle est le statut, l'état de situation, ce seront des  
22 facteurs de prise de décision, mais ce sont des facteurs que le CIC saurait déjà, avant  
23 de m'appeler.

24 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, suivons la chronologie. On sait qu'à  
25 22 h 16, les enfants ont appelé. Ils ont dit que le voisin vient de tuer nos parents. Ils  
26 sont en train d'incendier une maison et qu'un homme vient de quitter, à 22 h 16. Donc,  
27 les appels de 22 h 1 et 22 h 16, est-ce que ces appels renforcent l'idée que l'équipe  
28 d'intervention aurait pu être mise sur pied, déjà, à 22 h 16?



1                   **Suint. DARREN CAMPBELL** : Oui. Mais revenons à ce que je  
2 disais tout à l'heure, je voudrais savoir où est situé la... le contrevenant. Je vous savoir  
3 que l'on ait une meilleure compréhension de son... de cela. Mais J'aurais quand même  
4 préparé ces ressources, si j'avais reçu cet appel à n'importe quel moment. Un appel  
5 comme ça.

6                   **Me JOSHUA BRYSON** : Préparer, ça veut dire quoi? Donner le feu  
7 vert?

8                   **Suint. DARREN CAMPBELL** : Souvent, ces ressources sont  
9 préparées même avant de recevoir l'appel. Parce qu'il est déjà, ou il est assez usité  
10 d'appeler l'équipe du GTI, et de dire, bon, préparez-vous parce que j'appelle le...  
11 l'officier de service de soutien, pour obtenir le (inaudible).

12                   **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, on n'a pas besoin de voir le  
13 document à l'écran, mais à 22 h 25, on a un appel qui... du 9-1-1 qui dit qu'il y a deux  
14 maisons en feu. Donc, c'est Angie MacDonald, on sait maintenant, qui avait été atteint  
15 par balle. Donc, encore d'autres données ou éléments qui vous indique que l'on pourrait  
16 mettre sur pied l'équipe d'intervention. Donc, à 22 h 27, les membres arrivent sur la  
17 scène. Et je vais vous dire que les seules observations que les membres font, pour  
18 concourir à la mise sur pied de l'équipe de l'intervention était que les structures étaient  
19 en feu. Et, qu'ils avaient donc vu les structures en feu. Est-ce que cela aurait été  
20 nécessaire pour initier, pour mettre sur pied l'équipe d'intervention en cas d'incident  
21 critique?

22                   **Suint. DARREN CAMPBELL** : Le fait qu'il y ait une structure en  
23 feu? Non. Ce serait donc, il s'agirait d'appeler les pompiers. Si c'était les seuls  
24 renseignements.

25                   **Me JOSHUA BRYSON** : Mais ce que l'on a su, pendant cette  
26 enquête, c'était que le sous-officier-conseil de district, je pense que c'était le sergent  
27 d'état-major Halliday qui jouait ce rôle-là pour Colchester.

28                   **Suint. DARREN CAMPBELL** : Je crois que mon microphone a...

1 éprouve des problèmes.

2 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Oui, c'est ça, il y a un problème  
3 de microphone. On va corriger ça pour le témoin.

4 Merci. Allez-y, maître Bryson.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Saviez-vous que le CIC, et que le sergent  
6 d'état-major Halliday n'était pas au courant de l'incident impliquant les MacDonald? Le  
7 fait, en fait, que les membres du terrain avaient rencontré des survivants d'une  
8 fusillade?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Est-ce que je savais que monsieur  
10 Halliday et que monsieur... et que le CIC Ouest ne savait pas que Andrew et Kate  
11 MacDonald? Oui, je le sais maintenant, mais à l'épo... à ce moment-là, non, je n'avais  
12 aucune idée à quel niveau, ou quel était leur compréhension ou leur... leur  
13 connaissance de cet événement.

14 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que ça vous préoccupe que votre  
15 CIC ne savait pas avant 6 heures du mat... le lendemain matin et que monsieur  
16 Halliday ne savait pas avant 3 h 30 du matin que le (inaudible) avait rencontré des  
17 survivants d'une fusillade et qu'il avait donc vu l'auteur et son véhicule?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : J'aurais présumé qu'il le sache,  
19 mais les personnes qui avaient eu le contact avec monsieur MacDonald était deux des  
20 trois membres du (inaudible) qui sont entrés dans Portapique. Et je sais qu'il y avait, il  
21 s'était écoulé une certaine période avant qu'ils aient pu se rendre au poste de  
22 commandement.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, vous avez reçu l'appel à 22 h 46,  
24 25 minutes après l'appel 9-1-1, n'est-ce pas?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL**: <Non interprété>

26 **Me JOSHUA BRYSON**: Donc, vous avez reçu l'appel à 22 h 46.

27 **Surint. DARREN CAMPBELL**: C'est exact. C'est 45 minutes, en  
28 fait.

1                   **Me JOSHUA BRYSON:** Bon, vous ne saviez pas ce qui se passait  
2 sur le terrain, qu'est-ce qui... en ce qui a trait... ce qui avait trait à la conscience  
3 opérationnelle des membres, et cetera.

4                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est ça.

5                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc ça, ça serait un domaine  
6 d'amélioration. Quand on met sur pied l'équipe qu'il faudrait avoir...

7                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça serait utile que, quoi? De savoir  
8 le nombre de ressources sur le terrain, les effectifs sur le terrain?

9                   **Me JOSHUA BRYSON:** Et la conscience opérationnelle.

10                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça pourrait être utile, mais pas  
11 nécessaire en termes de l'évaluation, s'il faudrait... quand vient le moment de décider  
12 s'il faut mettre sur pied l'équipe.

13                  **Me JOSHUA BRYSON:** Maintenant, passons à votre rôle comme  
14 agent d'intervention en cas de crimes majeurs. Vous aviez ce rôle-là.

15                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est ça. Oui, aussi avec  
16 l'inspecteur qui était responsable de l'unité des crimes majeurs qui était redevable à  
17 moi.

18                  **Me JOSHUA BRYSON:** Et à quel moment l'unité des crimes  
19 majeurs s'implique-t-elle dans un événement de ce type?

20                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je crois que c'était assez tôt parce  
21 qu'il y avait des renseignements indiquant que quelqu'un avait été atteint par balle et  
22 peut-être même tué, et donc, cela atteindrait le seuil du déploiement de l'équipe des  
23 crimes majeurs parce que ce serait un homicide. C'était à un certain moment de la  
24 soirée, mais ce n'est pas moi qui ai fait... qui a pris cette décision, ce n'était pas...  
25 c'était le gestionnaire de risques qui a avisé l'équipe des crimes majeurs. Donc, à quel  
26 moment ils sont arrivés, je ne sais pas.

27                  **Me JOSHUA BRYSON:** Mais le groupe s'est présenté sur les  
28 scènes de crimes à Portapique le 19 avril.

1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je crois que oui, mais je ne sais  
2 pas, je ne peux pas vous parler exactement des déplacements des différentes  
3 personnes, mais selon ma compréhension, oui.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, leur rôle, c'est de se présenter sur  
5 les scènes de crimes, n'est-ce pas, pour traiter ces crimes.

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est ça. Les spécialistes  
7 médicolégaux vont traiter ces scènes, ensuite le groupe des crimes majeurs pourrait y  
8 assister aussi comme agents de pièces... de récupération de pièces.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, est-ce qu'ils doivent aussi faire des  
10 recherches dans le quartier pour essayer de chercher des témoins et des survivants?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** En parlant de l'intervention de  
12 l'unité des crimes majeurs, ça serait donc une affectation qui viendrait du triangle, oui,  
13 ça serait une procédure normale.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Sergent d'état-major Carroll a témoigné, et  
15 ça, c'était à la page 96 que quand les crimes majeurs arrivent à Portapique, qu'ils  
16 allaient donc faire le tour du quartier ou... est-ce que vous vous souvenez de cette  
17 directive qui a été donnée au sergent d'état-major Carroll?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je n'ai pas participé à ces  
19 discussions, mais normalement il y aurait toujours des fouilles dans le quartier, mais je  
20 pense que l'on peut dire ce qui est arrivé à Portapique n'était pas normal.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Saviez-vous qu'il y avait eu des  
22 directives... s'il y avait eu des directives qui ont été données au sergent d'état-major qui  
23 visaient seulement à sécuriser les scènes de crimes et non pas à chercher d'autres  
24 survivants?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, pas à ma connaissance.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Il n'était pas obligatoire que des membres  
27 de service général attendent l'unité des crimes majeurs avant de commencer à  
28 chercher des survivants, des témoins, et cetera?

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Est-ce que vous pouvez répéter la  
2 question?

3                   **Me JOSHUA BRYSON:** Un membre de service général ne serait  
4 pas obligé... mettons, quelqu'un qui était situé à Portapique le 19, que cette personne  
5 serait obligée d'attendre l'arrivée de l'unité avant de commencer le tour du quartier.

6                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Normalement, lors d'une  
7 intervention normale, on voudrait affecter un coordinateur de l'exploration. Il y aurait  
8 deux choses que je peux mentionner pour répondre à votre question. Si le but de...  
9 c'est d'explorer, il faut le coordiner. Si le but, c'est de chercher des victimes, c'est un  
10 peu différent. Il nous... il faudrait avoir quelqu'un qui pourrait faire une tournée  
11 systématique. J'espère que cela vous aide à mieux comprendre la procédure.

12                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, dans le cas présent, vous ne savez  
13 pas s'il y a eu une directive qui a été donnée au sergent d'état-major Carroll de ne pas  
14 chercher des survivants ou des gens blessés à Portapique.

15                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, non, non, pas du tout.

16                   **Me JOSHUA BRYSON:** J'ai quelques questions sur la résidence  
17 des Bond étant donné votre expérience avec les crimes majeurs. Donc, ils vivaient au  
18 46 Court Cobequid et Peter Bond a été trouvé dans la porte, décédé, la porte était  
19 entr'ouverte; Joy Bond était à 10 pieds de la porte à l'intérieur de la résidence. La  
20 famille a des questions sur le fait que l'ADN de Joy Bond a été trouvé sur la botte de  
21 l'auteur et que les douilles se sont trouvées proches de la porte et non pas à l'intérieur  
22 de la résidence; si les douilles étaient à l'intérieur, peut-être qu'elles ont été trouvées  
23 près du seuil.

24                   Donc, la famille veut savoir ceci : si l'auteur n'est pas entré dans la  
25 résidence, est-ce que vous savez comment l'ADN de l'auteur [sic] s'est trouvé...  
26 pardon, l'ADN de madame Bond s'est retrouvé sur la botte?

27                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** S'il y a de l'ADN, que ça soit par  
28 transfert de la victime à l'auteur, sur un vêtement, si c'est du sang, ce sang peut être

1 analysé par notre expert qui... donc, il faudrait voir l'éparpillement du sang et les  
2 transferts, mais cela nous aiderait à comprendre si l'auteur était entré sur les lieux, et  
3 aussi l'examen de la scène de crime, s'il y a du sang sur la botte, peut-être qu'il y aurait  
4 aussi des traces de botte. Donc, peut-être... ou peut-être qu'il a... s'est fait éclabousser  
5 par le sang. J'ai regardé toutes les photos, j'ai regardé les photos par exemple de la  
6 scène des Bond les autres, et j'ai un certain souvenir. J'ai quand même remarqué  
7 certaines cohérences sur les différentes scènes parce qu'il n'y avait pas d'incendie sur  
8 la cour Cobequid, il n'y avait pas d'incendie, donc il y avait des scènes que l'on pouvait  
9 examiner par opposition à une scène où il y avait eu un incendie et tout avait été brulé.  
10 Donc, pour moi, il y avait beaucoup plus d'informations.

11 Et je n'ai pas participé activement à l'enquête, mais je m'intéresse  
12 quand même à ce qui se passe et il semblait assez systématique que le contrevenant  
13 s'est présenté à chaque résidence, il y avait une interaction... – j'essaye de dire ça de  
14 façon délicate –, il y avait une interaction entre le contrevenant et l'homme à la porte, et  
15 ensuite, soit il semblait que les autres sujets dans la résidence se sont retirés ou... et  
16 qu'ensuite le contrevenant est entré dans la résidence. C'était mon évaluation en  
17 fonction de mon examen des photos. Mais je ne me suis pas présenté sur les scènes,  
18 je n'ai pas eu des discussions spécifiques avec les spécialistes médico-légaux sur leur  
19 évaluation des scènes, c'est mon évaluation basée sur mon examen des photos.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci. C'est utile. Je vais passer à un  
21 autre volet. Êtes-vous au courant du rôle du ministère de la Justice provinciale pour  
22 faire les vérifications des forces des services policiers? Numéro 1, en raison d'une  
23 directive de la Justice aux alentours de 2016, mais les vérifications de la police sont...  
24 existent depuis au moins une décennie. Êtes-vous familier avec les vérifications des  
25 polices qui se produisent?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Est-ce que... je suis familier avec  
27 (inintelligible) la *Loi sur la police* et l'autorité du ministre, et parmi ces autorités-là, on  
28 peut avoir des normes, également la vérification des agences de police pour s'assurer

1 qu'ils respectaient les normes. J'ai témoigné plus tôt sur le fait qu'en cour actuellement  
2 dans cette province, il y a des efforts pour rédiger des normes de police provinciales.  
3 C'est très difficile pour toute instance de gouvernance pour mener une évaluation si on  
4 n'a aucune chose qu'on... avec laquelle... pour mesurer l'évaluation, c'est-à-dire les  
5 normes.

6                   Quand je suis arrivé ici, je savais qu'à un moment donné le  
7 gouvernement provincial, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique menait  
8 des vérifications des services policiers dans la province, mais pendant que j'y étais,  
9 j'étais pas au courant de vérifications en cours, mais il y avait des efforts au sein des  
10 ressources, au sein du ministère de la Justice du gouvernement provincial, et le  
11 nouveau directeur général en poste qui, selon moi, est très compétent et cherche  
12 vraiment plusieurs de ces enjeux clés, notamment les normes policières provinciales,  
13 les normes en matière...

14                   **Me JOSHUA BRYSON:** Je comprends qu'il y a des sujets liés à  
15 ces vérifications, notamment l'agression sexuelle, la violence conjugale, les pièces et  
16 les crimes majeurs, et parfois, dans certaines instances, il y a une absence évidente de  
17 la part de la GRC de participer de façon volontaire à ces vérifications.

18                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne sais pas d'où vous recevez  
19 ces renseignements-là, j'ai jamais été sujet à une demande pour une vérification  
20 pendant mes moments pendant ma carrière ici en Nouvelle-Écosse. J'ignore quelle est  
21 votre source au niveau du fait que la GRC ne voudrait pas y participer. Il serait mieux  
22 d'en parler au ministère de la Justice et si c'est ce que... c'est ça le témoignage du  
23 ministère de la Justice, j'accepterais cela.

24                   **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, vous ignorez. Vous ne pouvez pas  
25 émettre un commentaire dans une instance ou l'autre?

26                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ben, je ne peux pas, parce que du  
27 point de vue personnel, j'ai jamais reçu une demande de vérification dans le cadre des  
28 services de soutien. Je peux juste parler de mon expérience personnelle.

1                   **Me JOSHUA BRYSON:** Pouvez-vous nous dire quelle vérification  
2 à laquelle... quelle vérification à laquelle la GRC a participé au niveau des agressions à  
3 domicile depuis 2017?

4                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'étais pas dans cette province.  
5 En fait, neuf mois ou dix mois... au neuvième ou dixième mois de 2019...

6                   **Me JOSHUA BRYSON:** Vous pouvez utiliser du ouï-dire, si vous  
7 voulez, ou dites-moi qu'est-ce que vous voulez, ce que vous savez.

8                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne sais pas, parce que d'après  
9 ma compréhension, le gouvernement provincial ne faisait aucune vérification d'aucune  
10 force policière pendant mon... mes... le temps que j'étais en poste en Nouvelle-Écosse.

11                   **Me JOSHUA BRYSON:** Pouvez-vous parler de vérifications  
12 auxquelles aurait participé la GRC en matière d'agressions sexuelles depuis 2016?

13                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** La GRC provinciale ou nationale?

14                   **Me JOSHUA BRYSON:** Ça, c'est tous provin... au niveau  
15 provincial.

16                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ben, j'étais à Ottawa en 2016 et je  
17 sais qu'il y avait un effort ciblé sur des examens en matière d'agressions sexuelles. Je  
18 ne peux pas vous parler de ce qui s'est passé dans la province à ce stade-là, mais je  
19 me rappelle que toutes les compétences de la GRC menaient des examens des affaires  
20 d'agressions sexuelles, mais le contenu, l'étendue des vérifications, notamment en  
21 matière de vérifications...

22                   **Me JOSHUA BRYSON:** Je ne demande pas en matière  
23 d'examens, je demande des vérifications provinciales. Je demandais au sujet de la  
24 vérification provinciale du ministère de la Justice.

25                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je suis désolé, je pensais que vous  
26 parliez de la GRC.

27                   **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, mais dans le contexte de vérifications  
28 du ministère de la Justice.



1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je ne suis pas au courant.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** La réponse serait la même au niveau des  
3 vérifications sur les pièces au sein de la GRC?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je ne suis pas au courant de  
5 vérifications en matière de pièces, de pièces à conviction.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Il y a quelques enjeux, des fils que nous  
7 voulons reprendre au niveau des conférences de presse.

8 COMM57762, Madame la registraire, page 40.

9 Surintendant, on peut aller vers l'arrière, si vous avez besoin  
10 davantage de contexte. C'est vos notes d'allocation du 24 avril, la conférence de  
11 presse.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** La première conférence de presse?

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Quoi?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ben, ça serait ma première  
15 conférence de presse?

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui. Et la référence à Glenholme, le  
17 deuxième paragraphe. Pour le contexte, vous pouvez lire par-dessus le deuxième  
18 paragraphe. Ça, ce sont dans vos notes d'allocation, c'est ce que vous avez  
19 communiqué au public le 24 avril. Vous hochez la tête « oui »?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Si ça, ça date du 24, oui.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** C'est ce que vous avez dit au public.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça aurait une note d'allocation  
23 préparée que j'aurais lue.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous pouvez lire le premier paragraphe  
25 pour le contexte, mais ce qui m'intéresse le plus, c'est le deuxième paragraphe :

26 « L'homme armé a continué vers le sud sur  
27 l'autoroute 4 de Glenholme jusqu'à la région de Wentworth. En route, il a rencontré une  
28 femme qui marchait et il a abattu la femme à côté du chemin. »

1                   Alors, cette description du 24 avril suggère que l'auteur s'est rendu  
2 à Glenholme, il a rencontré madame Lillian Campbell. Nous avons que c'est une erreur,  
3 n'est-ce pas?

4                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. Je reconnais cela maintenant  
5 parce que dans le sud sur l'autoroute 4, ce serait de Wentworth vers Glenholme plutôt  
6 que Wentworth [sic] vers Glenholme [sic].

7                   **Me JOSHUA BRYSON:** Et nous comprenons que madame  
8 Campbell a été tuée avant la visite à Glenholme.

9                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est correct. Comme je  
10 comprends la situation maintenant, c'est clairement une erreur au niveau le fait qu'on  
11 place Glenholme et Wentworth, ils devraient être inversés.

12                   **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, êtes-vous familier ou avez des  
13 connaissances en matière des retards au niveau des communications ou  
14 d'informations aux différents membres? Je peux vous donner des exemples. Par  
15 exemple, dans le rapport suite aux actions du caporal Mills, il critique certains aspects  
16 de l'intervention et un de ces enjeux, une de ses préoccupations, c'est les retards  
17 à la répartition pour l'intervention aux incidents à Glenholme afin que ses équipes  
18 puissent se rendre parce que pour l'équipe, le temps compte pour tellement. Est-ce que  
19 vous êtes au courant de cet enjeu-là?

20                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je suis au courant de le temps  
21 pour le meurtre de Lillian Campbell. C'était aux alentours de 9 h 48 ou 9 h 38.

22                   **Me JOSHUA BRYSON:** On peut parler de cela aussi. L'appel 9-1-1  
23 est arrivé à environ 9 h 34, à 9 h 35, et il n'a pas été réparti avant 9 h 42.

24                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Et en même temps, je pense qu'il y  
25 avait d'autres appels qui rentraient en ce qui a trait à la résidence Jenkins/McLeod un  
26 peu plus au nord sur le chemin Hunter. Les deux événements se passaient en même  
27 temps.

28                   **Me JOSHUA BRYSON:** Étiez-vous en train de surveiller les com

1 vous-mêmes?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, je ne surveillais pas les  
3 communications.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, comment étiez-vous au courant des  
5 retards qui avaient eu lieu pendant les événements le matin du 19?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Bien plus tard. Comme vous  
7 pouvez imaginer, il y avait beaucoup de données qu'on devait passer en examen et  
8 qu'on devait arriver à comprendre. C'était bien plus longtemps après, et après avoir  
9 passé du temps à regarder la chronologie et c'est de dépendre sur les autres de faire ce  
10 travail-là. Il y avait beaucoup de matériel à couvrir afin d'arriver à comprendre.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Revenons à la... celui du 4 juin, le  
12 communiqué de presse. Voilà le communiqué de presse qui a été publié le 4 juin et on  
13 peut prendre un instant pour le lire. Une fois qu'on l'a à l'écran, alors j'aurai quelques  
14 questions. Alors, si vous pourriez bien lire :

15 « Quelques minutes d'avoir reçu l'appel initial, le  
16 gestionnaire de risques de la GRC qui était en poste,  
17 qui était placé dans le centre... la station des  
18 transmissions opérationnelles de la GRC, a fait savoir  
19 au district Nord-Est Nova sur la gestion d'appels qu'il  
20 a lancé l'appel pour l'ensemble complet des éléments  
21 de l'incident critique. »

22 Vous serez d'accord avec que l'appel n'était pas immédiat, n'est-ce  
23 pas?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, pas basé... encore une fois,  
25 je n'étais pas l'individu qui faisait les appels ou qui cherchait à rejoindre les gens afin...  
26 après... afin d'initier l'appel. La description que moi j'ai reçue, c'est qu'ils étaient... ils  
27 ont pu rapidement faire l'appel pour l'ensemble complet des incidents critiques.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, 40 minutes, c'est rapide?

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Parfois, un incident peut être en  
2 cours pendant plusieurs heures jusqu'à ce que je reçoive un appel pour déployer  
3 l'équipe complète en cas d'incidents critiques et des membres qui négocient et pour  
4 continuer la scène, après un certain temps, l'appel finalement fait au CIC de déployer  
5 l'ensemble complet en cas d'incident critique.

6                   **Me JOSHUA BRYSON:** Alors tenons-nous en aux mots dans le  
7 communiqué de presse. Le mot "immédiatement" n'est pas vraiment une bonne  
8 réflexion de la chronologie.

9                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ça dépend de comment on  
10 interprète les mots, si on parle précisément d'avoir placé un appel, non, ça ne l'est pas.  
11 Mais si c'est en train d'y songer de commencer le processus, on pourrait le considérer  
12 de cette façon.

13                   **Me JOSHUA BRYSON:** En lisant davantage l'ensemble des  
14 éléments de l'incident en cas d'incident critique, ça liste les ressources et dans plus...

15                                   « En plus des premiers répondants qui étaient déjà  
16 sur les lieux et continuaient d'arriver, l'ensemble des  
17 ressources en cas d'incident critique ajoutait  
18 30 ressources hautement spécialisées à  
19 l'intervention. »

20                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, on voit cela.

21                   **Me JOSHUA BRYSON:** Nous savons que ça a pris bien au-delà de  
22 deux heures afin que l'équipe du GTI arrive.

23                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** J'ignore l'heure précise, il faudrait  
24 que je consulte le document pour vous dire que c'était au-delà de deux heures. Je sais  
25 que ça prend du temps de déplacer toutes ces ressources là, qu'elles soient toutes en  
26 place ensemble, tous ensemble en même temps. Je sais que c'était bien au-delà d'une  
27 heure, parce que ça a pris bien plus qu'une heure pour faire l'appel d'Halifax.

28                   **Me JOSHUA BRYSON:** Si on se fie au compte rendu suite aux

1 actions du GTI, Mills dit 12 h 50 (minuit cinquante), EMERT (phon.) c'est 12 h 55 (minuit  
2 cinquante-cinq), le VBT c'est 1 h du matin dans ce document-là. C'est ce que je vous  
3 propose, c'est pour plusieurs heures, c'est trois heures après l'appel du 9-1-1 initial.

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous serez d'accord que ce communiqué  
6 de presse pourrait donner l'impression que les ressources avaient été déployées  
7 immédiatement, qu'elles étaient sur les lieux immédiatement et que cela peut contribuer  
8 à une... que le fait que le public comprenne mal les temps d'intervention de la police  
9 lors des événements des pertes massives.

10 « Ça pourrait être un résultat, mais au niveau d'un  
11 contexte plus élargi, le caractère immédiat des  
12 appels, le processus d'appel c'était immédiat, c'était  
13 une discussion de deux minutes et des ressources  
14 étaient déjà en train de se préparer et de se déployer  
15 même avant que j'aie dit oui. »

16 Êtes-vous à l'aise avec ce paragraphe-là ?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non. Non, pas maintenant. En le  
18 lisant, je peux comprendre comment, pourquoi quelqu'un penserait que cela pourrait  
19 induire en erreur, mais il n'y avait pas aucune intention d'induire en erreur.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Lors de votre entretien du 12 juillet, vous  
21 parlez des temps d'intervention du GTI :

22 « On devait mettre en... tenir compte s'il y avait un  
23 appel dans la région du nord, disons Mill Cove, là on  
24 parle d'un temps d'intervention de six heures. Si on  
25 parle d'une communauté 30 minutes de la deuxième  
26 plus grande ville en Nouvelle-Écosse, Truro. »

27 Êtes-vous critique du temps d'intervention du GTI lors de ces  
28 événements de pertes massives qui arrive à 12 h 50 (minuit cinquante) ?

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne peux pas être critique du  
2 temps pour... qu'il leur faut pour rassembler leurs équipements, embarquer et arriver  
3 sur la scène, parce qu'ils doivent arriver... ils doivent arriver sur les scènes, en sécurité.  
4 Je ne pense pas qu'il y avait une attitude « laisser faire », je connais l'équipe et je  
5 connais son niveau de professionnalisme, son niveau de dévouement, je pense que  
6 lorsqu'ils ont été mobilisés, qu'ils ont fait tous les efforts d'y arriver aussi rapidement  
7 que possible.

8                   **Me JOSHUA BRYSON:** Semblablement avec le GIMU à 2 h 55, le  
9 VBT à 1 h du matin, l'incident de commandant d'incident critique à 1 h 19 jusqu'à ce  
10 que West arrive au poste de commandement, on parle de 3 h et plus dans certains cas,  
11 jusqu'à ce que ces ressources arrivent pour intervenir à un incident critique à une  
12 collectivité qui est à 30 minutes de la deuxième plus grande ville en Nouvelle-Écosse.  
13 Ma question est celle-ci, je vais vous poser si vous êtes familier avec le Code du travail  
14 du Canada et son enquête sur la GRC et leur implication dans ces pertes massives en  
15 avril 2020.

16                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pas de façon intime. Je n'ai pas été  
17 interviewé par l'ESTC et il me semble que mon entretien est cédulé soit ce mois, je  
18 communique avec eux ces jours-ci.

19                   **Me JOSHUA BRYSON:** Êtes-vous au courant de constats qui ont  
20 été déterminés par le Conseil canadien du travail ?

21                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Il y a eu des constats qui ont été  
22 communiqués à la Division H par l'entremise de l'équipe H-STRONG, Mike O'Malley  
23 (phon.) est un point de contact.

24                   **Me JOSHUA BRYSON:** C'est qui ?

25                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Le surintendant principal Michael  
26 O'Malley, c'était lui le point de contact au niveau des recommandations de l'ESTC et  
27 par l'entremise de son unité, toutes les recommandations sont envoyées aux unités  
28 appropriées pour la dotation de mission. Au niveau des éléments spécifiques, je n'ai

1 pas suffisamment de connaissances. J'ai participé à certaines réunions, je sais que  
2 certaines des recommandations ont été reçues par une Division et il y a dotation de  
3 mission pour qu'elles soient complétées.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Seriez-vous d'accord, ou avez-vous des  
5 connaissances sur le conseil du travail... je vais utiliser le terme « conseil du travail », je  
6 pense que c'est Santé et Sécurité au travail, c'est peut-être un agent de relation au  
7 travail qui a émis l'ordre, l'ordonnance, mais ma question est, êtes-vous familier au fait  
8 qu'il y avait des constats qui étaient à l'encontre de l'intervention du GTI et d'autres  
9 enjeux qui ont représenté l'intervention de la GRC lors des pertes massives ?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai pas vu un rapport comme  
11 tel, je m'attendrais à ce qu'il y ait des recommandations, il y en aura toujours.  
12 Précisément quelles sont les recommandations, je n'ai pas vu un rapport final encore.  
13 Les deux éléments, il y en a une qui est à l'interne et l'autre qui est à l'externe. Le  
14 Conseil du travail, c'est celui-là qui est externe et il y a le Hoit (phon.), c'est celui-là qui  
15 est à l'interne. Leurs mandats sont presque parallèles, il y en a un qui est à l'interne. Il y  
16 aurait deux rapports qui, en matière de leur évaluation.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Je termine, quelques autres minutes. À  
18 part l'enquête en vertu du Code du travail, il y a une vérification à l'interne. Êtes-vous au  
19 courant d'autres examens qui ont été menés en ce qui a trait aux pertes massives, soit  
20 par des tiers ou la GRC elle-même ?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** J'en suis au courant, mais j'ai été  
22 impliqué de façon limitée. Je pense qu'il y avait l'étude de faisabilité En Alerte qui était  
23 menée par une agence tierce, je pense que c'était KPMG. Il y avait cet examen-là qui a  
24 été mené. Il y avait également à la demande de l'inspecteur Marcichew, c'est l'officier  
25 chargé du groupe des crimes majeurs a demandé que l'Office national des normes  
26 commence... fasse un examen au niveau de l'enquête sur les cas majeurs, les affaires  
27 majeures, mais d'après ce que je comprends, cet examen-là n'a pas été complété. Et  
28 c'est, comme j'ai témoigné plus tôt, au niveau d'une enquête externe au niveau de

1 l'intervention de... en cas d'intervention critique, ben on n'a pas pris de mesures. Ma  
2 demande pour un examen indépendant n'a pas été... on n'a pas pris de mesures à cet  
3 égard.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Voilà toutes mes questions.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Lockyer, avez-vous des  
6 questions ?

7 **--- CONTRE- INTERROGATOIRE PAR Me JAMES LOCKYER:**

8 **Me JAMES LOCKYER:** Oui. Monsieur, je m'appelle James  
9 Lockyer et je représente Lisa Banfield. Avez-vous joué un rôle quant à la décision de  
10 justement de charger Lisa Banfield ?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'ai pas été responsable  
12 directement, mais j'ai engagé des discussions justement pour l'accuser, pour accuser  
13 Lisa Banfield et donc, cette décision a été faite conjointement par l'équipe d'enquête  
14 avec la Couronne consultative de la province.

15 **Me JAMES LOCKYER:** Et qui était l'équipe en...

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Donc comme... vous devez le  
17 connaitre certainement, c'est le triangle de commandement. C'est le commandant de  
18 l'équipe, lorsque ces accusations ont été... c'était le... c'était gendarme Rose-  
19 Berthiaume. Désolé, en fait, la première enquête, ensuite la deuxième c'était le  
20 gendarme, ensuite le troisième, le sergent Clive Boundy (phon.).

21 **Me JAMES LOCKYER:** Avez-vous participé à l'une de ces  
22 discussions au sujet de ces accusations ?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

24 **Me JAMES LOCKYER:** Pouvez-vous me dire quand est-ce  
25 qu'elles ont eu lieu ?

26 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne peux pas vous dire  
27 exactement quand ça a été, je vais devoir revoir mes notes, mais je dirais assez... tout  
28 à fait les débuts de l'enquête, quelque temps avant novembre, ou proche de novembre



1 2021. Non, 2020. Désolé, 2020 oui c'est ça, merci. Oui, novembre 2020.

2 **Me JAMES LOCKYER:** Donc c'était avant novembre 2020 ?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, quelque temps autour de  
4 novembre.

5 **Me JAMES LOCKYER:** Et étiez-vous engagé, avez-vous participé  
6 à des discussions quelconques entre mars et juillet de 2020 ?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je... peut-être... je sais que j'avais  
8 participé à des discussions au sujet de la preuve que l'équipe n'a pas couverte en  
9 termes de provision de munitions et qui pouvait... qu'il pouvait y avoir potentiellement  
10 des accusations, mais je devais voir mes notes par rapport... pour voir quand est-ce  
11 que mes conversations ont eu lieu, mais c'est clair qu'elles ont eu lieu.

12 **Me JAMES LOCKYER:** Avez-vous les notes, avons-nous les notes  
13 de ces conversations ? C'est-à-dire que si on les cherche on va les trouver ?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

15 **Me JAMES LOCKYER:** Ensuite vous aurez fait... pris des notes au  
16 sujet de ces conversations ?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Bien j'espère avoir pris note de la  
18 plupart des discussions, mais lorsqu'on est en plein milieu ou quelqu'un m'appelle et  
19 que je prends un appel, par exemple, je pourrais vous dire que la discussion dont je me  
20 souviens avoir eu avec Chris Leather pour justement en savoir plus sur les obstacles,  
21 les défis, et aussi la perception de l'accusation ou la mise en accusation de Lisa  
22 Banfield et de son beau-frère. Encore une fois, sans regarder mes notes de ce jour-là,  
23 je ne peux pas vous donner l'heure exacte, mais c'est sûr que c'était bien avant que ces  
24 accusations ont eu lieu.

25 **Me JAMES LOCKYER:** Et lors de votre analyse par l'avocat de la  
26 Commission, on fait référence à vous à la... lorsque vous aviez eu la conférence de  
27 presse, que vous avez informé les médias à ce sujet, vous vous souvenez ?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

1 **Me JAMES LOCKYER:** Donc vous aviez discuté...

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. C'est le surintendant principal,  
3 donc c'était lui l'officier qui supervisait l'opération et aussi en charge de la section des  
4 crimes majeurs. Et donc, ça a été, c'était avant la publication de l'accusation. C'était  
5 proche, je dirais que c'était assez proche, pratiquement proche je n'avais pas encore  
6 d'interaction avec les services de procécutions [sic] de... vous savez, le triangle de  
7 commandement en particulier, lorsqu'ils étaient en train de faire l'enquête. Mais j'aurais  
8 été notifié par l'équipe enquêtrice ou en charge de l'enquête par, bien sûr le Bureau des  
9 poursuites judiciaires et j'aurais eu une conversation. Je me souviens en particulier de  
10 cette conversation où j'étais dans une salle de conférence où j'ai eu à...

11 **Me JAMES LOCKYER:** Et qui était la couronne qui a été affectée  
12 pour cela ?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Shauna and Mark. Je pense que ce  
14 sont les...

15 **Me JAMES LOCKYER:** Shauna MacDonald et Mark Raymond  
16 (phon.).

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui je crois, c'est ça. Mais je  
18 pourrais me tromper. C'est ce que j'ai compris de qui était impliqué.

19 **Me JAMES LOCKYER:** Donc ils ont fait partie de la décision ?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne peux pas parler des autres...

21 **Me JAMES LOCKYER:** C'est-à-dire, la décision d'inculper.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne peux pas parler au nom des  
23 autres ou pour les autres, mais ce que je peux dire c'est que...

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Il y a une objection.

25 **Me PATRICIA MacPHEE:** Objection au surintendant Campbell,  
26 lorsqu'il parle ici des discussions qui ont eu lieu avec l'avocat. C'est le privilège de  
27 réclamation.

28 **Me JAMES LOCKYER:** Je soumettrais que... je dirais que ce

1 serait une question de... ce ne serait pas une question de privilège. S'il est question de  
2 justement inculper, en particulier parce que les procureurs, ce sont eux qui ont conduits  
3 la... et donc c'est potentiellement une question pour la Commission, pour considérer qui  
4 il y a lieu d'inculper en premier lieu et qui est à l'origine d'une décision pareille.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Lorsqu'on explore les discussions,  
6 s'il est question de...

7 **Me JAMES LOCKYER:** Je ne suis pas sûr de vous avoir entendu.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Si j'ai bien compris, vous répondez  
9 à l'objection en indiquant le désir d'aller vers une discussion au sujet de pourquoi il y a  
10 eu inculpation et pourquoi elle serait faite avec un procureur ?

11 **Me JAMES LOCKYER:** Non, pas la conversation.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** C'est ce que vous venez de  
13 demander. Donc ça fait partie, ils ont participé aux discussions pour ce qui est de  
14 l'inculpation, non ?

15 **Me JAMES LOCKYER:** Non, moi je parle d'une partie de la  
16 décision, c'est ce que j'essaie de comprendre.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** C'est pour ça que je fais le suivi,  
18 je... parce que je n'ai pas vu d'objection à ce moment-là, mais en réponse...

19 **Me PATRICIA MacPHEE:** Merci. Je pense qu'il y a une certaine  
20 distinction, enfin, il y a une différence. Il n'y a pas de problème avec lui lorsqu'il vous  
21 pose la question pour, au sujet de la GRC, mais aussi c'est à la discrétion de... ben,  
22 c'est ce qu'on entend aujourd'hui, mais je ne pense pas que le procureur a... on  
23 s'engage en fait dans la discussion des positions qui protègent ce privilège.

24 **(COURTE PAUSE)**

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Vous avez enregistré en tant  
26 qu'officier et ça faisait partie de l'inculpation.

27 **Me JAMES LOCKYER:** Oui, c'est le cas, Monsieur le  
28 Commissaire, mais ils ont reconduit cela avec moi et ils ont vu le dossier, le 4 de 2021.

1                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** OK, donc nous permettons ce qui  
2 est déjà enregistré, mais c'est tout.

3                   **Me JAMES LOCKYER:** Vous permettez la question ? Merci.

4                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** La question a été posée et elle a  
5 été répondue aussi avant l'objection, avant que l'on reconnaisse qu'il y a objection.  
6 Donc il n'y a pas lieu de reposer la question.

7                   **Me JAMES LOCKYER:** Mais le témoin a quelque peu vacillé au  
8 sujet de cette question.

9                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** OK, continuez s'il vous plait.

10                  **Me JAMES LOCKYER:** Savez-vous, Monsieur, si une partie de la  
11 décision pour inculper Lisa Banfield, savez-vous si le gendarme Bent a été consulté ?

12                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne le sais pas.

13                  **Me JAMES LOCKYER:** Savez-vous s'il y a des organismes de  
14 services de victimes qui ont été consultés ?

15                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne sais pas, je n'ai pas participé  
16 à ces discussions.

17                  **Me JAMES LOCKYER:** Savez-vous s'il y a quelqu'un, des  
18 procureurs que vous avez nommés et les officiers de police, ont été consultés ?

19                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne détiens pas cette information  
20 non plus.

21                  **Me JAMES LOCKYER:** Est-ce qu'il y avait un stratagème qui a été  
22 engagé pour ce qui est du questionnement au sujet de ce qui est arrivé au frère et... au  
23 beau-frère de Lisa Banfield pour justement demander à la police d'éviter de donner  
24 cette raison qu'ils ont tendance à dire vrai au sujet de la question du transfert de  
25 munitions. Saviez-vous cela ?

26                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pour ce qui est de réexaminer les  
27 déclarations, je n'ai pas connaissance de ce que sont les droits et les avertissements.  
28 Je ne peux pas parler de cela, parce que je n'ai pas participé à ces activités.

1                   **Me JAMES LOCKYER:** En fait, dans le cas de Lisa Banfield, oui,  
2 c'est le cas, mais dans le cas des deux autres, c'était un stratagème qui a été établi et  
3 discuté et enregistré par écrit avant qu'il y ait des entretiens. Donc aviez-vous participé  
4 à ces conversations ?

5                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non.

6                   **Me JAMES LOCKYER:** En particulier, qu'ils vont s'assurer par  
7 exemple du stratagème de cinq pages, un stratagème que si on leur a dit tout de suite  
8 après... plutôt avant qu'on leur pose des questions sur les munitions, qu'ils ne devaient  
9 pas participer à l'entretien et qu'ils pouvaient quitter à n'importe quel moment qu'ils  
10 pouvaient, ça faisait partie du stratagème, ça a été enregistré par... c'est-à-dire,  
11 enregistré par écrit avant les entretiens, étiez-vous au courant de cela ?

12                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Vous insistez sur le stratagème,  
13 sur mon expérience précédente en tant que membre de cette... de l'équipe de la  
14 Colombie-Britannique. On appelle ça... j'imagine que vous faites référence à un plan  
15 d'entretien et le contenu de ces plans d'entretien, je n'ai aucune idée là-dessus, je n'ai  
16 jamais participé à cela.

17                   **Me JAMES LOCKYER :** Donc, lorsqu'il est question de faire un  
18 entretien, ils doivent s'assurer qu'ils doivent s'assurer de...

19                   **Surint. DARREN CAMPBELL :** Je ne suis pas au courant de rien  
20 de tout cela.

21                   **Me JAMES LOCKYER :** Vous avez dit que vous n'avez pas joué  
22 de rôle, que vous n'avez pas participé à la prise de décisions, donc vous n'êtes pas la  
23 bonne personne à poser, à questionner sur les décisions. Mais avez-vous eu des  
24 opinions au sujet des décisions ou vous les avez juste reçues?

25                   **Surint. DARREN CAMPBELL :** Pour être clair, jouer un rôle pour  
26 les décisions... les décisions vont être toujours entre le triangle de commandement et  
27 le... bien sûr, le procureur consultatif. Et donc, ce que je comprends, ça serait pour  
28 l'intérêt public, justement. Ce sont ces deux considérations qui sont dans mon esprit,

1 moi, personnellement, pour ce qui est des procédures qui seraient de l'intérêt public.  
2 Les conversations, les discussions auxquelles j'ai fait référence plus tôt et l'inspecteur  
3 Marcichew sont le triangle de commandement, ce qui est... parce que normalement,  
4 j'inclurais ou je ferais de sorte que le triangle de commandement participerait et pour  
5 avoir des rétroactions des opérations sur comment mes membres voient l'optique  
6 d'inculper les appels (inaudible) de quoi cela aurait l'air et comment certains groupes  
7 vont percevoir cela, vont percevoir ces étapes.

8 Mais encore une fois, la discussion que nous avons eue, je n'ai pas  
9 mes notes devant moi, mais qui n'ont pas été divulguées ni publiées, mais si vous  
10 insistez sur cette période de temps, vous allez voir que j'ai pris note au sujet des  
11 discussions, pas dans tous les détails en termes de citations exactes, mais de sujets  
12 généraux (sic) à ce sujet-là, en particulier pour l'intérêt public. Parce que de ce que l'on  
13 m'a dit, quand j'ai été informé par le triangle de commandement, pour moi, la question  
14 principale, pour moi, c'était l'aspect de l'intérêt public, y compris... dans cet aspect  
15 d'intérêt public, il y aurait l'un des objectifs de l'enquête et aussi, quant aux familles,  
16 comment elles ont perçu si les occupations ont eu lieu ou pas.

17 **Me JAMES LOCKYER** : Donc, il est question d'en discuter; c'est  
18 ça que vous dites?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui. C'est l'optique qui a été  
20 discutée.

21 **Me JAMES LOCKYER** : Et est-ce que l'optique a inclus que ça  
22 pouvait être perçu comme étant une tentative de justement détourner l'attention par  
23 rapport à la GRC?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, ça ne m'a jamais traversé  
25 l'esprit personnellement – bien que dans les médias, c'est devenu un problème.

26 **Me JAMES LOCKYER** : Ça a traversé votre esprit?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, mais pas le mien. Ce qui était  
28 essentiel pour moi, pour ce qui est de la partie optique... genre, à titre d'exemple, pour

1 ce qui est des victimes de violence conjugale, je pense que ça aurait été, cela, un  
2 problème essentiel qui doit être abordé, qui doit être traité. Pour ce qui est des victimes  
3 de familles, par rapport à leurs attentes, à ce qu'ils veulent et comment ça a été et  
4 maintenant, de sympathie vis-à-vis de Lisa Banfield. Pour ce qui est de mon intérêt,  
5 c'était là les problèmes optiques auxquels je pensais.

6 Et encore une fois, personnellement, ce que j'ai, c'est qu'on était...  
7 on essayait d'avancer dans l'enquête en termes de provisions ou de la possession des  
8 armes à feu. Les armes à feu sont dangereuses tant qu'on a des munitions et ça, c'était  
9 pour d'autres considérations – par exemple, personnellement, c'est comme ça que  
10 j'aurais vu la chose, c'est de vouloir avoir une arme, d'avoir des balles, d'avoir l'arme et  
11 les balles en même temps. Parce qu'on peut... c'est clair, on ne peut pas blesser  
12 personne lorsqu'on n'a pas de balles, mais lorsqu'il y a le même niveau et qu'on a les  
13 munitions pour ça.

14 **Me JAMES LOCKYER** : Je voudrais reprendre la question que je  
15 vous ai posée : avez-vous exprimé une ou entrepris une opinion quant à l'inculpation de  
16 Lisa Banfield?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui.

18 **Me JAMES LOCKYER** : Et avez-vous soutenu leur décision pour  
19 justement... justement pour porter des accusations?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Comme je l'ai dit, avec le triangle  
21 de commandement, comme je l'ai compris, avec le service, c'est clair que c'était devant  
22 la Commission, j'imagine qu'il y aurait eu des questions similaires et je peux me  
23 souvenir qu'il supportait et soutenait ces décisions.

24 **Me JAMES LOCKYER** : Et cette réunion que vous avez eue...

25 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non.

26 **Me JAMES LOCKYER** : ... comment savez-vous qu'ils étaient...  
27 qu'ils avaient participé à la décision?

28 **COMMISSAIRE MacDONALD** : C'est une question qui a été

1 répondue, Monsieur.

2 **Me JAMES LOCKYER** : D'accord, c'est bon. Merci.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci, Monsieur Lockyer. On va  
4 prendre une pause de 10 minutes.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Les procédures  
6 sont en pause maintenant. Nous allons reprendre dans 10 minutes.

7 --- **La séance est suspendue à 15 h 38**

8 --- **L'audience est reprise à 16 h 14**

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Rebienvenue. La  
10 Commission siège de nouveau.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Merci.

12 Maitre MacPhee, c'est à vous maintenant.

13 Merci encore une fois, Surintendant principal.

14 Oui, Maitre Pineo?

15 **Me ROBERT PINEO**: Une question pour clarifier.

16 Lorsqu'on vous a... Me Macdonald vous a posé une question à un  
17 moment donné, vous avez fait référence à Taylor Andrews comme la belle-fille de Sean  
18 McLeod, et je veux juste clarifier qu'en fait c'est la fille de Sean McLeod. Est-ce que  
19 vous savez ça? Pouvez-vous témoigner à cela?

20 **Surint. DARREN CAMPBELL**: J'avais l'impression qu'il avait une  
21 belle-fille. J'étais pas certain si c'était fille biologique.

22 **Me ROBERT PINEO**: Alors, vous ne contredisez pas cela?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Non, et merci de la correction.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Merci, Maitre Pineo.

25 Maitre Ward.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LORI WARD:**

27 **Me LORI WARD**: Bon après-midi, Surintendant principal Campbell.

28 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Bon après-midi.



1                   **Me LORI WARD:** Comme vous le savez, je m'appelle Lori Ward.  
2 Je représente le Procureur général du Canada et j'ai quelques questions de suivi pour  
3 vous.

4                   Alors, si j'ai bien compris, en vertu de la *Loi sur la police de la*  
5 *Nouvelle-Écosse*, c'est la responsabilité d'une municipalité de fournir et de maintenir un  
6 service de police adéquat et efficace à ses dépens et selon ses besoins. Est-ce que  
7 c'est cela votre compréhension?

8                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. Je pense que ce libellé-là est  
9 dans la Loi même.

10                  **Me LORI WARD:** Et est-ce que vous comprenez... c'est votre  
11 comp... est-ce que vous comprenez qu'une municipalité peut décharger cette obligation  
12 de plusieurs façons : ils peuvent former leurs propres forces policières ou ils pourraient  
13 avoir une entente contractuelle avec la province pour les services de la GRC, est-ce  
14 que c'est correct?

15                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, ou ils pourraient établir un  
16 contrat avec d'autres services de police régionale ou fusionner.

17                  **Me LORI WARD:** Merci. D'après ce que je comprends, en  
18 Nouvelle-Écosse, il y a dix forces policières municipales, et les autres municipalités,  
19 c'est la GRC qui fournit les services policiers en vertu d'un contrat avec la province de  
20 la Nouvelle-Écosse.

21                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, il me semble qu'il y en a dix.

22                  **Me LORI WARD:** Parmi les forces de services de police  
23 municipale, la région municipale d'Halifax a une force un peu mélangée, la Police  
24 régionale d'Halifax fournit des services de police à Halifax même et la GRC fait... offre  
25 des services policiers aux régions rurales.

26                  **Surint. DARREN CAMPBELL:** Pas uniquement les régions  
27 rurales. Les régions à l'extérieur de la péninsule de Dartmouth, les collectivités aux  
28 environs de Cole Harbour, Tantallon et Sackville sont plus urbaines, mais de là, on va...

1 on rentre dans des collectivités plus rurales.

2 **Me LORI WARD:** S'il s'agit de la responsabilité d'une  
3 responsabilité [sic] de fournir des services de police à ses propres couts, comment est-  
4 ce qu'une municipalité peut déterminer les niveaux de services policiers? Est-ce que  
5 c'est là où le modèle de ressources des services de police généraux intervient?

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne suis pas un expert dans le  
7 modèle de ressources des services généraux et précisément comment ça fonctionne,  
8 mais dans mon expérience limitée dans le district d'Halifax, il y aurait une soumission  
9 au conseil municipal pour augmenter l'établissement et on s'engagerait auprès de la  
10 province en fonction de si, oui ou non, la région... la municipalité régionale offrirait un  
11 soutien pour ces ressources-là.

12 **Me LORI WARD:** Merci. Alors, dans ce contexte-là, je vais vous  
13 donner l'occasion, hier, vous parliez des enjeux liés aux ressources et il me semble que  
14 Me Young a dit... vous a demandé de présenter les enjeux au niveau des enjeux dans  
15 de grandes envergures et d'y retourner, et je ne suis pas sûre... je ne suis pas certaine  
16 que vous avez eu l'occasion d'y retourner plus tard en offrant votre témoignage. Alors,  
17 vous aviez mentionné les taux des agents policiers comparés à la population et vous  
18 aviez mentionné le comté de Colchester et le service de police de Truro. Il semble y  
19 avoir une différence frappante entre les taux. Voudriez-vous émettre davantage de  
20 commentaires à cet égard? C'est pas nécessaire, mais vous aviez laissé cette question-  
21 là.

22 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Mon seul commentaire serait :  
23 pourquoi la différence apporte une véritable différence et significative? Si on parle de  
24 fournitures de services policiers en milieu rural notamment, selon mes recherches,  
25 selon je suis au courant au niveau des taux de la police dans la population, c'est que la  
26 GRC a des ressources à un taux bien plus bas que les autres services de police dans  
27 les provinces selon les statistiques de Statistique Canada au niveau des moyennes  
28 provinciales. C'est pas un calcul difficile, ça fonctionne selon les populations, selon

1 Statistique Canada et les agents de police, cela ne comprend pas tous les ressources,  
2 notamment les ressources civiles, je parle de police, je parle d'écussons et de fusils,  
3 c'est un calcul facile pour arriver au nombre d'agents de police par habitant.

4 Mais ce qui semble manquer dans cette discussion, c'est le nombre  
5 d'agents de police par kilomètre carré et combien de terrain ils doivent couvrir en  
6 fonction de la géographie, et comme je l'ai dit hier, cela a un impact significatif sur les  
7 temps d'intervention et ça signifie que les agents de police qui répondent aux citoyens  
8 également pour les renforts. Si on couvre une grande zone géographique avec un plus  
9 petit nombre de ressources, il me semble qu'on établit certainement des conditions pour  
10 l'organisation de ne pas compléter des attentes au niveau des temps d'intervention et  
11 du caractère adéquat du service.

12 **Me LORI WARD:** Pouvez-vous commenter dans ce sens? Je  
13 pense que vous avez parlé hier, vous avez fait référence à un modèle de police 7 jours  
14 sur 7. Comment ça affecte cela?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Un programme [non interprété] de  
16 7 jours sur 7 va exiger un minimum de 4 veilles et ces veilles ne fonctionnent pas, je  
17 dirais, pas pour plus d'une veille. Je vous dirais qu'ils vont travailler de 4 quarts, on va  
18 dire de 6 heures du matin à 6 heures du soir et de 6 heures du soir à 6 heures du matin.  
19 Donc, avec ça, on doit s'assurer qu'on a assez de ressources qui soient en mesure de  
20 faire cela. Parfois, dans certains endroits, on appelle ça la fréquence... de volume, ça  
21 serait des facteurs à prendre en considération lorsque... pour savoir si un modèle de  
22 7 jours sur 7 [sic] serait efficace, et je pense que lorsqu'on pense plus à l'efficacité, c'est  
23 très intelligent, c'est très important, mais il y a une différence entre ce dont on a besoin  
24 et ce que l'on... ce à quoi on s'attend. Et souvent, on critique de ne pas fournir ce qui  
25 n'est pas attendu par rapport à ce dont on a besoin et ce qui est nécessaire, mais je  
26 pense qu'en termes d'attente et de moyens...

27 **Me LORI WARD:** Est-ce vrai que les niveaux de financement au  
28 niveau du comté, ça serait possible d'avoir un modèle de maintien de l'ordre de 7 jours

1 [sic] sur 7?

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne connais pas exactement  
3 l'enveloppe exacte de financement, tout comme je n'ai pas participé aux discussions qui  
4 ont eu lieu dans le comté de Colchester ni... si c'était le cas, j'aurais fait des  
5 commentaires, mais comme je ne suis pas au courant de cela, je préfère m'abstenir.

6 **Me LORI WARD:** D'accord. Merci. Je voudrais juste compléter  
7 les opérations ou la salle d'opération de cas d'incidents critiques – si c'est le terme  
8 correct. Vous avez mentionné plus tôt aujourd'hui... c'était hier, en fait, qu'un endroit qui  
9 pourrait être utilisé essentiellement pour un poste de quartier général pour les cas  
10 d'incidents critiques, n'est-ce pas?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

12 **Me LORI WARD:** Et parce que nous avons entendu quelques  
13 témoignages au sujet de la division des opérations ou Centre d'opération d'urgences et  
14 je pense qu'il y avait une certaine évidence sur justement pour ce qui est de... je me  
15 demandais si vous ne pouviez nous expliquer c'est quoi la différence entre la salle  
16 d'opération, pourquoi nous avons deux choses en même temps?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Le DEOC, donc, c'est... on a un  
18 différent mandat, c'est le Centre opérationnel des urgences. Le DEOC était déjà activé  
19 dans le but d'assurer que l'on répondait de façon adéquate à la pandémie et il y a un  
20 certain nombre de devoirs qui sont très lourds en termes de logistique, des choses  
21 comme, par exemple, avoir des équipes qui vont aller sur place, ç'a toujours été des  
22 officiers qui... dans le cas où des officiers sont touchés ou affectés par la COVID-19,  
23 donc il était question d'assurer qu'il y a des niveaux appropriés, des OPI, par exemple,  
24 pour différentes ressources qui travaillent en étroite collaboration avec la Santé et  
25 sécurité du travail, des gens. Il y a avait... il y a une autre version de commandement  
26 d'incidents, on l'appelle le niveau... [non interprété] bronze, c'est un niveau de  
27 commandement qui est discuté, des protocoles cliniques, des protocoles qui ont à faire  
28 avec la... qui concernent la COVID-19, et donc, le DEOC faisait ce travail. Donc, c'est

1 assez important en termes de logistique, c'est fait pour ce but-là et pour justement  
2 répondre à des catastrophes naturelles et aussi des exercices d'urgence pour... que  
3 l'on peut pratiquer, mais le centre de commandement, c'est très spécifique à des  
4 situations de sensibilisation et l'espace du commandant des opérations pour justement  
5 la prise de décisions, et c'est là où réside la grande différence entre le Centre de  
6 coordination des opérations d'urgence divisionnaire.

7 **Me LORI WARD:** Merci. Nous avons beaucoup entendu parler  
8 d'interopérabilité pour ce qui est des services de police et je me demande si vous  
9 pouviez nous expliquer ce que vous comprenez. Ce sont quoi les éléments  
10 d'interopérabilité? Que doivent faire les forces pour être interopérables?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Ils ont besoin de plateformes  
12 communes qui va comprendre des choses comme des communications, ils ont besoin  
13 d'être sur la même plateforme de communications, ceci est essentiel, ils ont besoin de  
14 niveaux de formation comparables, ils ont besoin de maintenir le service de niveau et  
15 des normes de services qui doivent être les mêmes, il est question d'engager des  
16 unités intégrées pour intervenir en même temps, et j'exigerais qu'il y ait des normes qui  
17 doivent être mises en place, qu'il y ait de la pratique, des exercices sur le terrain. On n'a  
18 pas besoin nécessairement d'être intégrés, mais l'interopérabilité peut signifier que  
19 deux agences peuvent intervenir en même temps avec des communications  
20 sécurisées, de la formation régulière, de la pratique, ensemble, de sorte à ce qu'on soit  
21 engagés, pas seulement faire des exercices, des pratiques physiques, c'est-à-dire  
22 pratiquer des exercices pour justement avoir plus de connaissances.

23 Il est question aussi de cohérence concernant les tactiques que l'on  
24 utilise. Par exemple, dans le DRAI, s'il y a des attitudes différentes, on a besoin de  
25 changer cela aux deux agences ou... c'est-à-dire de sorte à ce que plusieurs agences  
26 puissent utiliser le même processus. Et aussi, si jamais les officiers représentent un  
27 danger les uns pour les autres, et donc, il y a moins d'officiers qui vont répondre à la  
28 menace, ce qui veut dire que... donc, ce sont là les éléments qui sont les ingrédients

1 clés qui vont assurer une interopérabilité à un certain niveau.

2 Dans un monde parfait, on aurait des agences qui seraient  
3 formées, qui auraient le même niveau de formation, qui ont accès au même système. Si  
4 je devais intervenir dans un incident... au même incident... à un même incident par  
5 différentes juridictions et que si l'on s'engage à réagir en temps de menace active, que  
6 l'on soit tous connaisseurs, que l'on ait tous suivi la même formation. On n'a pas besoin  
7 de travailler, de préparer nos plans, c'est tout ce que nous avons besoin de faire, c'est  
8 de réagir. Donc, si je... on doit s'assurer que si on est là sans courir aucun risque, et  
9 donc, s'il n'y a pas...s'il y a des questions, des problèmes avec des armes à feu, et  
10 donc, on pourrait continuer. Ça serait vraiment le meilleur des scénarios.

11 **Me LORI WARD:** Pouvez-vous nous donner un exemple sur les  
12 normes de profession... de la profession?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je sais qu'il y a des provinces qui  
14 ont des standards, des normes. J'ai... on m'a posé des questions sur l'audit, je pense  
15 qu'il est difficile justement de conduire un audit ou une vérification essentielle si on n'a  
16 pas les mesures de mesurer cela. Donc, l'Ontario dispose de ces systèmes justement  
17 pour... qui leur servent de repères.

18 Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question?

19 **Me LORI WARD:** Est-ce que les normes d'adéquation ou  
20 d'appropriation sont pareilles?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Les normes du maintien de  
22 police... du maintien de l'ordre des services de police, donc je préférerais utiliser les  
23 normes de maintien de l'ordre provinciales parce qu'il est question d'avoir la possibilité,  
24 l'efficacité de mesurer justement cela par rapport à une certaine norme concernant une  
25 province donnée, c'est pour... d'où l'importance. Donc, les... bien sûr, les normes de  
26 politiques provinciales, c'est, en fait, la terminologie qu'on devrait utiliser.

27 **Me LORI WARD:** Ça ne me donne pas l'impression que beaucoup  
28 de travail a été fait parce que nous n'avons pas présentement un niveau... c'est-à-dire

1 que concernant la police de la Nouvelle-Écosse.

2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Nous n'avons pas défini pour...  
3 nous n'avons pas établi des normes de maintien de l'ordre, et je pense que pendant  
4 l'année passée, ils ont été très engagés de façon très active, ils ont travaillé dans des  
5 groupes de travail, il y avait des représentants de tous les services de police de la  
6 Nouvelle-Écosse, et cela dans la création pour l'élaboration de normes de maintien de  
7 l'ordre et dont les exécutifs ont approuvé ces normes, donc c'est en cours. Je  
8 devinerais que pour ce qui est de la signature d'un certain pourcentage de normes ou  
9 d'approbation de normes du maintien de l'ordre, et donc, ce travail est toujours en  
10 cours, il n'est pas encore terminé.

11 **Me LORI WARD:** Merci. Nous avons entendu de différentes  
12 sources que pour ce qui est des membres de service général, ils avaient l'habitude de  
13 travailler ensemble, très bien, pour ce qui est des activités au jour le jour. Est-ce que  
14 c'est là... c'est ça votre compréhension?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui, je crois parce que je pense  
16 qu'ils ont ... ils vivent ou ils font face aux mêmes réalités, à la même réalité. Donc, ils  
17 vont souvent... que ce soit par le fait d'être affecté, par le centre de l'affectation, ils  
18 peuvent avoir le temps de le faire de façon proactive. Dans le cours de mon  
19 programme, lorsque travailler... je travaillais à Vancouver, je siégeais au conseil avec le  
20 ministère des Services de police et aussi, les détachements de la GRC lorsque j'étais à  
21 Surray. Donc, j'avais partagé le conseil avec ceux de Vancouver et aussi de New  
22 Westminster et le service de police de la GRC aussi. Donc, il y avait plusieurs fois où  
23 j'avais des échanges, où je me présentais justement pour répondre à certaines choses  
24 – il y a eu pas mal de choses. Ou par exemple, nous avons un service de police qui  
25 était disponible, qui vont demander, par exemple, l'utilisation de leur équipe cynophile  
26 parce qu'on avait l'habitude de travailler ensemble et on maintenait de bonnes relations.  
27 Et donc, je crois fermement que les agents sur la route qui travaillent ici, dans cette  
28 province, ont tous l'intention de se consulter entre eux et je suis ravi de cela.

1                   **Me LORI WARD** : Je voudrais juste clarifier, justement, que ce  
2 n'est pas nécessairement une question d'interopérabilité, n'est-ce-pas? Parce que...  
3 est-ce qu'il est juste de dire qu'il y a une différence entre, disons, la GRC qui soit  
4 engagée dans un cas d'incident critique et aussi impliquer la municipalité pour couvrir  
5 justement les causes générales?

6                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Ça, ça serait différent parce qu'on  
7 va répondre aux plaintes générales, mais pour ce qui est d'incidents critiques, il serait  
8 très important que l'on établisse des protocoles, que l'on s'assure qu'en fait, il doit y  
9 avoir un échange de services écrit, par écrit, qui soit mis en place qui va couvrir des  
10 choses comme la formation, la viabilité, les conflits, la communication – toutes ces  
11 choses doivent être mises en place. Et pour être en mesure de faire cela, on a besoin  
12 de pratiques. Donc, ce dont je comprends des rôles et des responsabilités sur comment  
13 elles seront déployées, ça, ça serait très important pour la sécurité publique.

14                   **Me LORI WARD** : Donc, pour la GRC, pour justement chercher ou  
15 demander de l'assistance à des forces municipales pour en fait aider dans des  
16 interventions, dans des cas d'incidents critiques, c'est de la façon dont vous venez de  
17 décrire?

18                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, il va y avoir certainement des  
19 références à mes points auparavant en termes de communication. Ça serait un aspect  
20 très important parce que... lorsqu'un événement se passe, on veut s'assurer que l'on  
21 communique par des canaux cryptés aussi et ça, c'est très important.

22                   **Me LORI WARD** : Il y a une minute, vous avez mentionné les  
23 unités intégrées – donc Monsieur Jones vous a posé la question si vous aviez intégré  
24 les groupes tactiques d'intervention. Avons-nous des unités ou des groupes intégrés  
25 dans chaque division en Nouvelle-Écosse?

26                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, il y a des unités intégrées. Je  
27 n'avais pas le courage ou la responsabilité de cela en Nouvelle-Écosse, mais ce que je  
28 veux dire, c'est qu'on avait des agents au sein des différentes agences ou des



1 différents services, mais la gestion ou la direction de cette équipe passe d'une  
2 municipalité à une autre, c'est-à-dire pour servir la municipalité. Ça, c'est l'un des  
3 exemples; nous avons un certain nombre d'unités d'application de la loi, ce que je  
4 considère comme étant intégré. Donc, nous avons des enquêteurs qui ciblent les  
5 délinquants prolifiques, les... ceux qui travaillent dans le domaine de la drogue, qu'ils  
6 travaillent... on appelle ça une équipe de gestion qui vont établir des directives.

7           Au-delà de cela, il y a de petits paquets ou plutôt, de petits  
8 nombres d'agents qui seraient affectés au sein de certaines sections de la GRC et qui  
9 sont administrés, qui sont gérés par la police... les services de police et la GRC. Des  
10 exemples de cela seraient le Groupe des crimes majeurs, aussi le Service de police  
11 d'Halifax, aussi l'Unité ou la Section de prévention – il y a celle du trafic humain qui  
12 travaille essentiellement à 50 % par la GRC et des membres de ressources généraux,  
13 de la police générale d'Halifax.

14           Aussi, un autre exemple d'intégration en Nouvelle-Écosse, c'est la  
15 division d'enquête du district d'Halifax et ça, c'est la police d'Halifax et la GRC.

16           **Me LORI WARD** : Et il y a un petit moment, vous aviez abordé...  
17 vous avez commenté que les unités intégrées en Colombie-Britannique travaillent très  
18 bien et que vous aviez peut-être couvert cela, mais êtes-vous en mesure... pourquoi  
19 vous pensez que c'est le cas?

20           **Surint. DARREN CAMPBELL** : Parce que j'ai travaillé avec ceux  
21 un certain nombre d'années – je dirais pendant plus de 10 ans. Alors, j'étais de service,  
22 j'avais travaillé comme haut fonctionnaire au niveau de cette unité, donc avec mes  
23 collègues et toute ma carrière de police était avec les officiers de police, dans des  
24 services de police comme la police de Vancouver, le département de police, le  
25 ministère de la Police. J'ai travaillé aussi au niveau de l'Unité des enquêtes de crimes  
26 généraux ou plutôt, de la Brigade criminelle. J'avais travaillé aussi avec la GRC  
27 pendant plusieurs années au sein de cette section même. J'ai travaillé avec d'excellents  
28 enquêteurs de la Brigade criminelle, j'ai aussi travaillé avec des équipes chargées

1 d'enquêtes avec un certain nombre d'agences qui intervenaient ensemble, qui  
2 travaillent dans le même cadre de travail.

3 Il y a au moins, je pense, quatre ou cinq services de police qui ont  
4 obtenu ce modèle qui, je pense, augmente en termes de connexions entre les agences,  
5 en termes de communication, de pratiques aussi. Et aussi, ça offre de l'exposition les  
6 uns aux autres, ça offre des opportunités, des possibilités aussi aux deux membres de  
7 la GRC pour pouvoir travailler dans des environnements municipaux ou alors, d'exposer  
8 ou de donner la chance à des policiers municipaux de travailler avec les services de la  
9 GRC.

10 **Me LORI WARD** : Donc, ces unités marchent très bien, ces  
11 groupes marchent très bien à cause de tout ce que vous avez dit de l'interopérabilité,  
12 n'est-ce-pas?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Quand on travaille ensemble,  
14 quand on s'entraîne ensemble aussi, on partage des objectifs communs... la sécurité  
15 publique, quand on... des parties de nos insignes d'épaule et donc, cela crée un service  
16 plus efficient et efficace, finalement.

17 **Me LORI WARD** : J'aurais une dernière question sur l'intégration et  
18 en lien avec la Municipalité régionale d'Halifax. Plusieurs personnes ont dit que le  
19 modèle de la GRC à Halifax est un modèle intégré, mais selon ce que vous avez décrit,  
20 ce n'est pas ça, de l'intégration. Est-ce que vous pouvez commenter cela?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc non, ce n'est pas le même  
22 modèle qui existe; dans le Grand Vancouver, les gens parlent d'un modèle intégré, d'un  
23 modèle double aussi. Je pense que ce serait peut-être une description plus exacte  
24 parce qu'il y a toujours la possibilité d'appeler des effectifs et de les partager, mais il y a  
25 aussi d'autres équipes qui sont autonomes auxquelles chaque service aurait accès ou  
26 aurait créé, que chaque service aurait créé.

27 Donc, si l'objection de l'intégration – et je ne sais pas si le  
28 surintendant en chef Gray a témoigné – mais je sais qu'elle a donné une déclaration.

1 Mais je pense qu'elle répondrait de cette façon à ces questions; je la cite parce qu'elle  
2 était la commandante de district pour le district d'Halifax. C'est qu'il devrait y avoir  
3 davantage de connectivité et d'efficacité, d'efficience par l'intégration des effectifs et  
4 des ressources, surtout dans le domaine... en ce qui a trait aux équipes d'intervention  
5 d'urgence, les services de reconstitution des collisions, les équipes de récupération en  
6 mer et les équipes qui travaillent sur les enquêtes de crimes majeurs. Il y a beaucoup  
7 d'occasions à saisir; si j'étais à Halifax, moi, je voudrais continuer à explorer ces  
8 occasions.

9 **Me LORI WARD** : Maître Njihawan vous a posé des questions sur  
10 les services spécialisés et vous avez parlé un peu des coûts associés avec la fourniture  
11 de ces services aux municipalités. Ce coût provient des budgets de la GRC et n'est pas  
12 récupéré; est-ce que c'est exact?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, c'est exact. Ça coûte cher, les  
14 services... la police. Et avec l'accroissement des attentes et aussi avec les nouvelles  
15 obligations légales en vertu de la sécurité... sur la sécurité et les équipements, tout cela  
16 coûte cher. Et je peux vous dire que les budgets dont j'étais responsable afin de  
17 déployer ces services étaient souvent dans le rouge, constamment dans le rouge.  
18 C'est-à-dire que je ne crois pas que le financement ait été adéquat afin de livrer la  
19 marchandise opérationnelle; on était toujours dans le rouge, on n'avait pas d'autre  
20 mécanisme qui permettait à la GRC de demander une contribution ou un apport.

21 Et comme Maître Njihawan l'a indiqué, nous devons laisser des  
22 vides dans la première ligne afin d'offrir ces services de soutien – quelque chose  
23 d'aussi évident que par exemple, qu'une demande d'aider une victime de noyade. Et  
24 cela, donc, nous oblige à avoir des ressources, des effectifs qui doivent être formés et  
25 ça, ça coûte cher. Mais au-delà de ça, très souvent, on appelait ces effectifs en temps  
26 supplémentaire ou on devait laisser des postes vacants sur la première ligne afin de  
27 couvrir ces besoins. Ça coûte très cher et cela représente une... ça a un impact sur les  
28 effectifs de première ligne.

1 **Me LORI WARD** : Est-ce que vous pouvez parler, donc, de  
2 l'amplitude de ces effectifs ou de ce drain?

3 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne peux pas y appliquer un  
4 chiffre, mais une question m'a été posée depuis deux jours – en fait, depuis hier – sur  
5 les demandes de ces services. Peut-être que d'autres ont témoigné à ce sujet et que...  
6 et peut-être qu'ils vous ont dit qu'il y a un formulaire de demande formalisé, ce qui nous  
7 permet de suivre, de tracer et de tenir compte de ces demandes et d'avoir des chiffres à  
8 ce sujet.

9 Donc, les municipalités sont responsables d'offrir des niveaux de  
10 services adéquats. Donc, les interventions ou les effectifs de patrouille, les services  
11 aussi spécialisés comme les services de l'identification médico-légale... dans le North-  
12 East Nova, environ 25 % du temps de nos agents médico-légaux devait être consacré à  
13 des tâches en dehors de leurs responsabilités. Il y a seulement quatre spécialistes dans  
14 le North-East Nova et donc, trois avaient des contrats et quelqu'un d'autre faisait le  
15 travail ailleurs. Ça veut dire que tout le monde travaillait 33 % plus fort afin de répondre  
16 aux exigences de l'organisation. Donc, il y a un drain sur les ressources et donc, 25 %  
17 des budgets peuvent être gobés par toutes les activités de ces personnes dans ce  
18 domaine d'expertise.

19 **Me LORI WARD** : Merci – je n'ai pas d'autres questions.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Maître Young?

21 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me RACHEL YOUNG :**

22 **Me RACHEL YOUNG** : Bonjour!

23 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Bonjour!

24 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez mentionné une lettre de mandat  
25 ou une note de service que vous avez envoyée au quartier général d'Ottawa. Vous  
26 avez dit que vous avez fourni cette note au ministère de la Justice du Canada. Est-ce  
27 que vous pouvez donc aider à l'avocat du ministère de la Justice afin de trouver cela?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Eh bien, c'était le surintendant en

1 chef John Robin qui devait recevoir cette lettre de mandat et donc, j'avais donné suite  
2 avec le ministère de la Justice pour m'assurer que vous en receviez une copie. Je crois  
3 que moi aussi, j'en ai gardé une copie – et aussi, toute correspondance ou tout courriel  
4 avec le surintendant en chef Leather et toute réponse d'Ottawa.

5 **Me RACHEL YOUNG** : Je voulais vous poser une question sur  
6 votre réunion avec le surintendant en chef Leather et avec l'autre personne sur la  
7 possibilité d'accuser, de porter des accusations contre Madame Banfield. Avez-vous  
8 considéré que cette enquête avait été constituée déjà?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui – le thème a probablement été  
10 abordé.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous avez envisagé que cela  
12 aurait un impact sur la participation de Madame Banfield dans l'enquête si elle était... si  
13 elle s'exposait à des poursuites judiciaires?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il faudrait que je me réfère à mes  
15 notes, mais je crois que ce serait donc une question raisonnable qu'il faudrait poser.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous vous souvenez de la  
17 possibilité que cela ait été discuté lors de cette réunion?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Non, mais j'aimerais bien me  
19 référer à mes notes afin de pouvoir répondre à votre question. Je ne m'en souviens  
20 pas, mais il est très possible que ce soit le cas.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous avez soupesé l'importance  
22 de cette enquête versus l'importance des accusations? Est-ce que vous avez soupesé  
23 l'importance de ces deux procédures? Est-ce que vous avez soupesé l'importance de  
24 l'accusation criminelle contre Madame Banfield versus l'importance de l'enquête?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Et je pense que ça serait très  
26 raisonnable, mais il faudrait que je me réfère à mes notes. Je n'ai pas un souvenir de  
27 tous les éléments de cette discussion.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Quand vous dites que vous devez vous



1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non.

2 **Me RACHEL YOUNG:** J'ai... ce sont... toutes mes questions.

3 Merci. Commissaire Fitch.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Je sais que la journée a été longue,  
5 Monsieur Campbell. Merci de votre apport jusque là. Nous avons quelques questions  
6 pour vous, mais je crois que certaines des questions ont déjà trouvé des réponses.  
7 Donc je vous demande un peu de patience pour que je puisse vérifier que toutes les  
8 questions ont des réponses. Donc vous parlez de l'inspecteur responsable de la STO,  
9 Dustine Rodier, l'inspecteur Don Moser et aussi M. Marcichiew ou Madame Marcichiew,  
10 qui était responsable des enquêtes... des unités d'enquêtes, les sciences du  
11 comportement.

12 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

13 **COMMISSAIRE FITCH:** Et vous parlez aussi de Glenn Byrne, vous  
14 impliquez Glenn Byrne dans les discussions, surtout sur les communications  
15 opérationnelles avec M. Rodier, n'est-ce pas ?

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, c'est ça.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc une précision. Quand vous avez  
18 produit... quand vous avez mis sur pied l'équipe du CIC, est-ce qu'il y avait des  
19 communications stratégiques incluses dans la mise sur pied ? Je sais que les  
20 communications stratégiques sont redevables à la... au commissaire adjoint, est-ce  
21 qu'il y avait donc un volet médiatique qui était impliqué dans la mise sur pied de  
22 l'équipe ?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je dirais que la PON est que  
24 quand le gestionnaire de risque appelle le CIC et que la réponse est positive, on va  
25 donc aviser l'agent d'information publique de services.

26 **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc, les communications stratégiques  
27 ne sont pas redevables directement à vous quand l'équipe est mise sur pied.

28 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est ça. Non. Non pas. Donc,

1 mais cette unité travaillerait avec l'équipe, chacun faisant les tâches qui sont de son  
2 ressort.

3 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc dans votre rôle comme gestionnaire  
4 de différentes équipes, ou directeur de différentes équipes, lors de la mise sur pied  
5 d'une équipe d'incidents critiques, je comprends que l'on... que vous devez vous rendre  
6 au poste de commandement aux fins de débriefage et quand vous avez ces  
7 possibilités, est-ce que vous posez des questions au commandant ou si vous offrez des  
8 conseils ?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Dépendamment de ce qui est déjà  
10 su, cela va dicter les questions que je vais poser. Mais je peux vous parler peut-être un  
11 peu de ces discussions en général, ou parlons donc de ce cas. Moi, j'aurais posé des  
12 questions comme par exemple : est-ce qu'il est encore actif ? Est-ce que le périmètre  
13 est établi ? Est-ce que les services de l'air sont disponibles ? Ce sont des questions  
14 que je poserais. Quand Jeff West était capable de me donner davantage de détails,  
15 combien de victimes il y avait, j'essayais d'obtenir davantage de renseignements sur ce  
16 qui était su du CIC à ce moment là.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc dans vos discussions avec le CIC,  
18 vous vous attendez à ce que... à être breffé comme officier principal avec beaucoup  
19 d'expérience d'enquête en matière des homicides, même si vous n'êtes pas formé  
20 comme CIC. Le 18 et le 19 avril, vous aviez donc une responsabilité pour les CIC, et  
21 est-ce que vous avez pris note des questions ou des conseils que vous avez posés ou  
22 données au commandant ?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Au chef.

25 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non. Je n'en ai pas pris note, non.  
26 Et c'est parce que normalement j'amène mon carnet de notes chez moi et on était en  
27 train de mettre sur pied le DIOC (phon.) pour la COVID et donc j'avais un nouveau  
28 carnet avec beaucoup de notes sur la COVID et donc ce jour-là, je n'avais pas de



1 carnet de notes avec moi quand... le 18. Donc je n'ai pas de carnet de notes avec ces  
2 questions-là.

3 **COMMISSAIRE FITCH:** Avez-vous accès à une radio  
4 mobile 24/7 ?

5 **Suint. DARREN CAMPBELL:** Non. Et parlons donc de  
6 ressources et de financement. J'avais un véhicule de police qui m'avait été affecté  
7 quand je suis arrivé en Nouvelle-Écosse, mais... et on a créé l'équipe sur la traite... de  
8 lutte contre la traite humaine et donc, il n'y avait pas assez de véhicules. Et j'ai donc  
9 confié ce véhicule à un membre de cette équipe-là. Je n'avais même pas de véhicule  
10 de police à ce moment-là et il n'y a toujours pas de véhicules pour... de police, pour  
11 l'agent de service de soutien.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc pendant le 18 et le 19 vous n'avez  
13 pas pu écouter les communications à la radio ?

14 **Suint. DARREN CAMPBELL:** Donc le matin du 18... du 19,  
15 pardon, quand j'étais au quartier général à Dartmouth, oui, j'ai pu écouter la radio.

16 **COMMISSAIRE FITCH:** C'était à quelle heure ?

17 **Suint. DARREN CAMPBELL:** C'était un peu plus tard dans la  
18 matinée, quand Laura est arrivée, j'étais au téléphone de temps à autre avec Dustine  
19 Rodier et elle me donnait des mises à jour parce que, comme vous vous souviendrez  
20 quand elle a témoigné, elle a dit qu'elle s'est présentée à la STO.

21 **COMMISSAIRE FITCH:** Je sais que vous avez dit que vous n'êtes  
22 pas formé en relation avec les médias, ou... et que vous ne connaissez pas très bien la  
23 politique en matière de relation médiatique de l'organisation. Avez-vous déjà pris des  
24 cours offerts par le Collège canadien de la police pour les hauts gradés ?

25 **Suint. DARREN CAMPBELL:** Non, je n'ai pas suivi un tel cours.  
26 Quand on m'a demandé à propos de mes... de mon historique, j'ai dit que je suis  
27 diplômé de l'Académie nationale de la FPI. Il y a un cours là que je voulais prendre,  
28 c'est un cours que je voulais suivre, un cours de communication publique pour les hauts

1 gradés de la GRC, mais je voulais suivre ce cours-là, mais il était très populaire, je n'ai  
2 pas pu le suivre, mais je n'ai pas eu d'autres formations en matière de communications  
3 publiques.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Alors pas de formation en matière des  
5 médias, vous n'étiez pas au courant des politiques sur les médias de... alors vous  
6 dépendiez de l'équipe des médias de communication stratégique pour des consignes.

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui. Sur l'enjeu de retirer les  
8 renseignements, je suis tout à fait positif sur une enquête sur un homicide sur  
9 l'importance de le faire lorsque cela est nécessaire.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais ce n'est pas clair dans mon esprit  
11 quant à la question que vous avez fourni hier en ce qui a trait à la décision. Je  
12 comprends qu'au cours de plusieurs journées, vous avez des discussions avec le  
13 triangle de commandement et dans... selon vos mots, c'était de toute évidence, de  
14 retenir certains éléments d'information, mais ce qui n'est pas clair dans mon esprit, c'est  
15 lorsque vous parlez du triangle de commandement, il y a ce triangle avec une pointe  
16 supérieure, je me rends compte qu'il y a des pointes en bas aussi, mais d'habitude il y a  
17 leur équipe en haut et les enquêteurs principal [sic] et le coordonnateur du dossier.  
18 Alors comme les autres pointes du triangle avez-vous eu des discussions directement  
19 avec la sergent Angela McKay et avez-vous pris... reçu des directives d'elle au sujet  
20 des renseignements (inaudible) ?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** J'aurais eu des discussions avec  
22 Angela McKay ainsi que Jerry Rose-Berthiaume et tous en fait, lors d'une conférence  
23 téléphonique sur l'importance de protéger les renseignements. Évidemment, on parle  
24 de l'enjeu central des armes à feu, j'aurais eu des discussions avec eux, j'aurais voulu  
25 complètement comprendre l'importance de ce qu'ils voulaient protéger. Ils devaient  
26 protéger afin de protéger l'intégrité de l'enquête.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** D'après ce que je comprends de votre  
28 parcours prolongé et vos expériences en matière d'enquête d'homicides, vous auriez eu

1 beaucoup d'expérience pour, en matière de rétention d'information, j'apprécie cela. Je  
2 vous pose quand même la question directement, avez-vous parlé au leader d'équipe,  
3 Angela McKay, au niveau de ce qu'elle pensait qui était essentiel en tant que chef  
4 d'équipe ? Vous avez indiqué à plusieurs reprises en référence à la structure de  
5 commandement d'incident critique, ainsi que la structure de commandement lors de la  
6 gestion des affaires majeures que c'est le chef d'équipe. Ma question directe est, avez-  
7 vous reçu vos consignes de la sergent Angela McKay ?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne me rappelle plus si c'était  
9 directement de la part d'Angela McKay ou si j'ai reçu des directives de sa part. Je sais  
10 que nous avons eu des discussions au sujet de l'importance des différences entre des  
11 renseignements à retenir spécifiques ou des renseignements qu'on ne voudrait pas  
12 publier auprès du public. Ces deux choses séparées. Je sais que vous le savez, mais je  
13 l'explique pour l'avantage des autres. Les événements que l'on retient, c'est souvent  
14 des renseignements qui est identifié par le triangle de commandement et il n'est même  
15 pas partagé avec le restant de l'équipe d'enquête coordonnée. Il y a un formulaire de  
16 rétention qui est signé par tous les gens qui connaissent les renseignements, c'est très  
17 sensible, c'est d'habitude des renseignements que seul le contrevenant saurait. Il y a  
18 les renseignements qu'on voudrait protéger, mais cela aura été le fruit de conversations  
19 générales. J'essaie de répondre à votre question au sujet d'une discussion spécifique  
20 dont je peux me rappeler avec Angela McKay. Je ne me rappelle plus d'une discussion  
21 spécifique avec Angela McKay. Souvent, les discussions que j'avais, ça aurait été  
22 Angela, Jerry Rose-Berthiaume, Sean Stanton ou Glenn Bonvie. Également, il y a  
23 plusieurs discussions que j'ai eu avec eux, j'avais tendance à avoir une discussion avec  
24 le triangle de commandement et non pas avec un seul individu.

25 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais c'est elle qui était le chef d'équipe.

26 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'est ce qu'on appelle, ou on  
27 appelait le commandant d'équipe, mais elle a été remplacée plus tard par le sergent  
28 Glenn Bonvie qui est revenu d'une période de congé. Et là plus tard, avec le transfert

1 de Glenn Bonvie, c'était Jerry Rose-Berthiaume. Alors il y avait trois commandants  
2 d'équipe. Comme je viens de dire, ma pratique courante, c'est que j'aurais voulu avoir  
3 une discussion avec le triangle plutôt que juste le chef d'équipe.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Et j'apprécie cela. Je comprends cela. La  
5 recommandation McNeil, on en a beaucoup entendu parler de cela au cours des  
6 dernières quelques journées, notamment aujourd'hui. Il y avait plusieurs  
7 recommandations. Certaines d'entre elles vous connaissez et d'autres moins. Ou pas  
8 tellement. Étant donné que l'incident critique, que le commandement, que la structure  
9 du commandement d'incidents critiques relève de votre gestion, comme vous l'avez  
10 indiqué, il n'y a aucune réévaluation disponible pour les commandants en cas d'incident  
11 critique ? À votre connaissance ? Quand vous parlez de réévaluation de leurs  
12 compétences pour leur agrément.

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Encore une fois, je ne suis pas  
14 commandant en cas d'incident critique. Tout ce que je sais, c'est qu'ils fréquentent le  
15 Collège policier du Canada pendant deux semaines, c'est une période d'étude. Au  
16 niveau d'une recertification, une réévaluation, je ne dirais pas. Encore une fois je vous  
17 parle d'un programme dont je n'ai pas les détails précis. Je dirais que c'est moins bien  
18 défini que d'autres programmes avec lesquels je suis familier, notamment l'identification  
19 judiciaire, là il y a recertification de ces spécialistes-là. Les membres de l'équipe de  
20 plongée, le plongeur, il y a des recertifications et des requalifications. Au niveau des  
21 commandants en cas d'incident critique, je ne suis pas au courant s'il y a une  
22 recertification. Je pense que ce serait un domaine important à explorer.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** Oui, merci, j'allais demander, vous  
24 demander si ce serait une amélioration significative à l'avenir. Comme vous l'avez  
25 indiqué, il y a d'autres services spécialisés qui ont des périodes de recertification  
26 obligatoires.

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Étant donné que c'est un rôle d'une  
28 telle importance, si cela peut vous aider à encadrer toutes vos recommandations, l'un

1 des enjeux, la raison pourquoi il y a une différence. J'ai fait référence au service  
2 d'identification judiciaire. Ils ont un... pas juste un programme de formation, comment ils  
3 identifient les candidats potentiels, comment il faut accéder aux cours et la période de  
4 *understudy* et leurs qualifications. Il y a une certification progressive sur un minimum de  
5 trois ans. Alors ils ont un programme très structuré, la raison pour cela, c'est qu'il y a un  
6 centre séparé des politiques qui traite de l'identification des individus et la formation des  
7 individus et le maintien de la formation. Du côté des incidents critiques, il y a un centre  
8 de politique, mais ça devient plus flou, parce qu'on applique le Collège de police  
9 canadienne dans la formation, il y a une agence externe, je pense que c'est bien, pour  
10 soutenir l'agrément. Mais on ne retrouve pas le même niveau d'investissement au  
11 niveau de dotation de personnel, parce qu'il y a un mécanisme de dotation de  
12 personnel au centre... de façon centrale. J'utilise l'exemple d'identité judiciaire comme  
13 un bon exemple. La dotation de personnel qui sont nommés à ce porte-folio-là, selon  
14 mon souvenir et les meilleurs renseignements dont je dispose, il n'y a pas une seule  
15 personne affectée en matière de dotation de personnel pour identifier des candidats et  
16 les déplacer, on cherche toujours quelqu'un qui comblerait les critères et c'est géré à un  
17 niveau local, mais je pense que ce sera fort avantageux d'avoir un programme plus  
18 structuré pour l'identification de la formation, la recertification et également la dotation  
19 de ces postes-là.

20 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, c'est très utile. En fait, ça mène à  
21 mon prochain point, lorsque vous avez demandé un examen du quartier général  
22 national, vous aviez indiqué que vous aviez un examen externe indépendant, d'après  
23 ce que je comprends, c'est que vous avez considéré la politique en matière d'incident  
24 critique de groupe national, formé non seulement de la GRC, mais qui comporte  
25 d'autres commandants d'incidents critiques et à travers le Canada, est-ce que c'est bien  
26 ça ?

27 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je demandais précisément des  
28 individus qui avaient reçu la formation de la part du Collège de la police canadienne qui

1 étaient considérés des experts dans leur domaine, qui n'avaient pas de connexion avec  
2 notre province, dont la familiarité était limitée en matière de ce qui s'était passé et il y  
3 avait un certain niveau d'expérience en matière d'incident critique en milieu rural,  
4 notamment de ces personnes-là à l'extérieur de la GRC.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. De façon que le modèle est établi  
6 pour la formation en matière d'intervention en cas d'incident critique et son  
7 commandement est géré par le Collège des forces policières du Canada, comme vous  
8 venez de le mentionner, qui fait partie des services national des polices, qui est sous  
9 l'égide de la GRC. Un service spécialisé, SPS comme on l'appelle, diriez-vous... vous  
10 êtes d'accord, formé selon le même modèle, les experts que vous feriez intervenir  
11 même s'ils avaient différentes expériences à travers le Canada, est-ce que vous voyez  
12 une valeur d'avoir des experts en matière de contenu arriver et partager les meilleures  
13 pratiques pour évaluer l'incident d'un point de vue plus global, sachant qu'il y a  
14 davantage de domaines d'expertise sur lesquels que l'on peut tirer ?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, on pourrait absolument.  
16 Quand j'ai fait cette demande, j'étais au courant du fait qu'on était au milieu d'une  
17 pandémie et qu'il y avait des limites. Je sais que pour des raisons opérationnelles, il y  
18 aurait des exemptions, on a pu faire rentrer des gens et je suis d'accord, ce n'est pas  
19 juste une question de comment on le fait au Canada, c'est comment on le fait dans  
20 d'autres pays aussi. Mais ça reste une considération que je faisais, comment le degré  
21 de facilité de faire rentrer pour faire que l'examen aille plus vite, que j'aurais certains  
22 défis de chercher d'obtenir quelqu'un depuis l'international, mais je place beaucoup de  
23 valeurs sur les points de vue international.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Je sais que je saute d'un sujet à l'autre,  
25 mais c'était en fonction de mes deux journées de notes, j'apprécie votre patience. On a  
26 beaucoup parlé du poste d'agent de liaison auprès des familles. Et vous avez  
27 mentionné qu'à un moment donné lorsque nous parlions des avantages d'un préposé  
28 au registre des communications, que cela vous aurait aider à faire des notes

1 contemporaines quand l'évènement battait son plein les 18 et 19 avril. Alors, on vous a  
2 posé la question, vous auriez sans doute pu ordonner ou diriger, étant donné que vous  
3 étiez surintendant principal, qu'une de ces ressources-là vienne et que vous ne sentiez  
4 pas, étant donné tout ce qui se passait que, non, vous n'aviez pas la compétence et  
5 que vous... ni l'autorité de le faire. Par contre, lorsqu'on parlait de l'agent de famille...  
6 l'agent de liaison auprès des familles uniques, le gendarme Bent, on a fait une offre afin  
7 qu'il aurait pu avoir tout ce dont il avait besoin.

8                    Sachant que les opérations au niveau des crimes majeurs relèvent  
9 de votre administration et qu'il faisait partie de l'intervention du groupe des crimes  
10 majeurs, serait-il raisonnable de laisser cette décision-là entre les mains du gendarme?  
11 Est-ce que vous-même, comme surintendant, vous ne sentiez pas que vous ne pouviez  
12 pas chercher des ressources supplémentaires? S'agit-il d'un moment où il aurait été  
13 pertinent qu'un superviseur en charge de l'unité fasse une décision en matière de  
14 leadership qui aurait pu peut-être changer comment l'agent de liaison auprès des  
15 familles et ces tâches-là étaient distribuées?

16                    **Surint. DARREN CAMPBELL:** Quand vous faites référence à la  
17 supervision ou au superviseur, c'est dans... à quel égard?

18                    **COMMISSAIRE FITCH:** C'est vous qui gérez les unités  
19 spécialisées, on a établi cela, et il y a une chaîne de commandement qui relève de  
20 vous, et lorsque les gens relèvent de vous, en tant que le gestionnaire chargé de ceux-  
21 là en fonction de votre expérience et de votre vécu, vous poseriez des questions  
22 approfondies et vous offririez des avis. Est-ce qu'il s'agirait d'une occasion pour que  
23 vous puissiez intervenir afin de s'assurer que les familles avaient le bon nombre  
24 d'agents de liaison auprès des familles? Pour revenir à la mathématique de base, un  
25 agent de liaison auprès des familles qui dessert 22 familles et par extension le nombre  
26 de membres de famille, c'est une liste incroyable à laisser avec un gendarme.

27                    **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je vais répondre à votre question  
28 directement. D'abord, oui, j'aurais pu intervenir et j'ai eu une discussion avec le triangle

1 de commandement et Skipper de comment ça allait et comment il se sentait. Je peux  
2 vous dire que j'aime bien pouvoir « fier » les évaluations des gens qui travaillent pour  
3 moi, je pense que la confiance, c'est important, et ils me signalaient – et notamment,  
4 Skipper et le triangle de commandement – qu'ils sentaient qu'ils faisaient un bon travail  
5 et qu'ils sentaient qu'ils n'étaient pas excessifs, mais dans mon cœur, j'étais préoccupé.  
6 J'ai témoigné à cet égard à plusieurs égards, le niveau de services adéquats pour les  
7 familles également.

8 Deuxièmement, pour Wayne Skipper Bent, et j'ai eu l'occasion de  
9 parler à plusieurs reprises avec Skipper, il a porté un grand fardeau lourd et c'est pas  
10 pour enlever les effets que cela a eu sur plusieurs personnes, notamment les familles,  
11 mais je pense que cela a eu... pourra avoir un impact durable sur Skipper et j'étais  
12 également préoccupé par cela.

13 Avec le recul, avec du recul, si on avait eu suffisamment de  
14 ressources pour doter un individu par famille, ça aurait été une situation idéale, mais  
15 Skipper était affecté uniquement à cette tâche-là. Je sais qu'il y a eu une période où...  
16 que le montant d'interaction diminuait, il est devenu plus impliqué dans certains des  
17 éléments d'enquête dans le cadre de cette affaire et d'autres, mais je sais qu'il était  
18 entièrement occupé pendant une bonne période de temps. Je veux reconnaître le  
19 niveau de « consacrement », comme moi j'ai témoigné, de la part de Skipper. Il a  
20 déployé qu'est-ce qu'il pouvait déployer et il me semble qu'à un dépens affectif pour  
21 tout le monde, notamment lui-même.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Alors, nous revenons à une  
23 question d'enquête sur le bulletin CISNS en 2011. Hier, lors des procédures, l'avocat de  
24 la Commission, Me Emily Hill a partagé avec nous, c'est la pièce... l'imprimé de CIPC,  
25 de plusieurs saisies où l'auteur et sa conjointe de fait avait été posés des questions au  
26 fil de nombreuses années en menant à 2020. Je me demande, lorsque les agents sur le  
27 soir du 18, c'est évident, s'ils auraient fait des demandes CIPC, ils auraient vu plusieurs  
28 de ces demandes-là à répétition sur le CIPC, le système CIPC, je ne sais pas si on doit



1 les mettre à l'écran comme pièce, mais juste du point de vue de l'enquête, j'aurais  
2 présumé que là où il y a... on a pu démontrer qu'ils étaient ciblés par l'entremise des  
3 Services frontaliers au niveau de traverser la frontière, cela était indiqué sur l'imprimé,  
4 que cela aurait suscité l'imaginaire ou l'intérêt de quelqu'un pour regarder davantage  
5 dans les renseignements criminels, soit le service de la Nouvelle-Écosse ou celui de la  
6 Nouvelle-Écosse... euh, du Canada, plutôt, et des bulletins.

7 Êtes-vous au courant s'il y a eu une considération approfondie des  
8 demandes CIPC menant jusqu'à... aussi tard que 2020? En fonction de votre  
9 profession antérieure, vous comprenez cette situation?

10 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je vais répondre plus clairement  
11 pour l'avantage des autres. Je n'ai pas vu cet imprimé-là qui était déposé comme pièce.  
12 Là, je ne peux pas émettre un commentaire sur son contenu, mais ce que vous me  
13 décrivez, ça sonne comme des recherches CPIC hors ligne. Il y a une différence. Pour  
14 ceux qui ne comprennent pas dans la salle, lorsqu'on fait une demande CIPC, de façon  
15 générale, cela est mené par un agent. Alors, il y a une demande à Ottawa qui a été faite  
16 au milieu de la nuit entre le samedi et dimanche pendant la COVID, je ne sais pas, mais  
17 je pense qu'il y aurait eu un retardement significatif en matière de recevoir la demande.  
18 Une demande hors ligne, c'est un évènement suite à l'enquête qui a été menée. Par  
19 exemple, s'il y a quelqu'un qui pouvait mener une demande hors ligne pendant un  
20 incident critique 24 heures sur 24, ça serait utile d'avoir ces renseignements-là.

21 **COMMISSAIRE FITCH:** Alors, juste pour mon... au niveau de mes  
22 propres connaissances, le CIPC basé à Ottawa ne fonctionne pas 24 heures sur 24?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Moi-même, je ne sais pas.  
24 Quelqu'un d'Ottawa au niveau de maintien ou les gens qui font les... gèrent les  
25 demandes hors ligne, vous auriez à leur poser cette question-là spécifique. Moi, je ne  
26 m'y connais pas personnellement.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** J'arrive. J'arrive. Me Pineo, plus tard ce  
28 matin... plus tôt ce matin, plutôt, vous a posé des questions sur votre prise de notes et

1 le caractère contemporain de vos notes. Avez-vous pris des formations de prise de  
2 notes principales? Pouvez-vous nous dire c'est quoi votre façon rationnelle de penser  
3 lorsqu'il est question de prendre des notes? Je sais que c'est sur la base de vos  
4 courriels et vos textes, et peut-être j'ai mal compris, mais on dirait que vous aviez pris  
5 des notes sur la base de notes d'autres agents.

6 **Surint. DARREN CAMPBELL:** En fait, c'était un effort combiné.  
7 J'ai témoigné que je n'avais pas mon bloc-notes avec moi dans la nuit du 18 avril, c'est  
8 pour ça que je n'avais pas des notes, mais au moment où j'ai... parce que, comme je  
9 l'ai témoigné plus tôt, en fait, j'avais changé de bloc-notes avec les activités, bien sûr,  
10 donc il a fallu que je prenne un nouveau bloc-notes parce que c'était des appels...

11 **COMMISSAIRE FITCH:** Si je peux juste vous interrompre et vous  
12 poser une question très pointue, est-ce qu'il est acceptable pour être un agent de  
13 prendre note sur la base d'autres notes qui appartiennent à un autre agent?

14 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, mais s'ils sont d'accord, si  
15 jamais il est d'accord sur ce que l'autre officier a noté, en fait j'ai pas pris de notes, mais  
16 j'avais fait une espèce de chronologie, en fait.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** D'accord. Il y a eu un grand... beaucoup  
18 de discussions au sujet du devoir d'avertir... donc, ma question suivante va... je vais  
19 revenir au, justement, devoir de vigilance à l'égard des familles, ainsi de suite, et je sais  
20 encore une fois que nous avons beaucoup parlé du... bien sûr, de l'importance du  
21 devoir d'avertissement, donc pouvez-vous m'aider à comprendre sur des idées qui ont  
22 à voir avec le devoir de vigilance dans l'interaction les échanges avec les familles des  
23 victimes, eh bien, en fait, ceux qui ont été en charge de cela?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je pense qu'il y a une  
25 responsabilité de traiter tout le monde avec dignité et respect et on n'a pas besoin, bien  
26 sûr, d'être hésitatif, mais... parce qu'il y... je pense que c'est le premier devoir de  
27 vigilance et le respect et la dignité, s'il y a de l'information dont il y a lieu de partager et  
28 si l'on est sûr que les données sont exactes et tout ce que l'on confirme, à ce moment-

1 là on est prêt à partager cette information.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci.

3 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Et en plus de ça, peut-être que je  
4 voudrais ajouter que si nous avons accès à des contacts et des ressources qui  
5 pourraient justement... qui ont soulagé des personnes qui ont souffert des actes ou de  
6 l'acte criminel, je pense que nous détenons la responsabilité qu'il y a des points de  
7 directives, en plus de ces ressources supplémentaires si toutefois ils n'ont pas la  
8 capacité ou la responsabilité pour pouvoir se les offrir.

9 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, et c'est ma dernière question.

10 J'apprécie beaucoup votre patience.

11 Maintenant, de la question du conseil ou de l'avocat de monsieur  
12 MacDonald qui demandait des clarifications au sujet des tirs fratricides, seriez-vous  
13 d'accord avec moi que le tir fratricide de n'est pas seulement fait de façon erronée, mais  
14 aussi on était préoccupés par des tirs fratricides et que quelqu'un soit tombé entre les  
15 coups de feu.

16 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, bien sûr.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, c'était là mes questions.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame... Commissaire Stanton?

19 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci. En réponse aux questions de la  
20 Commission d'hier, c'est-à-dire du conseiller d'hier, vous aviez parlé pour ce qui est de  
21 la gestion du maintien de l'ordre en Nouvelle-Écosse qui a empiré depuis les pertes  
22 massives et, dans votre entretien du 20 juillet, vous avez dit qu'un processus pourrait...  
23 il se peut que l'on devrait remplacer le processus. Pouvez-vous partager avec nous ce  
24 que vous aviez observé?

25 **Surint. DARREN CAMPBELL:** C'était pas juste quelque chose  
26 que je suggérais dans mon... lors de mon entretien du 20, mais c'est aussi une  
27 conversation que j'ai eue avec Katie Crading (phon.), qui est directrice générale de la  
28 sécurité de la Nouvelle-Écosse. La raison pour laquelle je pense que c'est très

1 important, c'est que les répercussions émotionnelles ont toute leur importance, c'est un  
2 facteur qui contribue à ces relations. Donc, il y a eu beaucoup de malentendus entre les  
3 agences, ce qui a créé... en fait, bien sûr, qui ont eu un effet cumulatif, en fait, et donc,  
4 de personnes qui... bien sûr, qui prennent soin chacun de l'autre. C'est comme dans  
5 une relation de mariage. Et donc, à un moment donné, on exige que quelqu'un peut ou  
6 puisse assurer le rôle d'un médiateur pour s'assurer que des discussions restent  
7 dans... soient dans le respect et j'imagine que ça serait une bonne entreprise au sein  
8 de cette province à un certain nombre de niveaux, donc en termes de thérapie ou pour  
9 s'assurer que les deux parties sont comprises, qu'elles sont sur la même longueur  
10 d'onde, qu'ils peuvent être aussi honnêtes. Je pense que c'est très important aussi, et je  
11 pense même que c'est nécessaire, je dois le dire.

12 **COMMISSAIRE STANTON:** Et donc, pour améliorer les relations...  
13 je pense ici on parle du Nouveau-Brunswick, mais je me demande si vous avez des  
14 suggestions par rapport à comment les relations entre les services doivent être  
15 améliorées, par exemple par rapport le manque du rapport d'après-action au niveau de  
16 chaque division. Si j'ai bien compris cela, chaque service, comme Halifax, en a conduit  
17 un, et donc un rapport pareil pourrait peut-être être une première étape?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, je n'ai jamais vu cela, des  
19 espèces de rapport après-action, je n'ai jamais vu ça. Oui, je suis d'accord que rester  
20 autour d'une table, partager des informations est très important. Je ne savais même pas  
21 qu'il existait.

22 **COMMISSAIRE STANTON:** Aussi, j'ai rassemblé un rapport après-  
23 action du groupe tactique d'intervention?

24 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, j'ai trouvé le projet de rapport.

25 **COMMISSAIRE STANTON:** Et donc, vous avez dirigé... vous avez  
26 dit que 12... lors de 12 entretiens, vous n'étiez pas au courant de ce rapport, n'est-ce  
27 pas? Est-ce que j'ai bien compris?

28 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas que l'on m'a remis

1 ce rapport pour lire, pour lecture. Maintenant, je reçois les rapports, les documents sur  
2 une base quotidienne, et donc, je préfère voir un finalisé plutôt que plusieurs ébauches  
3 parce que je suis sur plusieurs programmes que je dois gérer, donc je ne pouvais pas  
4 être... je ne savais pas que c'était à un stage final ou le stage... oui, final.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, si j'ai bien compris d'une  
6 question que l'on vous a posée ce matin, après les pertes massives, vous avez eu...  
7 pour ce qui est du rapport du groupe tactique d'intervention à chaque [sic] division?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, il n'y a pas eu... je ne pense  
9 qu'il y a eu une augmentation de ressources sur le côté du... mais il se peut que je me  
10 trompe, mais je pense qu'il y avait un cas d'analyse qui n'était pas nécessairement... ce  
11 ne sont pas des ressources. Nous avons deux mécanismes : demander des choses  
12 que le monde a besoin en termes de ressources et il y a aussi, si ma mémoire... ma  
13 mémoire est en train de m'échapper maintenant pour la terminologie...

14 **COMMISSAIRE STANTON:** Je pense que ce que je comprends,  
15 c'est que... si j'ai bien compris, c'était quelque chose comme... un terme que vous avez  
16 utilisé comme « pression »? Peut-être « résultat de pression » pour améliorer le  
17 personnel?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Il y avait déjà des positions de  
19 pression, il y avait des... bien sûr, des dossiers ou des analyses de cas pour pouvoir  
20 justement... pour avoir des postes financés ou de position de financement.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, il était question de revoir le  
22 rapport après-action?

23 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, mais le financement dont j'ai  
24 parlé était à l'étude, donc pas mal d'autres experts provenant du pays auraient  
25 contribué, mais ce rapport constitue la base pour ce qui est d'établir ce que je crois sur  
26 les questions clés et essentielles qui doivent être abordées dans le cadre du  
27 programme, tout comme des ressources, des ressourcements plus tôt en termes de  
28 lacunes, de questions, de réponses, pas nécessairement qui vont traduire l'affront...

1 c'est-à-dire les questions en termes de modernisation. C'est pour ça que l'examen de  
2 modernisation a été fait sur cette base-là.

3 **COMMISSAIRE STANTON** : Lors de l'entretien du 28 juin, vous  
4 avez mentionné que le Centre... pouvez-vous nous en dire plus?

5 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Oui, j'ai beaucoup parlé de ça  
6 pendant les deux derniers jours. J'utilise l'acronyme que je vais épeler pour plus de  
7 clarification – donc au quartier général national, nous avons un commissaire adjoint qui  
8 est en commande d'un système qui est en charge des contrats et du maintien de  
9 l'ordre. Et donc, c'est des programmes de domaines... ce qu'on appelle l'Unité OAR  
10 (phon.), c'est l'unité de la préparation et l'intervention opérationnelle et ça concerne les  
11 incidents critiques, les négociateurs, toutes ces pièces d'incidents qui ont rapport avec  
12 le programme d'incidents critiques et donc, nous avons quelqu'un qui va superviser cela  
13 sous le programme de préparation et intervention opérationnelle.

14 Et donc, il y a une autre ressource qui est en charge du programme  
15 d'incidents critiques, qui est la section des opérations, qui est sous la direction des  
16 contrats et du maintien de l'ordre.

17 **COMMISSAIRE STANTON** : Et qu'est-ce que ça fait? Qu'est-ce  
18 qu'ils produisent?

19 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc, ce qu'ils font, c'est un  
20 centre de politiques, en premier lieu, qui en fait élabore, modifie les politiques au niveau  
21 national et tout ce qui concerne le programme d'incidents critiques – les négociateurs,  
22 des groupes tactiques d'intervention, etc. Il est question de connectivité avec la section  
23 de formation tactique et qui vont élaborer des initiatives qui pourraient conduire ces  
24 examens que je viens de... auxquels je viens de faire référence. Donc, il y a des  
25 experts qui vont être à travers le pays; c'est des cours qui vont couvrir... et bien sûr, ils  
26 ont été formés sur des sujets qui ont rapport avec les politiques de ce centre et aussi,  
27 en connexion avec d'autres agences à travers le pays et aussi, sur la collectivité  
28 internationale et donc, c'est sur la base des politiques qu'ils ont élaborées.

1                   **COMMISSAIRE STANTON** : Est-ce que ça examine et ça analyse  
2 les recommandations des enquêtes précédentes?

3                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je suis en charge de cela, mais je  
4 pourrais très bien dire que les recommandations de cette Commission vont  
5 éventuellement aller dans le maintien de l'ordre des Autochtones, c'est-à-dire le contrat  
6 avec les négociateurs, les opérations, toutes les opérations de communications. Et  
7 donc, elles vont aller dans... bien sûr, de travailler dans des environnements de  
8 maintien de l'ordre autochtone.

9                   Et aussi, je pense que les recommandations, bien sûr, sont toutes  
10 contraignantes par rapport à travers le Canada. Je ne vois pas cela juste en Nouvelle-  
11 Écosse, une question juste propre à la Nouvelle-Écosse, mais lorsqu'il est question de  
12 ça, c'est pareil pour tous les services. Il y a des ajustements, il y a des corrections que  
13 l'on doit apporter.

14                   **COMMISSAIRE STANTON** : Donc, ce que je comprends bien ce  
15 que vous voulez identifier, c'est qu'il y a ce centre de politiques, si quelqu'un examine  
16 les recommandations lorsqu'elles sortent ou quel que soit le processus par lequel elle  
17 passe, par des demandes de renseignements publiques ou des enquêtes publiques et  
18 qui vont considérer quelles recommandations, quelles sont les recommandations qui  
19 vont être appliquées pour s'assurer qu'elles sont examinées et mises en action?

20                   **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je dirais que... je penserais à ce  
21 centre politique pourrait être, bien sûr, le point de contact pour la compréhension,  
22 l'observation et la mise en action et aussi, les divisions pour ce qui est des  
23 positionnements et qui vont dépendre de cet organisme – en fait, pour l'attribution des  
24 tâches.

25                   **COMMISSAIRE STANTON** : Oui, parce que pour les mécanismes,  
26 maintenant, qui assurent que les gens – par exemple, des commandants d'incidents  
27 critiques qui soient dotés ou qu'il y ait des révisions, des recommandations pertinentes.  
28 Étant donné cela, ça a l'air d'être très aléatoire que les personnes le fassent par elles-

1 mêmes.

2 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Donc, en fait, il y aura toujours un  
3 élément de... c'est-à-dire des personnes qui vont prendre des initiatives pour apprendre  
4 et je crois fermement qu'il y a un aspect critique qui a besoin d'être communiqué sur le  
5 terrain. Je sais que pour ce qui est de la connectivité, depuis les programmes d'études  
6 jusqu'au quartier général à Ottawa, bien sûr, par rapport à ce centre aussi de politiques  
7 d'Ottawa. Donc, j'ai l'impression... j'ai juste l'impression qu'il y a une communication.

8 Il y a un autre organisme qu'il y a lieu de mentionner; c'est qu'à  
9 chaque province que la GRC a, c'est le... bien sûr, le côté de police fédérale et nous  
10 avons l'officier du maintien de l'ordre fédéral. Donc, c'est un organisme qui se trouve à  
11 Ottawa, qui est appelé le Conseil, qui est NIOC, c'est l'acronyme en anglais; il est  
12 conçu pour justement servir à travers tout le pays à Ottawa en personne et qui  
13 conduisent des téléconférences pendant lesquelles l'objet de discussions sont les  
14 opérations, ce sont les organismes de prise de décisions au sein de la GRC. Et donc,  
15 ce comité va avoir différentes discussions pour ce qui est de la mise en œuvre de ce  
16 programme.

17 **COMMISSAIRE STANTON** : OK. Donc, comme je l'ai dit, ça m'a  
18 frappée lorsque vous avez dit qu'après les pertes massives, vous aviez peur de trouver  
19 des exemples de pertes massives qui soient des éléments similaires. Donc, je me  
20 demandais si par exemple, quelqu'un a examiné une traduction anglaise d'une enquête  
21 ou d'une demande de renseignements par rapport, par exemple, lorsqu'on a écouté un  
22 panel sur l'échange d'informations du docteur Deep qui travaille au Centre de violence  
23 et donc, j'ai pensé que pour ce qui est du bureau à Ottawa, je pense que vous avez dit  
24 qu'ils ont travaillé sur des directives par rapport à des membres blessés. Je pense que  
25 c'est... j'essaie juste de déterminer s'il existe un processus par lequel ce type  
26 d'informations est examiné, analysé et qu'il soit en mesure de fournir un plan de mise  
27 en œuvre pour la GRC.

28 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je ne peux parler de ces activités



1 quotidiennes de ces mandats; ça a l'air que je n'ai jamais travaillé là-dessus, mais je  
2 connais cela. Je connais cela, donc cet incident dont vous parlez, peut-être que vous  
3 faites référence à décrire pourquoi j'aurais conduit mes propres recherches, parce que  
4 je suis curieux et je cherchais que je pouvais trouver, mais je m'attends à ce qu'en tant  
5 que politique nationale, qu'il y ait d'autres rapports à l'horizon et l'un des rôles que j'ai  
6 eu à assumer à Ottawa pour ce qui est des rôles et des pratiques à l'international, il  
7 était important de cet environnement... il était important, lorsqu'on est dans cet  
8 environnement, de voir les leçons apprises, de voir ce qu'on a appris de l'expérience. Et  
9 donc, il y a un site web au sujet de la GRC en Colombie-Britannique et donc, il y a des  
10 rapports en particulier ceux des enquêtes, du groupe des enquêtes majeures – donc,  
11 j'espère que la section de préparation des interventions opérationnelles ait la possibilité  
12 de conduire ce genre d'analyse et de les publier, de sorte à ce que le monde  
13 comprenne les aspects de ces examens, de sorte à ce qu'on puisse coopérer lors des  
14 formations et lors de l'élaboration de politiques, parce que ça ne se base pas juste sur  
15 ce qui se passe au Canada, mais aussi dans le monde entier. Donc on a besoin de  
16 prendre connaissance de cela et pour être en mesure de faire face à des situations  
17 pareilles. Et l'importance de ce rapport lorsqu'on est... donc mon espoir est que les  
18 gens à travers le monde entier vont en lire plus sur cela et aussi prendre des notes par  
19 rapport aux recommandations faites.

20 **COMMISSAIRE STANTON:** Je crois que vous avez dit que c'était  
21 Phil Lou (phon.) qui était responsable du centre, ou est-ce que c'était les préparatifs et  
22 les interventions opérationnelles. Pardon non, c'était le programme d'incident critique,  
23 préparatifs et interventions opérationnelles, c'était l'autre surintendant en chef, Jamie.  
24 Oui et on voulait parler à Phil Lou, mais il déménage en Thaïlande. Malheureusement il  
25 sera difficile d'obtenir plus d'informations de sa part, donc j'apprécie que vous  
26 présentiez ce que vous savez, mais il y aura quand même quelqu'un ou une personne  
27 qui peut nous aider. Peut-être que le ministère de la Justice peut nous aider avec ça,  
28 merci beaucoup.

1                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur le surintendant en  
2 chef, la journée a été longue et beaucoup de questions ont été posées, beaucoup de  
3 réponses ont été données, moi je n'en ai qu'une. Une chose que j'essaie de  
4 comprendre, et je vous demande donc, avec vos 32 ans d'expérience d'expliquer,  
5 surtout avec les crimes majeurs, ce qui est arrivé dimanche matin vers  
6 9 h 30 min'intéresse. Quand on commençait l'évacuation des résidents de Portapique et  
7 du coup, les appels fusaient de partout indiquant que l'auteur était ailleurs. Expliquez-  
8 moi comment il se peut, je peux comprendre le GTI... que le GTI donne chasse, qu'il  
9 faut que le GTI puisse cibler la menace, mais comment se peut-il que les gens qui ont  
10 été découverts seulement dimanche soir sur la Court Cobequid, expliquez-moi, avec  
11 votre expérience, comment il se peut, ou il... que ces gens ont été, bon, je ne cherche  
12 pas le mot « abandonné », mais que la priorité de la menace semble avoir eu  
13 préséance sur ce qui se passait à Portapique et donc, il y avait beaucoup d'effectifs qui  
14 auraient pu suivre la menace rendu dimanche matin et pourtant il a fallu attendre le soir  
15 du dimanche avant de trouver ces cadavres. C'est quelque chose que j'ai bien de la  
16 misère à comprendre. Selon votre expérience, qu'en est-il ?

17                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je n'étais pas impliqué dans la  
18 compréhension des événements sur le terrain, je ne peux que répondre à votre  
19 question en fonction de mon expérience. J'ai une expérience basée sur une ou deux  
20 scènes et ce que j'ai vu, ou selon ce que j'ai lu, il me semble que c'était le gendarme  
21 Dorrington qui voulait quitter Portapique, mais on lui a dit qu'il fallait rester. Je ne crois  
22 pas que tous les effectifs ont quitté, je crois que certains policiers sont restés sur place,  
23 mais étant donné l'ampleur de la situation et la confusion occasionnée par le  
24 responsable et le nombre d'affectations et le besoin d'établir un peu de compréhension  
25 de l'ampleur aurait pris du temps. Je n'essaie pas d'offrir des prétextes ou quoi que ce  
26 soit, mais...

27                   **(COURTE PAUSE)**

28                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Mais j'ai une certaine considération

1 ou une certaine compréhension de la pression placée sur les membres de cette équipe.  
2 Je ne sais pas si les autres membres de l'équipe avaient déjà vécu quelque chose  
3 comme cela. Avec l'expérience vient la familiarité et peut-être la possibilité de bouger  
4 un peu plus vite. Je ne veux rien retirer des efforts déployés par ces personnes, je crois  
5 qu'ils ont fait de leur mieux, mais il est clair pour moi que leurs efforts n'ont pas été  
6 suffisants. J'aurais aimé voir l'identification de ces autres scènes de crime plus  
7 rapidement, car les preuves sont périssables souvent et plus rapidement on peut  
8 accéder à une scène et plus on peut réduire les possibilités de perdre des preuves  
9 importantes. Ça, c'est un principe de base. Étant donné le nombre de scènes et le choc  
10 sur lequel tellement de personnes étaient tombées, et aussi le fait qu'il ait pris du temps  
11 pour coordonner les efforts, toutes ces choses ont peut-être été des facteurs qui ont  
12 contribué aux retards.

13                   Moi, j'ai quelques cicatrices et des ampoules que j'ai sur les mains  
14 depuis... pendant mon expérience, je le comprends. Est-ce que je l'accepte, est-ce que  
15 je crois que ce soit acceptable, un retard comme cela ? Dans mon cœur, non. Mais  
16 aussi, j'essaie de me mettre dans les chaussures de ceux qui étaient sur le terrain et  
17 qui essayaient d'y voir clair dans tout ce carnage. C'était une tâche monumentale pour  
18 tellement de gens.

19                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Et merci beaucoup de nous  
20 avoir aidés avec notre mandat exigeant. Les deux jours ont été longs et on apprécie  
21 beaucoup votre présence et votre assistance avec ce travail important. Donc encore  
22 une fois, merci. Demain, nous allons recevoir le surintendant en chef Chris Leather à  
23 9 h 30. Donc Monsieur le surintendant en chef Campbell, merci.

24                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Merci à vous et je sais qu'il y a peu  
25 de membres des familles qui sont là aujourd'hui, mais je présume que plusieurs de ces  
26 membres sont en train de regarder les procédures et je veux exprimer mes  
27 condoléances à ces personnes...

28                   **(COURTE PAUSE)**

1                   **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je m'excuse de mes échecs. Je  
2 n'ai pas pleuré depuis deux ans et demie et je suis vraiment, vraiment... je m'excuse  
3 vraiment que nous vous avons... nous n'avons pas pu faire le nécessaire pour vous et  
4 nous allons essayer de faire mieux.

5                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Monsieur. Alors  
6 on se voit à 9 h 30.

7                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Reprise de la  
8 séance demain matin, le 27 juillet, à 9 h 30 du matin.

9 --- L'audience est en pause à 17 h 51

10

11

## C E R T I F I C A T I O N

12

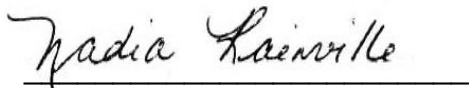
13 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
14 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
15 and ability, and I so swear.

16

17 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une  
18 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
19 capacités, et je le jure.

20

21



22

Nadia Rainville

23